

DOMAÎNE DEPARTEMENTAL DE MONTAUGER (LISSÉS-VILLABE ; 91).

ÉTUDE HISTORIQUE ET ARCHITECTURALE.

Avant-propos	2
Introduction	6
I. Histoire de Montauger du Moyen-Âge à nos jours : les propriétaires ; le château ; son contexte historique, social et géographique.	
1. Le Moyen-Âge	11
2. Les XVIe et XVIIe siècles	17
3. Le XVIIIe siècle	28
4. Le XIXe siècle	50
5. Les XXe et XXIe siècles	70
II. Analyse architecturale du domaine de Montauger.	
1. Le château. Les extérieurs	81
2. Les intérieurs	83
a) Les sous-sols	83
b) Le rez-de-chaussée	83
c) Le premier étage	87
d) L'entresol du rez-de-chaussée entre la basse-cour et le jardin	90
e) Le deuxième étage	90
3. Les bâtiments de la basse-cour	91
a) L'atelier-remise (ancienne étable)	91
b) La maison du gardien	93
c) Le chenil	93
d) Le poulailler (hangar bois)	93
e) La maison du jardinier	94
4. Le parc	95
a) La serre	95
b) Le hangar à bois	95
c) Les fours à chaux	95
d) Le pont et la grille	95
e) Divers	96
Conclusion	98
Sources	100
Bibliographie	101
Abréviations	103
Pièces annexes	
Illustrations	

Avant-propos.

Dresser l'étude d'un château est toujours délicat, surtout lorsqu'il se trouve éclipsé, sur la même paroisse ou commune, par d'autres plus ou tout aussi importants. Montauger voisinait en effet, sous l'Ancien Régime et jusqu'au début du XIXe siècle, sur la paroisse de Lisses, avec les châteaux de Boischalard, Montblin, Place, et surtout Beaurepaire, réputé pour ses jardins attribués à André Le Nôtre¹. Rebâti au milieu du XVIIIe siècle, probablement par Jules-Robert de Cotte, allié de la famille Michau², son propriétaire, Beaurepaire devait éclipser bien souvent dans les ouvrages sur Lisses, les autres châteaux de la commune. Gilbert-Jérôme Clautrier, propriétaire de Montauger au XVIIIe siècle, avait bien tenté de rivaliser avec les Michau, en faisant reconstruire et agrandir son château par son ami Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne, dernier des Mansart (1711-1778), mais il ne devait connaître guère plus d'écho³.

Aussi les lacunes de la bibliographie étaient-elles peu susceptibles de favoriser nos recherches⁴. Seules les archives allaient pouvoir suppléer cet inconvénient, pour peu qu'elles existassent encore. Nous disposions, de par nos recherches en thèse sur le dernier Mansart et ses liens avec Clautrier⁵, de quelques éléments sur Montauger : c'est ainsi que, dans un premier temps, nous avons pu remonter l'origine de la propriété jusqu'à la fin du XVIIe siècle et retrouver, dans les procès-verbaux des architectes-jurés-experts parisiens (série Z¹j des Archives Nationales), une description du château en 1710. D'autres procès-verbaux de ce type nous ont été signalés ensuite par différents documents des Archives Nationales ou des Archives départementales de l'Essonne, mais que l'état lacunaire de la série ne nous a pas permis de retrouver. Nous regrettons ainsi la disparition du procès-verbal d'estimation du château dressé par la veuve de Leclerc d'Angerville, après la mort de celui-ci en 1791.

Ceci dit, la moisson de documents à laquelle nous avons procédé sur un château aussi méconnu s'est révélée plus fructueuse que prévu. Nous disposions certes du très bel ouvrage de Mmes Benyamin-Turquin et Mantzer sur la commune de Lisses, publié en 1994⁶, lequel permit de débayer le terrain et de dresser un premier état des propriétaires de Montauger, état que nous avons su compléter. C'est ainsi que nous avons identifié huit nouveaux propriétaires : un pour le XVIIe siècle (Robert du Laurens) ; deux pour le XVIIIe siècle (François Gayant d'Ormesson ; Jean-Marie-Léonard Le Picard) ; et cinq pour le XIXe siècle (Augustin-François Creuzé de Lesser ; François Champet et Jean-Joseph Laveissière ; Denis-Florent Tondu-Poullain et François-Amable Bary). L'ouvrage de Mmes Benyamin-Turquin et Mantzer contenait également plusieurs indications de cotes et documents qu'il ne fut pas,

hélas, du fait de l'absence de notes dans le texte, toujours possible de relier entre elles⁷. La présente étude a tenté d'y suppléer. Ceci étant, l'état des sources dressé à la fin de leur ouvrage facilita grandement nos démarches⁸.

Il est clair que l'on ne pouvait investiguer sur Montauger sans dresser la liste de tous les propriétaires, si possible depuis le Moyen-Âge. Nous avons procédé pour cela à la recherche systématique de tous les actes de vente, lesquels, en indiquant l'origine de la propriété, nous permettait de remonter la filière. Autant le dire de suite, la tâche ne fut pas aussi aisée que nous le pensions : les actes des notaires parisiens et du département de l'Essonne n'étant déposés au Minutier Central des Archives Nationales pour les premiers, aux Archives départementales pour les seconds, que jusque dans les années 1880 environ, il nous a donc fallu démarcher les notaires concernés pour les actes datés au-delà. Nous nous sommes vus alors confrontés tantôt à la lenteur administrative, tantôt à la suspicion, tantôt à des difficultés inattendues, telles que le ballottage entre le notaire et les fonds d'archives quant à la possession de certains actes. Les actes susdits – cinq au total – demeurant pour le moment inaccessibles au public, nous avons choisi de les reproduire en annexe de la présente étude. Ils permettent ainsi de mieux comprendre l'évolution de la propriété de la fin du XIXe siècle à nos jours, et surtout de prendre connaissance des conditions de vente de celle-ci à chaque époque, nous évitant par là-même un exposé trop fastidieux. Une fois seulement, nous avons dû recourir aux archives départementales de province, celles de l'Allier en l'occurrence (dépôt de vente du 13 juillet 1855 par M.M. De Marpon et Challeton).

Les actes de vente retrouvés comportaient parfois, outre une description détaillée de chaque partie du domaine de Montauger, d'un plan annexe en illustration. Ce sont ainsi huit nouveaux plans qui sont venus s'ajouter à ceux que l'on connaissait déjà et dont le plus remarquable d'entre tous est celui dressé par la veuve de Leclerc d'Angerville en 1795 (an III), lequel fournit un état exact des bâtiments, jardins et domaine de Montauger⁹. Il éclaire ainsi toutes les interrogations que l'on se faisait sur l'état initial du château, tout du moins au XVIIIe. Signalons enfin le plan dressé par M. Challeton en 1897 et qui est tout aussi instructif¹⁰.

Nos investigations sur les actes de vente nous ont conduit jusqu'au début du XVIIe siècle. Si un acte de foy et hommage de 1613 – et non de vente comme le prétendent Mmes Benyamin-Turquin et Mantzer¹¹ – fait état de l'acquisition de la terre de Montauger cette année-là, en aucune façon il ne mentionne précisément la date de l'acte de vente, lequel, après plusieurs recherches chez les notaires indiqués, est demeuré introuvable¹². On sait cependant, grâce à l'inventaire des titres du prieuré de Saint-Jean-en-Lisle de Corbeil, dont relevait

Montauger sous l’Ancien Régime, dressé au XVIII^e siècle, l’état des principaux propriétaires entre les XII^e et XVI^e siècles¹³. Ces titres, indiqués sommairement par Mmes Benyamin-Turquin et Mantzer¹⁴, sont reproduits intégralement en annexe pour plus de précisions sur l’état réel de Montauger au Moyen-Âge. Ainsi connaissons-nous de manière sûre tous les propriétaires de Montauger du XV^e siècle à nos jours¹⁵.

Outre les actes de vente, nous avons pu mettre la main, par les indications portées dans ces derniers, sur certains inventaires après décès, lesquels nous éclairent plus précisément sur l’état des pièces et de leur mobilier à une époque donnée. L’état des papiers du défunt dressé ensuite était parfois fort instructif quant aux mutations de terres sur le domaine de Montauger, et surtout sur les travaux de réfection, voire de reconstruction qu’il avait effectués : c’est ainsi que nous constatons la construction d’un château neuf par le sieur Du Laurens à la fin du XVII^e siècle...

On mentionnera enfin la découverte de plusieurs documents d’archives sur la vie à Montauger qu’il s’agisse de contestations entre propriétaires, de baux à ferme ou à cens, de papiers administratifs sur la modification de la route passant devant le château, ou de pièces relatives à l’exploitation de la tourbe ou aux inondations du domaine...

Je tiens à exprimer en premier lieu toute ma gratitude à Monsieur David Pecquet, responsable étude et communication et chef de service adjoint du Conservatoire départemental des espaces naturels sensibles, pour m’avoir confié la responsabilité de la présente étude, fort de l’expérience que j’avais acquise en thèse. Il me permit ainsi de poursuivre les recherches sur Montauger et de répondre par là-même à nos interrogations communes. Je tiens à le remercier particulièrement pour les instructives visites que nous avons effectuées sur place et que je n’avais pu réaliser tant que le château était demeuré en mains privées, ainsi que pour les documents qu’il m’a aimablement communiqués (cartes postales, plans).

Je veux exprimer aussi ma gratitude à l’équipe des Archives départementales de l’Essonne et plus particulièrement à sa directrice, Mme Bazzoni, pour avoir intégré si diligemment les minutes de l’étude Robbe-Sigogneau d’Arpajon, ainsi que M. Morel, photographe, pour les documents sur M. Rosengart qu’il m’a gentiment communiqués.

Je remercie également, à la mairie de Lisses, Mmes Nicole Boucher et Agnès Bourré de m’avoir autorisé à consulter les archives municipales en l’absence de conservateur titulaire.

Je remercie enfin Mme Marie-Annick Mantzer que j’avais rencontrée lors de mes précédentes recherches, pour m’avoir fait part de ses documents, et surtout pour m’avoir communiqué très aimablement son ouvrage sur Lisses.

NOTES :

- 1.Cf. A.D.E. : *Monographie communale n° 100 : Lisses*, s.l.n.d. et N. Benyamin-Turquin – M.-A. Mantzer : Lisses, Le Mée-sur-Seine, 1994.
- 2.Cf. ch. II, 5.
- 3.*Ibid.*
- 4.Pour la bibliographie, cf. introduction, note 1.
- 5.Cf. Ph. Cachau : *Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne, dernier des Mansart (1711-1778)*, thèse soutenue en juin 2004 à l'Université Paris-I Panthéon-Sorbonne, sous la direction de Daniel Rabreau (3 tomes).
- 6.Cf. *supra* note 1.
- 7.Le principal reproche que l'on peut faire à cet ouvrage, au demeurant remarquable pour l'ampleur de ses investigations, est de ne pas mentionner précisément ses sources. Ainsi nous-a-t-il été très difficile de retrouver certains documents, tel l'acte reproduit p. 101 concernant l'acquisition de Montauger par Chahu de La Papotière, lequel pouvait être aussi bien aux A.N. qu'aux A.D.E. (cf. ch. I, 2).
- 8.*Op. cit.*, *supra* note 1, pp. 339-342.
- 9.Cf. ch. I, 3 et fig. n^{os} 7-9.
10. Cf. ch. I, 4 et fig. n^{os} 19-20.
- 11.*Op. cit.*, *supra* note 1, p. 101.
- 12.Nous avons consulté aussi bien l'étude parisienne de Me Le Normant, mentionnée dans ledit acte, que l'étude de Me Jacques Regnault, notaire de M.M. Versoris et Chahu de La Papotière à Corbeil.
- 13.A.N., S 5751 : " Inventaire général des titres et pièces de la commanderie et prieuré de Saint Jean en Lisle lez Corbeil " par Jacques-Adrien Doligé, archiviste du grand-prieuré de France (1756) (cf. pièce annexe n°1). Cet inventaire existe également sous la cote S 5749, celle-là même consultée par Mmes Benyamin-Turquin et Mantzer, mais qui, étant donné la vétusté du registre, est désormais inconsultable.
- 14.*Op. cit.*, *supra* note 1, pp. 331-333.
- 15.Cf. ch. I.

Introduction.

Situé sur les communes – paroisses sous l’Ancien Régime – de Lisses, de Mennecey et de Villabé, dans le Hurepoix¹, près de Corbeil, aux flancs des coteaux qui descendent vers Mennecey, le domaine de Montauger, qui ne couvre plus aujourd’hui que 15 hectares – il fut porté à plus de 42 hectares au XIXe siècle² - frappe encore par son caractère privilégié. Caractère privilégié du fait de sa remarquable situation naturelle qui lui valut son acquisition par le Conseil général de l’Essonne en 2002³.

Bordé par l’Essonne au sud, qui forme à cet endroit plusieurs méandres et sépare le territoire de Mennecey de celui de Lisses, le domaine de Montauger est précédé au nord, d’un vaste plateau s’étendant entre les vallées de l’Orge et de l’Essonne, dont le sol silico-argileux, imperméable entretient la stagnation des eaux⁴. Aussi l’endroit était-il autrefois recouvert de nombreuses mares et marécages qui vont faire, à partir du XVIIIe siècle, sa fortune à travers l’exploitation de la tourbe. Nous y reviendrons⁵. Outre leur valeur défensive, la présence de vastes fossés autour des châteaux de la commune de Lisses, dont Montauger, s’explique pour des raisons évidentes de drainage des eaux. L’abondance de celles-ci, en même temps que le climat tempéré, fait de Montauger une contrée particulièrement verdoyante et un lieu propice à de nombreuses cultures, comme en témoigne la présence de la vigne sur les coteaux dès le Moyen-Âge⁶ ou, plus près de nous, les cultures maraîchères, fruitières et florales de la société fondée en 1950 par M. Ruffier d’Épenoux, dernier propriétaire privé du domaine⁷.

Comme le souligne judicieusement la plaquette du Conservatoire départemental des espaces naturels sensibles éditée en 2002⁸, le domaine de Montauger est "représentatif de la diversité du patrimoine naturel local", recelant "quasiment toute la palette des paysages franciliens : pelouses sèches à orchidées, boisement, prairies, parc paysager, potager, verger, zones humides, étangs, mares et ruisseaux (...)". Il constitue la "porte d’entrée" des marais des basses vallées de l’Essonne et de la Juine, son affluent. Il présente l’intérêt d’une alternance entre milieux boisés, enherbés et aqueux propices à accueillir une grande variété d’espèces tant végétales qu’animales. Cet environnement privilégié fit de tout temps l’attrait de Montauger, surtout au XIXe siècle :

En 1886, Louis Barron s’étonne du "caractère singulier" de la vallée de l’Essonne à cet endroit, soulignant le caractère capricieux de la rivière et la présence des tourbières qui servent à l’alimentation de Paris⁹. En 1890, Jean-François-Félix Challeton, propriétaire du domaine à cette époque, se livre, dans les premières pages de son ouvrage, à une description lyrique et poétique de ces paysages enchanteurs¹⁰. Enfin, en 1903, Victor-Eugène Arduin-

Dumazet demeure tout aussi admiratif de cette partie-ci de l'Essonne, comparant la rivière à "une naïade sauvage (sic)". Il se déclare surpris de voir errer entre les prés et les taillis d'arbres aquatiques, son eau transparente malgré la présence proche des égouts de Corbeil et d'Essonne et des eaux résiduaires des fabriques environnantes¹¹.

Des riches carrières de la commune, on extrayait autrefois une meulière brunâtre très estimée pour les constructions et une meulière blanchâtre composite très compacte, particulièrement recherchée du service des Ponts et Chaussées pour l'entretien des routes¹².

L'intérêt du site de Montauger est aussi patrimonial. Le château, on l'a dit, était environné sur la commune de quatre autres domaines parfois plus prestigieux mais dont, contre toute attente, il est le dernier subsistant à ce jour : Place, Boischaland, Montblin et Beaurepaire ont été en effet détruits aux XIXe et XXe siècles¹³. Les bâtiments de Montauger subsistants s'étendent du XVIIIe pour les plus anciens aux années 1950 pour les plus récents. Malgré la présence, çà et là, de quelques éléments du XVIIIe siècle (cheminées, ferrures, croisées, escaliers), on ne peut que regretter la disparition de la plupart des décors anciens au profit des aménagements contemporains des derniers propriétaires¹⁴.

Montauger présente enfin une forme atypique et particulièrement originale, totalement inédite, semble-t-il, pour un château d'Ile-de-France, celle d'un quadrilatère ouvert dans ses parties médianes et dont la ferme est partie intégrante de l'ensemble.

L'intérêt de Montauger réside enfin dans sa situation historique puisqu'au XVIIIe siècle, le château voisinait, rappelons-le, avec les domaines de nombreux financiers qui affectionnaient eux aussi particulièrement cette partie de l'Ile-de-France dominée par la forêt de Sénart, où le roi venait chasser régulièrement¹⁵. Il en va ainsi d'Etienne Bouret à Croix-Fontaine, entre Corbeil et Melun, des Le Normant, alliés de Mme de Pompadour, qui possédaient la seigneurie d'Étiolles, de Jean-Paris de Monmartel, parrain de celle-ci, à Brunoy, ou de Marin de La Haye à Draveil¹⁶... Rappelons aussi que Montauger était, à cette époque, limitrophe des terres de Mennecy et de Villeroy, propriétés du duc de Villeroy, ancien gouverneur de Louis XV (1644-1730), tandis que Jacques-Marie-Jérôme Michau de Montaran, conseiller du roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaires et intendant du commerce, possédait la seigneurie de Beaurepaire¹⁷.

Il est par conséquent étonnant que Montauger n'ait guère suscité l'intérêt des auteurs¹⁸. Le premier à l'évoquer – succinctement – est Jean de La Barre en 1647, dans ses *Antiquitez de la ville, comté et chatelenie de Corbeil*, dont le propos sera repris in-extenso par Jacques-Amédée Le Paire en 1901¹⁹. Au XVIIIe siècle, l'abbé Lebeuf s'étend plus longuement, évoquant les origines médiévales du domaine²⁰. A la même époque, le fameux

Dézallier D'Argenville, auteur de nombreuses descriptions de Paris et de l'Ile-de-France, préfère s'attarder, quant à lui, sur le château de Beaurepaire²¹. En 1817, Charles Oudiette se contente de citer Montauger, préférant s'étendre lui aussi sur Beaurepaire²². Si en 1890, Jean-Baptiste-Félix Challeton consacre un long ouvrage à son château au Moyen-Âge, à travers l'histoire de Marie Reçaupée de Villeroy, abbesse des cordelières de Sainte-Claire à Sainte-Lourcine-lèz-Saint-Marcel, près de Paris, et châtelaine du fief de Montauger, Louis Barron en 1886 et Victor-Eugène Ardouin-Dumazet en 1903, ne procèdent que par allusion au travers de la description de la vallée de l'Essonne entre Ormoy et Villabé pour le premier, entre Moulin-Galant et Villabé pour le second²³. Ce dernier évoque "les arbres d'un beau parc" qui se penchent sur le flot de l'Essonne et que l'on présume être celui de Montauger (?)²⁴. Il faut attendre 1994 pour voir naître enfin l'histoire de Montauger dans l'ouvrage de Mmes Noelle Benyamin-Turquin et Marie-Annick Mantzer sur la commune de Lisses²⁵. C'est cette histoire que nous entendons, à notre tour, dix ans plus tard, compléter et corriger.

La présente étude comprend deux parties : 1°) Une partie historique contenant la liste des propriétaires du domaine du Moyen-Age à nos jours, avec mentions de détails propres à chacun d'eux, toutes les fois que nos recherches l'ont permis.

2°) Une partie analytique des bâtiments subsistants du château avec mention de leur époque de construction sûre ou probable et de leurs éléments architecturaux caractéristiques, lesquels devront être conservés lors de la prochaine restauration du site.

Dans les deux cas, des notes en fin de chaque partie viendront apporter les indications, références et précisions nécessaires.

NOTES :

1. Montauger relève principalement de Lisses, commune située à 37 kms au sud de Paris et à 6 kms à l'ouest de Corbeil. Les communes limitrophes ont pour noms : Courcouronnes et Évry-Petit-Bourg au nord ; Essonnes, à l'est ; Villabé au sud-est ; Mennecey au sud ; Écharcon au sud-ouest ; Vert-le-Grand et Bondoufle à l'ouest.

Selon les *Etudes statistiques et topographiques sur l'arrondissement de Corbeil*, publiées par Pinard, à Corbeil, en 1854, le Hurepoix, situé sur la rive gauche de la Seine, avoisine les 9 lieux de longueur et un peu moins de largeur. Les limites de ce pays sont, selon lui, assez floues : on peut dire qu'il est séparé du Gatinais par la Juine et de la Brie par la Seine. Il a été rattaché au gouvernement d'Ile-de-France en 1505 (*op. cit.*, pp 7-8).

Sur Montauger, on consultera les ouvrages suivants :

- Jean de La Barre : *Les antiquitez de la ville, comté et chatelenie de Corbeil*, Paris, 1647, p. 17.

- Charles Oudiette : *Dictionnaire topographique des environs de Paris*, Paris, 1817, p. 349 (art. "Lisses").
 - Adolphe Dutilleux : *Topographie ecclésiastique du département de Seine-et-Oise*, Versailles, 1874, p. 30.
 - Abbé Lebeuf : *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, t. IV, Paris, 1883, pp. 319-320.
 - Louis Barron : *Les environs de Paris*, Paris 1886, p. 226.
 - Félix Challeton : *L'abbesse de Montauger*, Paris, 1890.
 - Jacques-Amédée Le Paire : *Histoire de la ville de Corbeil depuis l'origine de la ville jusqu'au 21 septembre 1792*, t. I, Lagny, 1901, p. 429.
 - Victor-Eugène Ardouin Dumazet : *Voyage en France*, t. 44 (Région parisienne, sud-gâtinais français et haute Beauce), Paris, 1903, pp. 295-298.
 - Danièle Duclos : *Villages de la région parisienne d'après les rôles de taille du XVIIIe siècle*, mémoire de maîtrise d'histoire moderne soutenu à l'Université Paris-X Nanterre en 1969, p. 83.
 - Noële Benyamin-Turquin et Marie-Annick Mantzer : *Lisses*, Le Mée-sur-Seine, 1994.
 - *Marais des Basses Vallées de l'Essonne et de la Juine. Montauger. Domaine départemental*, plaquette du Conservatoire départemental des espaces naturels sensibles, s.l, 2002.
 - A.D.E. : *Monographie communale n° 100 : Lisses*, s.l.n.d.
- 2.Cf. plaquette du Conservatoire départemental des espaces naturels sensibles, *op. cit.*, *ibid.*, et ch. I, 4.
- 3.Cf. ch. I, 5.
- 4.Cf. N. Benyamin-Turquin – M.-A. Mantzer, *op. cit.*, *supra* note 1, pp. 9-10 et A.D.E., *ibid.*
- 5.Cf. ch. I, 3.
- 6.Cf. ch. I, 1.
- 7.Cf. ch. I, 5.
- 8.Cf. *supra* note 1.
- 9.*Op. cit.*, *supra* note 1, p.226.
- 10.*Ibid.*, pp. 1-6.
- 11.*Ibid.*, p. 295.
- 12.Cf. A.D.E., *ibid.*
- 13.Cf. N. Benyamin-Turquin – M.-A. Manzer, *ibid.*
- 14.Cf. ch. II.
- 15.C'est dans cette forêt que fut ménagée, en 1745, la rencontre entre Louis XV et la future marquise de Pompadour (cf. Y. Durand : *Finances et mécénat. Les fermiers généraux au XVIIIe Siècle*, Paris, 1976, pp. 76-77 et rééd. 1996, pp. 164 et 166).
- 16.Cf. Y. Durand, *ibid.*
- 17.Cf. ch. I, 3.
- 18.Hormis l'abbé Lebeuf et Mmes Benyamin-Turquin et Mantzer, la plupart des ouvrages cités en note 1 se contentent d'une évocation succincte ou d'une citation du lieu.
- 19.*Op. cit.*, *supra* note 1. Le propos des deux auteurs est, semble-t-il, tiré d'un document conservé au département des Manuscrits de la B.N.F. (Ms.Fr. 25946, fol. 489).
- 20.*Ibid.* et cf. pièce annexe n°16.

21.A.-N. Dézallier d'Argenville : *Voyage pittoresque des environs de Paris (...)*, Paris, 1762, pp. 232-233.

22.*Op. cit.*, *supra* note 1.

23.*Ibid.*

24.*Ibid.*, p. 295.

25.*Ibid.*

I. Histoire de Montauger du Moyen-Âge à nos jours : les propriétaires ; le château ; son contexte historique, social et géographique.

1. Le Moyen-Âge.

Les moines de la Charité-sur-Loire et les frères hospitaliers de Saint-Jean-en-Lisle de Corbeil

Si pour l'abbé Lebeuf, un titre de 1222 appelle Montauger "Mons Ogni"¹, Mmes Benyamin-Turquin et Mantzer trouvent pour première mention du lieu, celle de "Montem Hageri" en 1208². Le premier titre relatif à Montauger en la possession des frères hospitaliers de Saint-Jean-en-Lisle, près de Corbeil, est daté de 1210³. Relevant de l'Ordre des frères hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, fondé en 1113 en Palestine pour la protection et le soin des pèlerins, et plus connu sous le nom d'Ordre de Malte, les frères hospitaliers de Saint-Jean-en-Lisle avaient acquis Montauger, en août 1209, des moines de la Charité-sur-Loire, avec toutes les rentes et tous les fruits, récoltes, meubles, immeubles, hommes et serfs qui en dépendaient⁴. Vente qui fut ratifiée par le roi Philippe Auguste⁵.

Les titres du Moyen Age relatifs à Montauger en la possession des hospitaliers, et recensés au XVIIIe siècle, font état, à cet endroit, de nombreuses pièces de vignes et ce, dès 1210⁶. A cette date, une transaction entre le comte Baudouin de Corbeil et la dame Carcissonne, veuve de Jean de Corbeil, sa belle sœur (?) d'une part, et les religieux d'autre part, vint mettre un terme aux contestations relatives aux droits de haute et basse justices⁷, ainsi que sur les vignes du lieu que les premiers prétendaient avoir sur les seconds. La transaction consistait dans le versement de la somme de 39 livres et d'un muid⁸ de blé par les hospitaliers, en échange de la reconnaissance de leurs droits sur la terre de Montauger⁹.

Le hameau de Montauger

Au cours des XIIIe et XIVE siècles, les religieux vont poursuivre l'agrandissement de leur propriété. Ils achetèrent de nombreuses pièces de vignes et reçurent plusieurs dons¹⁰. Si l'on en croit un bail de terre du 14 septembre 1461 de Jean Chantelou, laboureur domicilié à Corbeil, à Olivier Julien, laboureur à Montauger, celui-ci constituait un hameau assez conséquent composé de maisons d'importances diverses, depuis la simple mesure à la maison "en manière de loge" avec cour et jardin. Certaines de ces maisons disposaient des bâtiments

nécessaires à toute exploitation (granges)¹¹. Si la vigne prédominait, les titres de Saint-Jean-en-Lisle font également état de prés et de saussaies vers l'Essonne¹².

Le château fort de Montauger

Ce hameau ou petit bourg était protégé, comme il se doit, par une maison seigneuriale. Selon Jean-François-Félix Challeton, elle se présentait sous la forme d'un imposant manoir dressé sur une des îles formées par les méandres de l'Essonne¹³. "De loin on aurait dit", déclare l'auteur sur un ton lyrique, "une énorme panthère noire couchée sur un coussin de satin bleu, encadrée par de verts feuillages".

"Ce bleu, c'était en haut", dit-il, "le ciel dans lequel se profilaient les créneaux de ses tours ; en bas, c'était l'Essonne (...)". Et l'auteur de se livrer à une description détaillée :

"Quatre tours, reliées entre elles par des corps de logis, constituaient, avec un donjon et une petite chapelle, une forteresse féodale complète, défendue par une double enceinte de remparts séparés par un fossé intérieur rempli par l'Essonne ; on ne pouvait en approcher qu'en bateau, ou par un pont de bois coupé par un pont-levis qui se relevait sur une porte basse et massive munie d'une bonne herse".

"Un bloc de grès formait", ajoute-t-il, "l'îlot sur lequel avait été construit le château. A l'époque préhistorique, il avait été certainement un point d'habitations lacustres comme le dénote les silex ouvrés que l'on y retrouve". L'auteur se demande d'ailleurs si le site n'avait pas été le siège d'un cursillum romain ou d'un oppidum celtique.

Son ensemble présentait, selon lui, un spécimen complet de l'architecture des XIIe-XIIIe siècles : "Bien que ses murailles fussent de grès taillés en bossage, ce n'était pas une forteresse proprement dite, comme Montlhéry, (...), mais seulement une espèce de poste avancé surveillant l'Essonne pour exercer le droit de péage sur la batellerie qui, à cette époque, apportait d'Étampes à Corbeil et de là à Paris, les blés de la Beauce, ceux du Gatinais et de l'Hurepoix. C'était surtout une retraite sûre", précise-t-il, "pour son maître pendant cette période de troubles et de guerres continuelles. Sa situation au milieu d'un lac et de grands bois qui de toutes parts l'entouraient, en faisait un coin de terre perdue au milieu des grands massifs de futaies". Son territoire, exceptionnel pour la pêche et la chasse, en faisait un tranquille et attrayant séjour pour son seigneur et maître.

Challeton se livre ensuite à la description intérieure du château : il évoque ainsi une cour intérieure avec logis seigneurial dont la façade était décorée d'arcs en bois, ornés de

crosses et de figurines tenant des écussons, qui supportaient l'extrémité de chaque poutre saillante.

Dans l'intervalle des baies ogivales, se dressaient des colonnettes couvertes de cannelures ou de torsades terminées par d'élégants clochetons. La frise de l'entablement était évidée de trèfles, des colonnes saillantes s'y profilaient avec des sujets en relief.

"Sur les colonnes du bel étage", déclare-t-il, "se voyaient des têtes de dragons à la gueule béante, des chimères repliées sur elles-mêmes, des feuilles contournées en volutes rampaient le long des supports des fenêtres séparées dans le milieu par une élégante colonnette en spirale, surmontée, à la rencontre des arcs, d'un petit chapiteau orné de feuilles d'acanthé.

Un perron à la balustrade de grès taillé donnait accès dans une première pièce dont les murs étaient garnis de trophées d'armes, de massacres de cerfs et d'aurochs, de défenses de sangliers, de gantelets, de chaperons, de faucons et d'autours empaillés".

"Cette pièce précédait", dit-il, "la salle dite "des ébats"; ses dimensions lui donnait l'aspect d'une galerie éclairée par six hautes fenêtres.

Son plafond en bois sculpté portait dans le losange du milieu l'écu des Reaupée de Villeroy. Ce qui caractérisait le dessin de ce plafond, véritable chef-d'œuvre de sculpture sur bois, c'était non seulement la grande profusion mais aussi la grande richesse des lignes ; c'était surtout le peu de saillie des caissons et une grande mollesse des contours des formes.

Des nervures couraient en saillie, tandis que des figurines drapées supportaient l'arc de chaque côté des fenêtres.

La grande cheminée qui se trouvait sur un des grands côtés de cette salle était remarquable par les proportions grandioses de son manteau de chêne d'Irlande rehaussé d'élégantes moulures ; sur la frise couraient des enfants nus au milieu de guirlandes de fruits et de fleurs, semblant jouer avec les chimères aux ailes gracieusement ondulées, au griffes s'épanchant en rameaux, et se fondant en élégants entrelacs et en rinceaux fantastiques (...).

"De grands bahuts, des crédences, des dressoirs de chêne d'Irlande, relevés aux angles d'ornements et de figurines d'argent avec des sièges à hauts dossiers sculptés formaient", nous dit Challeton, "l'ameublement de cette salle que venaient compléter dans les angles de grands vases de faïence enmaillées de Mennecey.

Une douce lumière pénétrait au travers de riches verrières (...).

Dans une tour, se trouvait, selon lui, l'appartement de la châtelaine. "Son retrait se distinguait", déclare-t-il, "par les peintures rehaussées d'or qui couvraient le plancher ; les murs étaient recouverts de tapisseries arrasinoises (d'Arras) ; un moelleux tapis lombard

cachait le carrelage ; des sièges commodes, larges et bas, une lumière discrète tamisée par un vitrail aux riches et transparentes couleurs, en faisaient un refuge doux et paisibles loisirs, et si le jour l'abbesse Marie de Villeroy pouvait y recevoir les nonnes ses compagnes, la nuit ce retrait changeait d'aspect pour y recevoir son préféré. Inondé de lumière par des lampes d'argent suspendues au plafond, et des torchères aux mains fixées aux murs, empli d'une atmosphère tiède et parfumée, il voyait l'abbesse châtelaine attendre son favori, ardente de passion et frémissante de désir (sic)".

Challeton poursuit sa description du site, évoquant "les fruitiers considérables et le jardin des fleurs dans l'île qui porte encore aujourd'hui le nom d'île Feuillée. Un gazon", nous dit-il, "couvrait cette île" qui était coupée d'allées bordées de fleurs, lesquelles en faisaient "un bocage délicieux (sic)". De cette île, un pont rejoignait l'île du Fort-Oiseau, ainsi appelé déclare l'auteur, "parce qu'elle renfermait la fauconnerie qui, au dire des chroniqueurs, pouvait rivaliser avec celle du roi"¹⁴.

Marie Recaupée de Villeroy, châtelaine du fief de Montauger

L'intérêt de Jean-François-Félix Challeton pour le Moyen-Âge est ici indubitable. Il expose dans son avant-propos comment il s'était livré, pendant de nombreuses années, dans les archives, à la quête d'informations sur Montauger, suite à la découverte, par un de ses ouvriers qui extrayait la tourbe des marais, d'une clef d'argent¹⁵. Il estimait en effet que cette dernière avait appartenu à Marie Recaupée de Villeroy, grâce à la découverte d'un document conservé à la bibliothèque de la Tour de Londres et qui était intitulé *Information par le Grand Prévôt de Paris contre noble dame Marie Recaupée de Villeroy, abbesse des cordelières de Sainte-Claire, à L'Ourcine-lez-Saint-Marcel, châtelaine du fief de Montauger en Gatinais, près la royale ville de Corbeil*.

Pour séquestration abusive et sévices graves contre une novice du nom de Jehanne de Beaubourg. Il en déduisit ainsi que cette Marie Recaupée de Villeroy avait possédé Montauger et que la clef d'argent était l'insigne que l'abbesse portait suspendu à son aumônière. Ses investigations le portèrent aux Archives Nationales, ainsi qu'aux archives départementales du Gatinais, de l'Auvergne et du Limousin.

Si l'auteur mentionne parfois, en notes de bas de page, le titre des pièces dont il tire ses informations, il ne mentionne en revanche jamais l'origine et la cote du document. Ainsi ses propos sont-ils difficilement vérifiables. Il ne fait pas de doute qu'à partir d'éléments authentiques, Challeton a brodé un discours romanesque et pittoresque de Montauger autour

de l'histoire de Marie Recaupée¹⁶, laquelle a bien existé¹⁷. Il précise d'ailleurs, dans son avant-propos, ne pas avoir de prétentions scientifiques, et avoir fait de son ouvrage "un roman de moeurs encadrant une vieille histoire locale"¹⁸. Il convient d'ailleurs de préciser que son ouvrage porte principalement sur l'abbesse et ses amours tumultueuses, le château et le domaine de Montauger ne servant que de décors à l'intrigue. Il ne fait pas de doute que les descriptions du château données par l'auteur relève plus d'un recueil de Viollet-le-Duc que de la réalité historique. En cela, Challeton est un parfait témoin de l'engouement de son temps pour l'architecture médiévale, gothique en particulier.

L'ouvrage se termine par l'incendie, en 1358, de la forêt de Lisses et du domaine de Montauger, tandis que le château sert de bûcher à sa propriétaire¹⁹.

Disparition du château fort et du hameau de Montauger. La famille Versoris

Le fait est que Montauger, tout comme le village voisin de Lisses, fut mis à feu et à sang pendant la terrible guerre de Cent Ans, par les troupes d'Edouard III d'Angleterre. Quand Lisses fut délivrée des Anglais en 1436, Montauger était dans un état lamentable : les vignes avaient été arrachées et les maisons détruites. Tous les habitants avaient fuit, comme en témoigne un document d'époque²⁰. C'en était fait du château de Montauger.

La période médiévale s'acheva avec la cession du site, le 8 juin 1487, par bail à cens de Michel de Serre, prieur de Saint-Jean-en-Lisle, à Guillaume Versoris, avocat au Parlement, que la fortune va permettre de tout reconstruire. Le domaine consistait alors en la maison seigneuriale, quelques mesures, un pressoir, des vignes, terres et prés. Ces derniers comprenaient 83 arpents de terres labourables et 12 arpents de prés et marais, ainsi qu'une autre pièce identique de 11 arpents, et 5 quartiers de vigne en friche. Bail fait moyennant le versement de 12 écus de cens²¹.

NOTES :

1.Cf. Abbé Lebeuf : *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, t. IV, Paris, 1883, p. 319 et pièce annexe n°16.

2.Cf. N. Benyamin-Turquin – M.-A. Mantzer : *Lisses*, Le Mée-sur-Seine, 1994, p. 34.

3.A.N., S 5751, fol. 250 v°- 251 r° et cf. pièce annexe n° 1.

4.Cf. *supra* note 2.

5.*Ibid.*, p. 308.

6.Cf. *supra* note 3.

7.La haute justice donne au seigneur une compétence très étendue en matière civile et criminelle, y compris la condamnation à mort, laquelle doit être confirmée par les juges royaux.

La basse justice ne concerne que les causes civiles et les délits mineurs.

Il existait également un droit de moyenne justice qui couvrait tout le champ civil et qui était, au criminel, limité aux délits. Les seigneurs de Montauger avaient les deux derniers droits (cf. ch. I, 2 et 3).

8.Ancienne mesure française de capacité, valant à Paris 268 livres pour le vin et 1872 livres pour les matières sèches.

9.Cf. *supra* note 2, p. 35.

10.*Ibid.* et cf. *supra* note 2, p. 35.

11.*Ibid.*

12.*Ibid.*

13.Cf. F. Challeton : *L'abbesse de Montauger*, Paris, 1890, pp. 6-10.

14.*Ibid.*

15.*Ibid.*, pp.i-ix.

16.C'est aussi l'opinion de Mmes Benyamin-Turquin et Mantzer (*op. cit.*, *supra* note 2, p. 42).

17.Fille de Hugues de Villeroy, elle hérita, à la mort de son frère Robert, de la terre de Montauger. Elle fut abbesse des cordelières de Sainte-Claire à Lourcine-lèz-Saint-Marcel, près de Paris – le lieu donnera son nom à la rue de Lourcine, au faubourg Saint-Marcel –, de septembre 1344 à novembre 1351, date à laquelle elle fut démise de ses fonctions, suite à la séquestration de Jehanne de Beaubourg, sa rivale. Celle-ci s'était éprise d'Emeric de La Marcellière, comte du Limousin, jeune et beau chevalier dont Marie était tombée amoureuse, dit la légende. Marie mourut en 1357 (*ibid.*, pp. 37-43).

18.Cf. *supra* note 15.

19.Cf. *supra* note 13, pp. 320-325.

20.Cf. *supra* note 2, pp. 35-36.

21.*Ibid.*, p. 58.

2. Les XVIe et XVIIe siècles.

Les Versoris

De son nom véritable "Le Tourneur", la famille Versoris était originaire de Falaise en Normandie. Elle s'établit à Paris sous Charles VII (1422-1461), grâce à Jean, un des premiers docteurs de l'Université, auteur de plusieurs ouvrages en latin intitulés *Versoris opéra*, et du changement de nom de la famille¹. Il fit venir à Paris, son neveu Guillaume, seigneur de Garges et Bucy-Saint-Martin, afin d'intégrer le barreau de la capitale. Guillaume et sa descendance feront désormais partie des plus brillants avocats du Parlement de Paris. Son petit-fils, Pierre II Versoris, fils de Pierre I et de Marguerite Robinet, est dit seigneur de Fontenay-le-Vicomte, de Marcilly et de Montauger dans un acte de juillet 1583². Catholique fervent, il joua un rôle non négligeable pendant les guerres de religion, plaidant pour les jésuites contre l'Université de Paris, et défendant ardemment les intérêts de sa religion, en tant que député du Tiers-État, lors des États-Généraux de 1576³. Il mourut le 25 décembre 1588, chagriné par la mort du duc de Guise dont il était le chef du conseil⁴.

Un an plus tôt, Pierre II Versoris avait dû batailler contre les prétentions des religieux de Saint-Jean-en-Lisle sur Montauger. Ces derniers prétendaient que le bail fait par leur prédécesseur en 1487 était expiré, tandis que Versoris soutenait qu'il était à perpétuité. Les parties parvinrent toutefois à s'accorder par une transaction passée devant Me Croiset, notaire à Paris, le 11 juin 1587⁵. La famille Versoris conserva la jouissance de la terre moyennant la somme de 600 cens d'or soleil (sic) et le versement annuel de 12 sols de cens payable à la Saint-Martin. Outre les biens précédemment cédés, elle gagnait le droit de colombier et tous ceux que les religieux avaient sur la rivière.

Les Versoris conserveront Montauger jusqu'en 1613.

Balthazar Chahu de La Papotière

Cette année-là, Pierre III Versoris, avocat au Parlement de Paris, domicilié rue Vieille du Temple, paroisse Saint-Paul⁶, céda ladite terre avec tous ses droits, appartenances et dépendances, à Balthazar Chahu, seigneur de La Papotière, conseiller du roi, trésorier de France et général de ses finances en Bretagne, qui était représenté par son épouse Françoise Gayant à qui il avait délivré procuration⁷. Le prix de cette cession n'est pas connu. En effet, seul l'acte de foy et hommage passé entre Chahu de La Papotière et Jacques de Harlay,

chevalier de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, commandeur de Toulouse et prieur du prieuré de Saint-Jean-en-Lisle de Corbeil, devant Me Jacques Régnault, notaire de cette ville, le 30 septembre 1613, nous informe de la vente⁸. Si le nom du notaire parisien Me Le Normant, où elle fut passée, est mentionné, en revanche la date n'est pas précisée. Malgré nos recherches chez ce dernier, l'acte est, semble-t-il, perdu.

L'acte du 30 septembre 1613 est un acte fondateur. A ce moment, les propriétaires de Montauger sont reconnus comme véritables vassaux du prieuré de Saint-Jean-en-Lisle. Jacques de Harlay octroyait en effet à Chahu de La Papotière, droits de moyenne et basse justices, de colombier à pied, ainsi que tous autres sur les rivières et garennes de la terre, y compris sur les 5 arpents de prés et marais que ce dernier avait acquis, le 26 août précédent, du sieur Chevaleise⁹. Il l'autorisait par ailleurs "de bâtir sur lesd. lieux telle maison et édifice qu'il avisera, avec colombier à pied, [de] faire clore de fosses et tourelles ladite maison si bon lui semble, et faire telle autre clôture de murailles et fossez es dits lieux et pourpris¹⁰ que besoin sera". En échange, Chahu et sa succession devaient rendre les "foy et hommage" à leur suzerain, ainsi qu'acquitter les droits féodaux et rentes foncières envers celui-ci¹¹. Le nouveau seigneur de Montauger fit aussitôt, par cet acte, allégeance aux prieur et religieux de Corbeil, et s'acquitta dans le même temps de ses droits seigneuriaux¹². Ainsi les seigneurs de Montauger n'étaient plus de simples censitaires ou usufruitiers d'une terre qui ne leur appartenait pas vraiment. On peut penser que les religieux avaient attendu le départ des Versoris pour octroyer cette faveur à son nouveau propriétaire, suite aux contestations survenues entre eux au XVI^e siècle¹³.

Chahu ne tarda pas à s'investir dans sa nouvelle propriété. Le 26 août 1613, il avait obtenu de Jacques de Harlay, l'autorisation de restaurer les canaux et fossés de l'ancienne maison seigneuriale afin de remédier aux nombreuses inondations de l'Essonne, et valoriser ainsi les prés et terres environnants¹⁴. L'acte précise qu' "il y avoit antérieurement un grand canal qui conduisoit du lieu de Montauger jusqu'à la rivière". Le 30 septembre, soit le jour même de ses foy et hommage, Chahu affermait sa seigneurie à Etienne de Lagilles, domicilié à Villoison, paroisse de Villabé, pour six ans à compter de la Saint-Martin¹⁵. Elle est alors décrite succinctement comme consistant "en maison et grande cour [avec] ferme" et 90 arpents de terre labourable divisés en cinq pièces. Chahu voyait là un moyen aisé de se défaire des lourdes charges qui pesaient sur le domaine pour sa remise en état. Parmi celles-ci, figurait en effet l'obligation de faire curer le canal susdit, de fossoyer et de planter les jardins et verger (...)¹⁶.

Le 16 octobre 1613, Chahu conclut avec Robert Amilyer, manœuvrier à Écharcon, deux marchés d'ouvrage, l'un pour la remise en état de la ferme de Villoison, l'autre pour l'établissement de nouveaux canaux afin de faciliter l'assainissement de la terre. Il est question ainsi de "faire un grand canal du milieu du potager jusque dans la rivière" de 4 toises de large sur 20 pieds de long et 5 pieds de profondeur, soit 117 toises de superficie au total, à raison de 25 livres la toise. L'autre canal était prévu en direction d'Ormoy et devait mesurer 2 toises de large sur 10 pieds de long et 4 pieds de profondeur, soit 26 toises au total¹⁷.

Chahu poursuivra ses ouvrages de réfection et de construction à Montauger jusqu'en 1615 au moins, puisque le 16 juillet de cette année, il conclut avec le maître maçon Jehan Johannin, domicilié à Corbeil, un marché pour l'établissement d'un pressoir dans la ferme du château, à l'emplacement de l'ancien, qui devait être de même longueur et largeur, lesquelles ne sont pas précisées¹⁸. La hauteur de ce bâtiment, situé, dit-on, près de l'ancien logis du château, et qui n'est pas encore relié à lui, devait être porté à 15 pieds de haut. Il serait couvert de tuiles et enduit de chaux et sable pour les murs. Les travaux furent fixés à 3.600 livres.

Le château de Montauger au début du XVIIe siècle. La ferme de Villoison

Si l'on ne dispose d'aucune indication sur l'état exact du château au moment où Chahu en devint propriétaire, il ne fait pas de doute qu'il a été rebâti par lui. Jean de La Barre déclare en effet, en 1647, dans *Les antiquitez de la ville, comté et chatelenie de Corbeil*, que Montauger est une "maison champestre sur la rivière d'Estampes (Essonne), rebastie par le sieur Chahu, après l'avoir acquise du commandeur S. Iean en Lisle"¹⁹. On peut penser, comme nous le verrons par la suite, que le château n'était alors constitué que d'une cour avec pont-levis entourée de fossés et un simple corps de logis dans le fond, dont les pièces, simples en profondeur, avaient, suivant la tradition, à la fois vue sur la cour et le jardin, et une petite ferme sur le flanc gauche de la cour. La seule vue de Montauger à cette époque ne nous éclaire hélas pas davantage (fig. 1).

La ferme de Villoison portée dans l'un des contrats d'octobre 1613 fera partie intégrante du domaine de Montauger jusqu'à la fin du XVIIIe siècle. Située à l'est du château et relevant de la paroisse de Villabé, elle sera reliée à lui par une allée plantée d'arbres (fig. 3 et 5). Si l'on ignore la date exacte de son acquisition, Chahu y fera cultiver quelques pièces de vignes par l'un de ses fermiers, Robert Régnault²⁰.

Propriétaire d'une maison seigneuriale à Étiolles, Chahu de La Papotière n'était pas un inconnu dans la région²¹. Il avait échangé, le 26 juin 1608, avec Martin Langlois, seigneur de

Lisses, plusieurs pièces de terre audit terroir. Plusieurs actes notariés le montrent marchandant des terres à Lieusaint, Essonnes, Villoison, Lisses. Enfin, il avait fait bâtir à Moulin-Galant, paroisse d'Essonnes, un superbe pavillon, et possédait dans ce hameau un moulin à blé et un autre à papier. Mort en 1620, la seigneurie revint à sa succession²². Sa veuve, Françoise de Gayant fit alors dresser l'inventaire de tous les titres de la seigneurie de Montauger et de la ferme de Villoison datés de 1576 à 1615²³.

Les héritiers Chahu de La Papotière. Lazare Péna

Les héritiers de Chahu de La Papotière conservèrent Montauger jusqu'en 1640. Le 11 février, Henri de Chahu, seigneur de La Papotière, écuyer, domicilié rue de la Harpe à Paris, paroisse Saint-Benoît ; Marie de Chahu, fille majeure, demeurant rue des Prouvaires, paroisse Saint-Eustache ; Françoise de Chahu et son époux, Guillaume Bidet, sieur de La Bidive, conseiller du roi en son conseil d'État, Premier maître des requêtes ordinaire en son hôtel, demeurant rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, paroisse Saint-Paul ; et Balthazar de Chahu, mineur émancipé d'âge, placé sous l'autorité de son frère aîné Henri et qui était domicilié avec sa sœur Marie, tous enfants de Balthazar Chahu, premier du nom, cédaient à Lazare Péna, écuyer, sieur de Montiver, conseiller, médecin ordinaire de la reine-mère, et à Eléonore Merlin, son épouse, domiciliés rue et près la porte Saint-Bernard, devant Me Saulnier, notaire à Paris, "la terre et seigneurie de Montauger scituée en la paroisse de Lisse, [et] prévosté de Corbeil", moyennant 20.500 livres payées comptant²⁴.

Montauger est alors décrit comme "consistant en plusieurs bastiments, chambres, greniers, pressoir, caves, granges, escuries, croix, moullins sur la rivière lun à bled avec le portiveau (sic) dud. moullin, l'autre a papier, et l'autre a diamens (...)". Font également partie de la vente : un bateau sur la rivière ; 90 arpents de terres labourables ; 15 arpents de vignes dont 6 mis en valeur, le reste étant demeurés en friche ; 50 arpents de prés ; et le droit de pêche de la rivière²⁵.

Le même jour, dans un contrat séparé, les Chahu vendaient à Péna et son épouse, la ferme de Villoison et plusieurs pièces de terre environnantes contre deux rentes viagères d'une valeur totale de 472 livres 4 sols 20 deniers. Rentes que l'acquéreur avait constituées devant notaire, le 31 août 1609, à Mario Dormy, conseiller secrétaire du roi²⁶.

Trois semaines plus tard, le 3 mars 1640, devant le même notaire, Lazare Péna rendait ses "foy et hommage" au Frère Jean Hac, commandeur du Bourgot et prieur de Saint-Jean-en-Lisle²⁷.

Éléonore Merlin, veuve Péna. Robert du Laurens

De ce Lazare Péna, on sait peu de choses, si ce n'est qu'il était le fils d'Auboin Péna et de Catherine Margailand, et que sa famille était d'origine provençale²⁸. Après sa mort, sa veuve, Éléonore Merlin continua de s'occuper de la seigneurie de Montauger comme en témoigne, notamment, le bail fait à Marin Cézard, manœuvrier à Villoison, le 17 octobre 1656, d'une modeste maison couverte de chaume avec jardin et une petite ormoie au bout de celui-ci avec droit de puisage dans le puit de la cour, plus deux pièces de terre audit lieu, le tout moyennant 16 livres par an²⁹.

Remariée à Charles Duval, sieur de Preslay et Mornay, Éléonore Merlin laissa pour seule héritière, à sa mort survenue le 26 septembre 1660, la demoiselle Bonne Leroy, veuve d'Anthonin Bouquis Vinam, bourgeois du Pont-de-Bonvoisin³⁰. Celle-ci fit cédée par François Iboud, secrétaire de la chambre du roi, son procureur – lequel avait délégué Anthonin Chanteau, bourgeois de Paris, domicilié rue du Foin, paroisse Saint-Séverin, le 31 décembre 1662 –, les seigneurie de Montauger et ferme de Villoison, à Robert du Laurens, conseiller du roi au Parlement, qui était établi rue des Bernardins, paroisse Saint-Nicolas-du-Chardonnet³¹. Celui-ci céda en échange une rente de 1.300 livres au principal de 35.250 livres que lui avait constituée François Lotin de Chauny, chevalier, seigneur baron et châtelain de Chauny, Vere, Charny et autres lieux, conseiller du roi en ses conseils, par contrat passé devant Me Boudin-Muret, notaire à Paris, le 15 septembre 1653³².

La vente de 1662 comprenait la maison seigneuriale de Montauger, "plusieurs bastiments et édifices [avec] jardin clos de murs ; cour ; pressoir ; deux cent vingt arpents ou environs de terre labourable ; verger sans les enclos ; soixante-dix arpents de pré, saussayes et plusieurs pièces étant dans les isles et hors les isles [de la rivière] ; cinq arpents de vignes en deux pièces et autres appartenances et dépendances". Furent délaissés à Du Laurens, les foins, fumier, luzerne, et vin de la seigneurie.

Montauger resta aux mains de Robert du Laurens jusqu'à sa mort survenue le 22 février 1675, à son domicile parisien qui relevait de l'abbaye de Saint-Victor³³. L'inventaire de ses biens, dressé le 3 mars suivant, à la requête du révérend Dom Pierre du Laurens, prêtre docteur en Sorbonne, grand prieur et vicaire général de l'Ordre de Cluny, son frère (?), domicilié à l'hôtel de Cluny, paroisse Saint-Benoît, et de son exécuteur testamentaire, Henri Balthazar, conseiller du roi au Parlement de Metz, qui résidait paroisse Saint-André-des-Arts, est fort instructif à bien des égards³⁴. Il nous donne tout d'abord l'état intérieur du château de Montauger à cette époque. On y fait ainsi mention, au rez-de-chaussée, d'une cuisine avec

chambre au-dessus pour les domestiques, d'une autre pour la sœur du défunt, de deux autres ensuite dont une pour ce dernier ; et, à l'étage, d'une chambre avec cabinet ensuite – celui de Du Laurens – et d'une chambre pour le cocher. Ceci confirme que le château ne consistait alors qu'en un petit corps de logis élevés sur deux niveaux.

L'inventaire des papiers est tout aussi instructif. Il y fait mention, à la cote 258, de cinquante-cinq pièces qui sont marchés passés sous seing privé par Du Laurens auprès de plusieurs artisans (maçon, charpentier, couvreur, ...) pour Montauger. La cote 259 contient, elle, soixante-et-une pièces de marchés d'ouvriers ayant aussi œuvrés à Montauger. Enfin, la cote 260 fait état de soixante-dix pièces qui sont marchés et quittances d'ouvriers au même endroit. Ces nombreux actes attestent que Du Laurens avait reconstruit et augmenté le logis établi par Chahu de La Papotière dans les années 1610, mais aussi et sans doute les terrassements du domaine que nous décrirons plus loin. On trouvera en outre, dans ce même inventaire, mention de nombreux actes d'échanges et de cessions de terre, afin d'augmenter le domaine de Montauger, mais aussi celui de la ferme de Villoison³⁵.

La direction des créanciers de Robert Du Laurens

Les nombreuses dépenses engagées par Du Laurens, à Montauger notamment, vont entraîner la saisie de ses biens. Craignant que ceux-ci ne puissent couvrir l'ensemble des créances et soient consommés par ses héritiers en frais de procès, les créanciers décidèrent, devant notaire, le 2 mai 1675, de former une direction ayant pour objet la défense de leurs intérêts. Cette direction était composée de juristes qui avaient pour nom :

- Claude Méliand, conseiller du roi, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, domicilié rue de l'Université, paroisse Saint-Sulpice.
- Pierre Chaulet, conseiller au Parlement, doyen des requêtes du Palais, demeurant quai Bourbon, sur l'île Notre-Dame (île Saint-Louis).
- Henri de Bullion, conseiller au Parlement, domicilié rue Hautefeuille, paroisse Saint-Benoît.
- Et Nicolas Le Jay, chevalier, baron de Maisonrouge, conseiller au Parlement, demeurant rue Culture-Sainte-Catherine, paroisse Saint-Paul³⁶.

Louise Le Maye

Montauger et la ferme de Villoison demeurèrent aux mains de cette direction jusqu'en 1680. Le 17 mai de cette année, Louise Le Maye, épouse séparée en biens de Jean-Baptiste du Rancher, chevalier seigneur du Mardreau, Pizé et autres lieux, se rendit adjudicataire de la seigneurie pour 34.500 livres³⁷. L'acte de vente confirme les agrandissements et embellissements apportés par Robert du Laurens à Montauger. Le château consiste alors, nous dit l'acte, en "un nouveau et autre bastimens, un pavillon et un autre en terrasse". Il faut donc imaginer un corps de logis en fond de cour, cantonné par deux pavillons, dont l'un ne serait élevé que d'un rez-de-chaussée, avec terrasse au-dessus pour le cabinet du sieur Du Laurens situé au premier étage, à la manière du château de Balleroy, par exemple (fig. 117). Cette terrasse trouverait naturellement sa place, à droite du logis, vers la rivière, la partie gauche étant dévolue au bâtiment de la ferme. La cour était précédée, précise l'acte, d'un fossé avec "pontlevis à basculle (sic)" et comportait "un colombier quarré en pierre". Derrière le logis, s'étendait le jardin avec son parterre planté de buis. On mentionne par ailleurs, de ce côté-ci, "trois quartiers et demy de terre plantées (sic), pruniers, deux espaces en arbres fruitiers en forme de patte d'oye, un arpent et demy en potager", le tout séparé par des allées plantées d'arbres et de buissons. Sont mentionnés également trois petits canaux et un autre le long du potager. Il s'agit en fait d'un seul et même canal en plusieurs parties longeant la cour et le parc du château.

La vente comprenait également :

- 15 arpents un quart de pré entre la partie en terrasse du jardin du château et le canal situé en contre-bas. Cette partie en terrasse couvrait 240 toises de superficie et relevait de la paroisse de Villabé.
- 25 arpents de sain foin³⁸ avec leurs allées, plus une pièce de terre au-dessus, tous deux séparés par un mur de soutènement et dans lesquels se trouvaient de nombreux arbres fruitiers et pièces de vignes en espaliers et contre-espaliers.
- 31 arpents de bas prés avec deux pièces de terres en aulnettes.
- 56 arpents 63 perches de bas prés en plusieurs pièces.
- 18 arpents de terres fermes en sain foin dont deux en friche, divisés en plusieurs pièces.
- 2 arpents de terres en friche avec, à leur extrémité, une allée plantée d'ormes de part et d'autre.
- 5 arpents et demi de vignes en plusieurs pièces.

- Les droits de moyenne et basse justices ainsi que de censive³⁹.
- Le droit de pêche sur la rivière d'Aiguemortes – bras de l'Essonne situé ente Montauger et l'île de Mennecy – depuis les prés de Beaurepaire jusqu'au pont d'Ormoys⁴⁰.

La ferme de Villoison comprise dans le contrat était décrite succinctement comme consistante en "maison, cuisine, chambres basses, chambres hautes, grenier [au-] dessus, fonderie, grange, remise, le tout couvert de thuille, escurie, bergerie, estables, poullalier couverts de chaume". La cour, où se trouvait un abreuvoir, couvrait une superficie d'un arpent. Devant le logis de la ferme, était une petite cour et un petit jardin d'un demi quartier de superficie. La ferme comprenait également 2 arpents de terres clos de murs, dans lesquels se trouvait un bois de haute futaie de 30 perches de superficie, ainsi que 92 arpents 65 perches de terres labourables⁴¹.

Le château de Montauger et la ferme de Villoison étaient reliés, nous dit le contrat, par une avenue plantée de quatre rangées d'ormes située au-dessus de l'enceinte du clos de Montauger. C'est cette avenue que l'on voit sur quelques plans du domaine au XVIIIe siècle (fig. 3 et 5). Elle serait, faute de descriptions antérieures plus précises, l'œuvre de Robert du Laurens. C'est aussi sans doute à ce dernier que l'on doit une avenue identique reliant le château à la route d'Étampes, de 584 toises de long sur 20 toises de large, avec contre-allées, fossés, et haies vives⁴². La carte des chasses du roi au XVIIIe siècle (fig. 5) montre en effet très clairement que la route qui passait devant le château, et sur laquelle nous reviendrons⁴³, était plantée de part et d'autre jusqu'à la route susdite.

Le contrat de vente se poursuit par une série de baux de terre et de rentes passés devant notaire, tant à Paris qu'à Corbeil⁴⁴.

NOTES :

1. Cf. Fr. Aubert de La Chesnaye-Desbois : *Dictionnaire de la noblesse*, t. XIX, Paris, 1876 (t. 10, 1980), pp. 637-638 et N. Benyamin-Turquin et M.-A. Mantzer : *Lisses*, Le Mée-sur-Seine, 1994, pp. 58-60 et 299. Versoris est le génitif du terme latin *Versor* qui signifie *Le Tournau*. Il était d'usage, pour les gens de lettres de cette époque, de latiniser leur nom (*ibid.*, pp. 58 et 299, note 1).

2. A.D.E., 79 J 28/4: Demande de dommages et intérêts du 6 juillet 1583. Mort le 29 décembre 1533, Guillaume II vit ses biens inventoriés le lendemain devant Me Lescuyer, notaire à Paris (A.N., M.C., CXXII, 300).

3. Cf. *supra* note 1.

4. *Ibid.* et cf. N. Benyamin-Turquin (...), *op. cit.*, *ibid.*, pp. 60, 64 et 299, note 7.

5.A.N., S 5751, fol. 259 v°-260 v° et M.C., VIII, 399. Il convient de signaler que les Versoris n'étaient pas entièrement maîtres de la terre de Montauger puisque, le 30 septembre 1542, le prieur Guillaume Quinau, avait notamment baillé, pour 5 ans, 10 arpents de prés en une pièce moyennant 10 cens d'or soleil (A.N., S 5741, fol. 64 v°-65 r°)

6.A.N., M.C., LXXXVII, 434 : Quittances du 15 juin 1613. Il était le fils de Jacques, seigneur de Coulommiers et secrétaire du roi, et le petit-fils de Pierre II (cf. Fr. Aubert de La Chesnaye des Bois, *op. cit.*, *supra* note 1, p. 638).

7.A.D.E., 2E 42/224 : Foy et hommage du 30 septembre 1613 et A.N., S 5751, fol. 260 v°-261 r°.

8.*Ibid.*

9.*Ibid.*

10.Enceinte, enclos, demeure.

11.Depuis le Moyen Age, le serment des "foy et hommage" était l'expression de la soumission et de la fidélité du vassal envers son seigneur. Sur le sens de ce serment d'allégeance au XVIIe siècle, cf. Fr. Bluche : *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, 1990, pp. 590 et 601-602.

12.Cf. *supra* note 7.

13.Cf. *supra* note 5.

14.A.D.E., 2 E 42/196.

15.*Ibid.*

16.*Ibid.*

17.*Ibid.*

18.A.D.E., 79 J 14/4.

19.*Op. cit.*, Paris, 1647, p. 17.

20.Cf.N. Benyamin-Turquin (...), *op. cit.*, *supra* note 1, p. 97.

21.*Ibid.*, p. 99.

22.*Ibid.*, pp. 99-100. Sur cette famille, cf. arbre généalogique, p. 268.

23.A.D.E., 79 J 35/5. Sur la famille de celle-ci, *ibid.*, p. 276.

24.A.N., M.C., CXVIII, 509 et A.N., S 5751, fol. 261.

25.*Ibid.*

26.*Ibid.* : Échange du 11 février 1640. Il s'agissait de :

- 22 arpents de terres près de la porte de Villoison, tenant d'un côté au chemin de Villoison à Lisses, de l'autre aux terres de Montauger, D'un bout au sieur Cordiance, de l'autre à la terre de Villoison.
- 12 arpents au même lieu.
- 22 arpents près de la grange de Villoison.
- 1 arpent et demi au même lieu.
- 5 arpents au même lieu.
- 9 arpents au même lieu.
- 2 arpents au même lieu.
- 1 arpent au même lieu.
- ½ arpent au même lieu.
- 1 arpent et demi au même lieu.

- 6 arpents au lieu-dit "Le Rocher".
- 3 arpents au même lieu.
- 8 arpents au même lieu.
- 20 quartiers au lieu-dit "Les Graviers".
- 3 quartiers et 2 arpents au même lieu.
- 1 arpent près du logis planté en arbres fruitiers.
- 3 arpents tenant au chemin d'Ormoy.
- 20 quartiers au même lieu.
- ½ arpent au même lieu, le long des vignes de Villoison...

A ces terres, s'ajoutaient :

- une maison à Corbeil, paroisse Saint-Léonard,
- une petite maison couverte de chaume sise à (?).

27. Les minutes de Me Saulnier sont en déficit pour cette période. On se référera au registre de Saint-Jean-en-Lisle de Corbeil (A.N., S 5751, fol. 261v°-262r°).

28. Cf. N. Benyamin-Turquin (...), *op. cit.*, *supra* note 1, p. 291.

29. A.D.E., 79 J 81/3.

30. A.N., M.C., XI, 190 : Échange du 31 décembre 1662.

31. *Ibid.*. Nous ne sommes pas parvenu à identifier les origines de ce personnage. Il existe en effet plusieurs familles de ce nom originaires tantôt d'Anjou, tantôt de Basse-Marche, de Languedoc ou de Toscane (cf. Fr. Aubert de La Chesnaye Desbois, *op. cit.*, *supra* note 1, t. XI, Paris, 1867 (t. 6, 1980), pp. 713-727).

32. *Ibid.*

33. A.N., M.C., XI, 252 : Inventaire du 5 mars 1675.

34. *Ibid.*

35. *Ibid.*, Cf. cotes 51, 175, 176, 180, 227 à 293. Le contrat de vente de 1662 est porté à la cote 280.

36. A.N., M.C., XI, 253 : Direction du 2 mai 1675.

37. *Ibid.*, XI, 277 : Vente du 17 mai 1680 et A.N. S 5751, fol. 262r°. Les directeurs ont alors pour noms :

- Jacques Ribier, chevalier, seigneur de Villenenque, conseiller au Parlement, demeurant île Notre-Dame (Saint-Louis).
- Nicolas Le Jay, déjà cité.
- Et Jean Bailly, abbé prévôt de Villedimanche, demeurant rue Pierre Sarrazin, paroisse Saint-Benoît.

38. Plante à fleur papilionacée destinée à l'alimentation du bétail. Elle était appelée "herbe éternelle" parce qu'elle durait longtemps dans une même terre et était appréciée du bétail pour sa fraîcheur (cf. *L'Encyclopédie* de Diderot et D'Alembert, t. XIV, Neufchâtel, 1765, pp. 517-520).

39. S'applique à tout ce qui est tenu à cens d'un seigneur, « cens » désignant, sous l'Ancien Régime, une redevance, signe concret du lien entre un seigneur et son redevable (sur ces termes, cf. Fr. Bluche, *op. cit.*, *supra* note 11, pp. 287-288).

40. Cette partie de l'Essonne longeant Montauger est souvent appelée ainsi aux XVIIe et XVIIIe siècles (cf. plan de la paroisse de Lisses en 1772, fig. 4).

41. Cf. *supra* note 37.

42. *Ibid.* et cf. ch. suivant, note 1.

43.Cf. ch. I, 4.

44.Cf. *supra* note 37.

3. Le XVIIIe siècle.

Les créanciers de Marie-Philippe du Rancher, épouse Brodeau. François Gayant d'Ormesson

A la mort de Louise Le Maye, ses biens revinrent à sa seule et unique héritière Marie-Philippe du Rancher, épouse non commune en biens de Julien-Simon Brodeau, conseiller du roi et ancien lieutenant général du baillage et siège présidial de Tours¹. Celle-ci fit abandon de ses biens à ses créanciers par contrat passé devant Mes Bridou et Boursier, notaires à Paris, le 13 mai 1706². Lesdits créanciers affermèrent les terres de leur débitrice jusqu'à leur adjudication définitive. La terre de Montauger fut ainsi allouée, le 13 décembre 1707, à André-Simon Burnes, bourgeois de Paris, demeurant rue des Petits-Champs, paroisse Saint-Eustache, pour trois ans, à partir de la Saint-Martin, moyennant 1.800 livres par an³. Le bail stipulait la remise en état des lieux, très dégradés, comme nous le verrons. N'ayant pas la possibilité et ne souhaitant pas engager de nombreux frais dans la restauration du domaine, les créanciers décidèrent d'entamer sa mise aux enchères, le 6 décembre 1708. Il fut adjugé aux requêtes du Palais à Paris, le 7 février 1709, à Jean Dande, procureur au Parlement, pour 34.066 livres 13 sols 4 deniers⁴. Celui-ci fit déclaration de son acquisition, le 28 du même mois, sur le registre des déclarations des requêtes du Palais, à François Gayant d'Ormesson, intéressé dans les Fermes du roi. La vente à celui-ci par les créanciers de la dame Brodeau fut formalisée devant notaire, le 31 mai suivant⁵.

L'acte daté de ce jour précise que l'un des pavillons du château était "démoly depuis peu" et que la basse-cour se composait désormais d'une "chambre à four (fournil), toics à vaches (étable), remises, toics à porcs (porcherie), poullailiers, dindonnier, grange et pressoir, le tout couvert de tuille". Les pruniers décrits précédemment formaient désormais une "prunnelaye a costé de cinq quartier [de terres] estant en terrasse". Au pied de celles-ci, se trouvait un potager de six quartiers de terres entourés et séparés par des allées plantées d'arbres et de buissons. Le canal situé le long du potager comportait désormais trois petits réservoirs, dénommés aussi "boutiques" au XVIIIe siècle, et qui servaient de viviers. Le domaine était enclos de murs sur trois côtés et fermé sur le quatrième par le canal en direction du pont d'Ormoy. Cet enclos, précise l'acte de vente, était séparé au centre par un mur en terrasse, c'est-à-dire celui qui séparait les jardins du verger-potager. Les murs de cette terrasse étaient garnis de pêchers, poiriers et muscats en espalier.

La partie sise au-dessus du clos de Montauger contenait 27 arpents de terres labourables et celle au-dessous 10 arpents. On mentionnait également, sans plus de précisions, la présence de 3 arpents de vignes et de 6 arpents de prés et aulnettes, ces 6 arpents ne tenant pas compte de la partie de prés détenue par le maréchal de Villeroy au préjudice des vendeurs. Les pièces de terres mentionnées ensuite montrent que Louise Le Maye et sa fille avaient poursuivi la politique d'extension du domaine de Montauger.

Le domaine comportait désormais :

- une pièce de prés de 18 arpents, plantée d'aulnes, située entre deux bras de l'Essonne, celui au sud faisant la séparation avec la seigneurie de Mennecey, soit la petite île figurée sur le plan de 1772 (fig. 4) et mentionnée B dans celui de l'an III (fig. 7-9).

- Une autre identique de 14 arpents située au bout du potager, dont les allées formaient une patte d'oie, entourée de canaux sur trois côtés et de la rivière sur le quatrième.

- 22 arpents et demi de prés depuis les aulnettes du potager jusqu'aux prés de Beaurepaire, bordés d'un côté par la rivière et de l'autre par le canal du potager.

- 12 arpents de bois, prés et marais attenant le pont-levis de Montauger, lesquels étaient ordinairement destinés, dit l'acte, au pâturage des vaches du château et de la ferme de Villoison. Le domaine s'étendait cette fois, on le voit, au-delà de la route de Lisses à Mennecey.

- 2 arpents de terres labourables près de ces derniers et qui étaient situés sous les vignes du lieu.

- Et enfin 26 arpents de prés en plusieurs pièces sur l'île de Mennecey, dont une partie dépendait du fief de Mennecey et une autre de celui de Montauger.

Si la ferme de Villoison demeurait identique à l'état décrit en 1680, en revanche les terres labourables avaient été portées à 140 arpents.

Furent énoncés ensuite les droits et devoirs seigneuriaux de la terre de Montauger, à savoir :

- 42 livres de rente annuelle aux religieux de Saint-Jean-en-Lisle.

- 20 livres de même rente au maréchal de Villeroy.

- 30 livres de rente pour bail d'héritage du sieur Dodun, conseiller du roi au Parlement.

- 19 sols aux marguilliers de la paroisse d'Echarcon.

- Et 10 sols à ceux de la paroisse d'Ormoy.

Gayant d'Ormesson, qui était domicilié à Paris, rue Montmartre, paroisse Saint-Eustache, devait profiter peu de temps de son acquisition. Du 15 septembre au 30 décembre

de cette même année 1709, il fut procédé à la saisie puis à la vente par adjudication de Montauger, à la requête de Jacques Hattin de Buisson, conseiller du roi et substitut du procureur général de la cour des Aydes. Celui-ci entendait se faire rembourser les 300 livres que Gayant lui avait empruntées par obligation, passée devant Mes Desleurdre et Auger, notaires à Paris, le 20 juin précédent⁶. Le procès-verbal de saisie dressé à cette occasion décrit très précisément le château et le domaine de Montauger à cette époque. Outre les indications portées dans les actes précédents, il mentionne l'état intérieur du château. Ainsi le corps de logis était-il composé, au centre du rez-de-chaussée, d'un vestibule ouvrant à droite sur une cuisine avec son office et une laiterie ensuite et, à gauche, sur une antichambre et une chambre, puis sur la chapelle. L'escalier conduisant à l'étage est dit "dans œuvre", étage qui était composé de plusieurs chambres avec leur antichambre et cabinet. Au-dessus du logis, se trouvaient les greniers du château et les berceaux de caves au-dessous. Outre le colombier, une grande écurie était mentionnée à présent dans la cour du château. Dans la basse-cour, à gauche de celle-ci, figurait désormais un logement pour le jardinier et une remise pour un carrosse, qui étaient eux aussi couverts de tuiles.

Le domaine s'étendait, au nord, des terres de la ferme de Villoison à l'Essonne au sud, et du chemin du moulin d'Ormoï à Villoison à l'est, aux avenues de Montauger à Lisses à l'ouest⁷.

Contre toute attente, Gayant d'Ormesson parvint à conserver son bien jusqu'à sa mort survenue à Paris, le 31 mars 1710⁸. Son inventaire, dressé le 12 avril suivant, à la requête de sa veuve, Catherine Brutelle, et du subrogé tuteur de sa fille unique, Jean Audiger, avocat au Parlement, nous fournit l'état mobilier du château à cette époque⁹. Il fait apparaître des pièces qui n'existaient pas dans la description précédente. Ceci laisse entendre que Gayant d'Ormesson avait procédé à de nouvelles augmentations du logis principal.

Ainsi l'office situé au sud de la cuisine a-t-il été dédoublé pour faire une chambre de domestique du côté de la cour, n'étant plus ouvert désormais que du côté du jardin. Au premier étage, décrit plus précisément, une chambre se trouvait au-dessus de celle du rez-de-chaussée qui était précédée, comme celle-ci, de son antichambre. Une autre antichambre, plus vaste, se trouvait, quant à elle, au-dessus de la cuisine, suivie d'une chambre que Gayant avait probablement dédoublée, comme l'office du rez-de-chaussée, pour faire deux petites chambres ou cabinets. On mentionne ensuite une petite chambre au deuxième étage qui avait vue sur le jardin, et une grande chambre attenante, située au-dessus du pressoir. Ces pièces, inexistantes auparavant, montrent que Gayant avait entamé la construction d'un second étage que sa mort

devait laisser inachevé, comme le révélera le procès-verbal de réparations dressé en 1710 à la demande du nouveau propriétaire du château, Gilbert Clautrier¹⁰.

Gayant avait dû également transformer une partie du corps des écuries en logements puisque son inventaire mentionne une grande chambre attenante à la chapelle, ainsi que deux autres attenantes et des chambres de domestiques. En tant que financier, il avait largement les moyens de procéder à de telles modifications, quoiqu'ait pu laisser penser la saisie survenue en 1709.

Les Clautrier père et fils

Le 14 août 1710, Antoine Choudard, seigneur des Forges, domicilié à Paris, rue Neuve-Saint-Eustache, paroisse du même nom, tuteur de Catherine Gayant d'Ormesson, fille unique de François, et de son époux, Charles-Raphaël Baudouin, tous deux mineurs – Catherine était alors âgée de 13 ans et demi¹¹ – fit procéder à la vente de Montauger. Il fut vendu, avec la ferme de Villoison, à Gilbert Clautrier, secrétaire du contrôleur général des Finances, Nicolas Desmaretz (1648-1721), moyennant la somme de 34.000 livres¹².

Clautrier père pouvait disposer de son bien et effectuer les réparations nécessaires, à condition toutefois de laisser à la veuve Gayant d'Ormesson, mère de la demoiselle, et à ses domestiques, jusqu'à la fin de l'année, un appartement "convenable", les équipages nécessaires "pour faire ses vendanges", les resserres pour "loger ses grains, vins, foins, pailles et bestiaux", et les fruits du jardin, sans qu'elle fut tenue de lui verser de loyer¹³.

S'il ne pouvait bénéficier du produit de ses terres qu'à compter de l'année suivante, Clautrier pouvait en revanche exploiter celles qui se trouvaient en jachère. Il était tenu par ailleurs d'entretenir le bail de la ferme de Villoison que Gayant d'Ormesson venait de passer, le 10 mars précédent, à Nicolas Lemaire par contrat passé devant Me Hucherard, notaire à Corbeil¹⁴. Le contrat précisait enfin que la vente de la seigneurie de Montauger ne serait confirmée qu'après sa ratification, à leur majorité, respectivement en 1716 et 1721, par les sieur et dame Baudouin, et après la délivrance du décret volontaire que Clautrier entendait poursuivre devant les requêtes du Palais¹⁵. Ce dernier fut obtenu sans difficulté par un arrêt du 30 janvier 1712¹⁶. La ratification de la vente par les héritiers posa en revanche beaucoup plus de problèmes.

Si le sieur Baudouin délivra, conformément au contrat, son consentement le 3 décembre 1716¹⁷, il en fut tout autrement de son épouse. Elle profita de la mort de son mari pour tenter de faire casser la vente devant le Parlement, en prenant prétexte de sa minorité¹⁸.

Elle tenta de récupérer par tous les moyens la terre de son père dont elle estimait, sans doute à raison, avoir été dépossédée abusivement. Elle accusa injustement Gilbert Clautrier d'avoir dégradé de nombreuses parties du château et du domaine. Celui-ci dénonça ces accusations : deux arrêts du Parlement des 2 avril 1721 et 23 avril 1725 déboutèrent la veuve Baudouin de ses réclamations et ordonnèrent l'estimation des lieux¹⁹. Pour retarder l'application de ces arrêts, elle forma trois nouvelles requêtes devant le Parlement "dans l'intention d'embrouiller les contestations (...) (sic)". Clautrier qui, nous le verrons, avait engagé de nombreuses restaurations à Montauger dans les années 1710, sollicita, dans une requête du 21 mai 1726, que ladite veuve fut condamnée au paiement des 1.436 livres 14 sols 2 deniers, montant des ouvrages de la ferme de Villoison, tels qu'ils furent estimés dans un procès-verbal du 17 avril 1714 et qu'ils furent réglés au sieur Le Gros, maître maçon à Mennecey²⁰. Il sollicitait en outre qu'elle fut déboutée de ses demandes et condamnée au paiement de toutes les sommes dont elle lui était redevable²¹.

Dans une requête du 21 janvier 1727, la veuve Baudouin réitéra ses accusations que Clautrier dénonça à nouveau dans une autre du 25 du même mois. Par arrêt du 31, le Parlement ordonna la visite des lieux par les architectes-jurés-experts parisiens Quirot, Rémond et Bernard, à compter du 25 avril prochain²² :

Un arrêt du 19 août autorisa la veuve Baudouin à rentrer en possession de son bien à condition de restituer au sieur Clautrier toutes les sommes qu'il avait versées jusqu'alors : celui-ci parvint, à force de conviction, à la dissuader, si bien qu'un mois plus tard, le 13 septembre 1727, elle se désistait de ses actions. Il fut officiellement déclaré propriétaire de la seigneurie par arrêt du Parlement du 27 novembre²³.

Le fait est que Clautrier n'avait pas ménagé ses efforts pour remettre en état une propriété passablement négligée depuis l'abandon des biens de la dame Brodeau en 1706 et surtout depuis les derniers grands travaux de Robert du Laurens dans les années 1662-1675²⁴. Le 8 octobre 1710 et jours suivants, Clautrier fit procéder à l'estimation de l'ensemble des réparations à effectuer, lesquelles furent réceptionnées trois ans plus tard, en mars 1714, suite aux deux requêtes que Clautrier avait adressées au Châtelet, les 7 et 21 du même mois²⁵. Il n'avait pas caché, à cette occasion, que sans ces réparations, les bâtiments auraient "couru [le] risque d'être entièrement ruinés"²⁶. Ainsi le mur pignon du logis principal du côté de la rivière marquait une inclinaison de 3 pieds par rapport aux murs de face, au point de rendre le logis inhabitable. Rappelons qu'il venait de subir quelques années plus tôt la disparition d'un des pavillons d'angle²⁷.

Le procès-verbal confirme que le logis principal du château avait perdu sa belle unité initiale : "Plus avons remarqué que le corps de logis dud. château est construit de différentes hauteurs et aussy les planchers des chambres dud. logis qui le compose construit de différentes mains en la longueur de la face dud. logis tant du costé de la cour que du costé du jardin a environ a moityé de la longueur de la façade dud. logis vers la cour (...)"²⁸.

La charpente et la couverture de celui-ci, ruinées par les intempéries, étaient à refaire entièrement. Les portes et croisées n'avaient plus de serrures ni de carreaux.

L'escalier principal en maçonnerie et charpente était lui aussi à refaire. A l'autre bout, du côté du pressoir, se trouvait un petit escalier de dégagement en charpente dont les marches étaient cassées et disjointes, la maçonnerie "enfouée et prête à tomber", et dont la rampe avait perdu la plupart des balustres. Le pressoir, qui se trouvait à l'extrémité du logis et qui donnait sur la basse-cour, était lui aussi totalement ruiné. Son plancher, qui dominait la chapelle voisine, était étayé de toutes parts.

La cour principale formait, du côté de la rivière, une terrasse dont le mur de soutènement était à reprendre sur une longueur de 6 pieds. Un pont de charpente qui enjambait la rivière au-devant, était en grande partie détruit jusque dans ses fondations. Dans la cour, le pavé était le plus souvent cassé ou manquant.

Les bâtiments de la basse-cour étaient tout aussi dégradés. Les planchers du fournil et de l'étable étaient affaissés et le mauvais état de la couverture de tuiles avait pourri la charpente. Elle devait être reprise au droit du mur de face sur la cour de l'étable, et au droit de la porte du fournil. Le sol des deux bâtiments était à refaire intégralement. Le poulailler et le toit-à-porcs nécessitaient également une reconstruction totale. Le mur de clôture de la basse-cour devait être refait à plusieurs endroits. Un des piédroits du portail d'entrée, qui joignait l'angle du fournil, était sur le point de s'affaisser et d'endommager celui-ci. Le colombier nécessitait la réfection de plusieurs boulines et de la couverture.

Les murs de clôture du jardin et du potager étaient en grande partie ruinés et leur restauration fut estimée à 250 livres. Ils avaient perdu leurs treillages et leurs arbres fruitiers que l'on venait d'ailleurs de replanter. Les parterres du jardin étaient en friche.

La ferme de Villoison se trouvait dans un état tout aussi pitoyable que le château. Il fallait ainsi reprendre les deux murs de face du logis du fermier au-dessus des fondations, qui étaient crevassés et éboulés, et dont la réfection fut estimée à 25 livres. Le crépi de ces derniers et des pignons était aussi à refaire, tout comme les portes, croisées et contrevents. Dans les combles, trois poutres de la charpente étaient pourries et la couverture de tuiles devait être reprise en grande partie : certaines lattes étaient totalement pourries. A l'intérieur,

les solives des planchers se trouvaient dans le même état et la poutre maîtresse de la cuisine était cassée.

La façade, le plancher et la couverture de tuiles et de chaume du poulailler, les solives et le plancher du fournil et de la laiterie étaient à refaire entièrement. Les façades de la bergerie, de la "moutonnerie" (sic) et de l'étable devaient être reprises, l'un des murs pignons menaçant ruine. Il fallait compter 30 livres pour la réfection des murs de clôture de la cour et de l'enclos du jardin dont le porche ne méritait, quant à lui, plus aucune estimation.

Le porche et la couverture des granges étaient aussi en très mauvais état. Ces dernières devaient être entièrement refaites du côté des champs. Les deux toits-à-porcs qui étaient adossés au mur de face de la grange avaient été démolis avec trois autres bâtiments de la ferme²⁹.

Passée la première phase de remise en état du château de Montauger et de la ferme de Villoison, Gilbert Clautrier procéda à de nouvelles améliorations du domaine, comme le montre l'état sommaire des sommes déboursées à cet effet, conservé aux Archives départementales de l'Essonne et daté du 21 mai 1721³⁰. Il est fait état, dans ce document, d'un procès-verbal de réception d'ouvrages daté du 14 août 1719, que nous avons tenté de retrouver dans la série Z^{1j} des Archives Nationales, en vain. Ce document, que nous reproduisons en annexe³¹, confirme la date de 1719 comme celle de la seconde phase des travaux. Il s'agit d'ouvrages assez conséquents qui concernent aussi bien l'établissement de nouveaux fossés que le rétablissement des anciens, la réfection d'autres bâtiments que la plantation de marronniers et de nouveaux arbres fruitiers. À cette occasion, on n'avait pas hésité à remuer jusqu'aux tréfonds la terre du verger, ce qui entraîna la découverte des gravats du vieux château de Montauger : il peut s'agir soit du logis médiéval démoli, comme on sait, pendant la guerre de Cent Ans, soit du logis bâti par les Versoris (?) et démoli par Chahu de La Papotière au début du XVIIe siècle pour construire celui dont nous avons suivi l'évolution depuis cette période. Les découvertes de Jean-François-Félix Challeton au XIXe siècle avait déjà eu, on le voit, un précédent³².

Personnalités de Gilbert Clautrier et de son fils Gilbert-Jérôme

La famille Clautrier va dominer la vie de Montauger pendant 63 ans. Il s'agit, après les Versoris, du XVe au XVIIe siècles, de la plus longue présence d'un propriétaire à cet endroit qui devait en connaître beaucoup d'autres. Gilbert, puis son fils Gilbert-Jérôme, vont s'investir énormément puisqu'après les grands travaux des années 1710, viendra la reconstruction du

château dans les années 1750 et 1760³³. Un registre des capitations pour les paroisses de Lisses et de Courcouronnes en 1735 révèle que Clautrier père avait à son service à Montauger, un jardinier et un garçon pour lesquels il avait dû acquitter la somme de 3 livres³⁴.

Membres à part entière de la classe des financiers, les Clautrier, en s'installant à Montauger, suivaient l'exemple de ceux que nous avons énoncés en introduction et, avant eux, de Gayant d'Ormesson³⁵, mais aussi, comme le soulignent Mmes Benyamin-Turquin et Mantzer, des autres seigneurs de Lisses, Jean Leclerc de Grandmaison, Jean Négret de La Ravoye ou Jean-Jacques Michau de Montaran³⁶.

Né à Lyon, le 28 mai 1674, Gilbert Clautrier descendait d'une famille de financiers et de marchands de la cité rhodanienne : son père André, receveur général des Finances de la généralité de Lyon, avait épousé, le 5 décembre 1671, Françoise Feuilly, fille d'un marchand de la ville³⁷. Ayant entamé sa carrière comme avocat au Parlement – charge dont devait hériter son fils Gilbert-Jérôme³⁸ –, Gilbert devint tour à tour commis du trésorier général de l'extraordinaire des Guerres Rénouard de La Touane, trésorier général des troupes en Artois, et secrétaire du contrôleur général des Finances à partir de 1703, date de nomination de Nicolas Desmaretz de Maillebois, dont il sera le protégé pendant de longues années³⁹. Il devint ensuite son Premier commis, charge qu'il exerça jusqu'à la démission en faveur de son fils, le 5 juin 1749⁴⁰. Il mourut à Paris, le 11 juillet de l'année suivante, à son domicile de la rue Saint-Louis, et fut inhumé, le 13, dans la crypte de l'église Saint-Louis, laissant Gilbert-Jérôme pour seul et unique héritier. Celui-ci n'avait pas jugé bon de dresser l'inventaire de son père⁴¹.

Gilbert Clautrier avait épousé, le 14 décembre 1701, Marie-Alexis Le Seur, morte en 1732, fille de Pierre Le Seur d'Orlemont, ancien officier de Monsieur, frère du roi, et d'Alexis Marchant, par contrat passé devant Me Geoffroy, notaire à Paris⁴². De cette union, naquirent quatre enfants dont Gilbert-Jérôme, le 5 septembre 1702, à Arras⁴³.

Celui-ci entama sa carrière au Contrôle général des Finances aux côtés de son père, à la fin de la Régence⁴⁴. Il fut pourvu officiellement de la charge de celui-ci par lettres de Chancellerie du 4 juillet 1749. Il lui avait succédé précédemment, le 4 juillet 1745, dans l'office de garde des registres du Contrôle général des Finances, créé par édit de février 1689⁴⁵. Gilbert-Jérôme démissionna de son poste de Premier commis en 1761, conservant celui de garde des registres⁴⁶. Il céda ce dernier, le 22 mars 1771, par contrat passé devant son ami, le notaire parisien Me Claude-Hyacinthe Goulet, moyennant 150.000 livres, à Jean-François Fougeret de Launay, avocat au Parlement et ancien contrôleur de la Maison du roi, gendre de sa belle-sœur, Françoise-Anne Hollande⁴⁷.

Gilbert-Jérôme s'était marié à trois reprises : il avait épousé en premières noces, devant Me Maulrot, notaire à Paris, le 26 décembre 1726, Jeanne-Geneviève Le Tourneur, fille de Jean-Baptiste Le Tourneur, écuyer, payeur des rentes, et de Geneviève Couet, dont l'hôtel était voisin du sien⁴⁸. De cette union, naquit le 10 janvier 1728, à Paris, Jean-Baptiste-Michel-Jérôme, qui fut baptisé le jour même à la paroisse Saint-Paul⁴⁹. Jeanne-Geneviève décéda deux ans plus tard, en avril 1730⁵⁰.

Gilbert-Jérôme se remaria, le 16 janvier 1732, devant le même notaire, avec Marie-Louise-Angélique Guiller, fille d'Etienne Guiller, écuyer, conseiller secrétaire du roi, maison, couronne de France et de ses finances, et de Marianne Boucher, son épouse⁵¹. Il avait eu avec elle, un second fils, Alexis-Louis-Paul. Elle décéda malheureusement à son tour, en décembre 1739⁵². Par ce second mariage, Clautrier fils était apparenté – grâce au jeu des alliances – avec les célèbres dynasties des Premiers valets de chambre du roi Tessier et Bontemps et, par là-même, avec les non moins célèbres financiers Beaujon et Laborde, banquiers de la cour⁵³.

Après la mort en bas âge de ses deux enfants, Gilbert-Jérôme attendit quelques temps pour se remarier une troisième fois⁵⁴. Le 17 juillet 1757, il épousa Claude Hollande, veuve de Jean-Louis Colombier, intéressé dans les affaires du roi, et fille de Claude Hollande, écuyer, valet de chambre du roi, concierge de Marly, et de Madeleine-Françoise Forget, son épouse⁵⁵. L'homme restait visiblement attaché au milieu de la domesticité du roi.

Clautrier avait connu Claude Hollande à Versailles où elle demeurait, paroisse Saint-Louis⁵⁶. Or c'est précisément dans cette paroisse qu'il travaillait et logeait lorsqu'il se trouvait dans la cité royale⁵⁷. Sa troisième épouse devait malheureusement décéder à son tour, sans enfant, le 16 octobre 1764. Elle fut inhumée, deux jours plus tard, à Notre-Dame-des-Grâces de Passy⁵⁸.

Clautrier acheva seul les neuf dernières années de son existence. Il mourut, le 14 décembre 1775, dans la chambre qu'il occupait au rez-de-chaussée du corps de logis entre cour et jardin de son hôtel parisien de la rue de Paradis (des Francs-Bourgeois)⁵⁹. Il fut inhumé le lendemain, suivant ses volontés, dans la chapelle de la Communion de Saint-Jean-en-Grève⁶⁰. Sa belle-sœur, Françoise-Anne Hollande, fut instituée, selon ses volontés, sa légataire universelle⁶¹.

Les Clautrier avaient joué un rôle important dans l'organisation administrative du Contrôle général au XVIIIe siècle. Véritables bras droit des ministres des Finances du règne de Louis XV, ils étaient chargés de l'instruction des dossiers auprès de ces derniers avant leurs soumissions pour décisions au Conseil royal des Finances⁶². Ils furent également les véritables organisateurs du dépôt de ce ministère qui forme actuellement la série G⁷ des

Archives Nationales. Gilbert-Jérôme avait hérité du caractère consciencieux et méticuleux de son père, s'acquittant comme lui de sa mission avec une parfaite exactitude⁶³.

C'est ce mérite qui valut à Clautrier père, ses lettres de noblesse, en août 1728, à Versailles⁶⁴. On mit en exergue "la réputation distinguée" qu'il s'était acquise dans ses fonctions. Ses armes étaient "d'azur à un sautoir d'or accompagné de quatre triangles d'argent appointés et posés un dans chaque canton, timbrés d'un casque de profil"⁶⁵.

Les Clautrier, seigneurs de Montauger

À la mort de son père, en juillet 1750, Gilbert-Jérôme Clautrier hérita de Montauger. Il dut batailler, l'année suivante, contre les nouvelles prétentions du commandeur de Saint-Jean-en-Lisle, Frère Eustache de Vauquelin Deschesnes⁶⁶. On le voit également batailler, en 1766, contre l'un des entrepreneurs de la manufacture de fil d'or établie à Ormoy, Jean Cauchis de La Tour, qui avait fait tendre des verveux dans un de ses canaux⁶⁷. En 1772, Clautrier fils dut faire face aux problèmes d'inondations de ses terres posées par les ouvrages effectués par Jean-Baptiste Maufrois, meunier du moulin d'Ormoy, sur l'Essonne pour renforcer le débit de la rivière⁶⁸. Il avait désigné pour régisseur de la terre de Montauger, un certain Jean-Baptiste Roslin⁶⁹.

Afin de se procurer des revenus supplémentaires, Clautrier fils bailla à cens, en 1768-1769, plusieurs pièces de vignes situées près "de la nouvelle avenue que led. seigneur", dit le contrat, "a fait faire en face de son château", avenue qui était plantée d'ormes⁷⁰. Il s'agit d'une portion du chemin situé devant le château depuis la route de Mennecy à Lisses, séparant lesdites vignes des bas-prés de Montauger, tel qu'il figure sur le plan de la paroisse en 1772 (fig. 4)⁷¹. Cette nouvelle avenue apparaît sur le plan d'intendance de 1785 (fig. 6). Elle venait compléter le réaménagement total du site entamé par Gilbert-Jérôme à la fin des années 1750.

La reconstruction du château de Montauger (1759-1762)

Lors de la vente de Montauger, en décembre 1773, à Leclerc d'Angerville, Clautrier précise dans le contrat que le château avait été "nouvellement reconstruit pour la plus grande partie", et que la grande écurie de la basse-cour était "neuve". On l'avait dotée de logements avec greniers au-dessus⁷².

L'architecte Mansart de Sagonne fit lui-même allusion à ces nouveaux aménagements, dans les mémoires et projets d'arrêts qu'il avait adressés au contrôleur général des Finances, à

l'occasion de ses projets de voies navigables sur la Juine, l'Essonne et la Rémarde, au début des années 1760, et dont Clautrier, par sa position de Premier commis du ministre, s'était fait le rapporteur⁷³. Il déclarait ainsi dans le projet d'arrêt (s.d.), "qu'ayant eu des examens et opérations de son art à faire pour un ami qui l'avait appelé à sa terre en Beauce, l'aspect des rivières de Rémarde, de Juine et d'Essonne (...) luy firent naître des réflexions bien sérieuses sur le projet de rendre navigables et commerçantes lesdites Trois Rivières". Propos qu'il repris dans son mémoire en termes quasi-identiques⁷⁴. De toute évidence, l'ami en question se trouvait être Gilbert-Jérôme Clautrier et le château en Beauce, celui de Montauger.

Mansart de Sagonne faisait allusion, semble-t-il, au recreusement du canal situé le long du potager en direction du pont d'Ormoy, ainsi qu'à la création d'un nouveau canal au-dessus de l'îlot situé devant le potager, en prolongement du précédent. On évoque en effet dans le procès-verbal de contestations entre Clautrier et le meunier d'Ormoy en 1772, que le premier avait fait faire "un nouveau canal il y a quelque (sic) années au bas de son potager et en jet[a] partie des terres de ce canal sur ledit potager (...)". Plus loin, il est question d'un canal que Clautrier "a depuis peu fait ouvrir dans laditte Rivière un peu au-dessus dudit islot (...)". Il s'agit, d'après le contrat de vente de 1773, de la prolongation du canal du potager vers le second pont d'Ormoy⁷⁵.

Envisagés à partir de 1769, les projets de voies navigables de Mansart de Sagonne laissent à penser que les travaux du château avaient débuté dès cette année au moins, en même temps que ceux de la maison de Versailles (fig. 38)⁷⁶. Il se poursuivront jusqu'en 1762 : le 9 décembre de cette année, la chapelle, qui se trouvait au rez-de-chaussée, fut visitée et bénie par le curé de la paroisse de Lisses, en présence de ses confrères de Villabé et d'Ormoy, après avoir été jugée "conforme aux saints canons"⁷⁷.

La longueur du chantier s'explique en partie par les graves difficultés personnelles auxquelles se trouvait confronté l'architecte à cette époque⁷⁸. Comme la maison de Versailles, Clautrier avait donné, par cette nouvelle commande, le moyen à son ami Mansart de s'acquitter des sommes qu'il lui devait⁷⁹. La construction du château était peut être aussi motivée par celle, concomitante, du château voisin de Beaurepaire que Michau de Montaran, son propriétaire, avait confié à son futur parent, Jules-Robert de Cotte, fils du célèbre Robert de Cotte, Premier architecte de Louis XIV puis de Louis XV (1656-1735), et petit-cousin de Mansart de Sagonne⁸⁰ : sa petite-fille, Élisabeth-Julie de Cotte, fille de son fils Jules-François, devait épouser, en janvier 1769, Hippolyte-Louis-Marie Michau de Montblin, conseiller du roi, et fils aîné de Michau de Montaran⁸¹.

Pour les ouvrages de maçonnerie, Mansart de Sagonne n'avait probablement pas manqué de recourir aux abondantes carrières de meulières qui se trouvaient sur la paroisse de Lisses et qui étaient, par leur qualité dure et compacte, très estimée pour les constructions⁸².

Le nouveau château de Montauger apparaît sur le plan dressé par la veuve de Leclerc d'Angerville en 1795 (an III) (fig. 7-9). On constate que le corps de logis principal en fond de cour est désormais doté d'un pavillon central et qu'une aile a été adjointe au colombier situé à l'angle inférieur gauche de la cour. On sait par le contrat de 1773 que le pont-levis de celle-ci a été remplacé par un pont de pierre et qu'elle était fermée par une jolie grille de fer (fig. 55 et 113).

Les bâtiments de la ferme du château ont été concernés eux aussi par la reconstruction: on fait état, dans le contrat de 1773, outre la grande écurie susdite, d'une seconde écurie, d'étables avec greniers au-dessus, de toits-à-porcs, remises, chambres à four (fournil) et hangar⁸³.

Au-devant du château, les parterres ont été redessinés et s'organisent désormais autour d'un bassin central. À leur extrémité, bifurquant vers l'est, est une grande allée plantée de marronniers. De toute évidence, Clautrier fils souhaitait redonner un peu de lustre à Montauger, presque quarante ans après les grands travaux de son père. Il convenait surtout de ne pas faire pâle figure devant les autres châteaux prestigieux de la région. Clautrier s'était attaché pour cela les services d'un des grands architectes du roi, Jacques-Hardouin Mansart de Sagonne, malheureusement oublié depuis.

Clautrier et Mansart de Sagonne

Petit-fils du fameux architecte de Louis XIV, Jules Hardouin-Mansart (1646-1708), Mansart de Sagonne était né à Paris en 1711⁸⁴. Il est l'auteur de nombreux projets royaux de style rocaille dont et surtout la cathédrale Saint-Louis de Versailles (1742-1754) (fig. 34). On peut citer également le monastère de Prouille en Languedoc (1746-1786 ; détruit) et les projets pour les places royales de Paris et de Marseille⁸⁵. À Paris, on lui doit notamment la très belle maison des dames de Saint-Chaumont, 226 rue Saint-Denis (1734), et surtout la maison sur la rue de Gilbert-Jérôme Clautrier, 56 rue des Francs-Bourgeois, bâtie en 1752, et devenue en 1946 le siège de la direction des Archives Nationales (fig. 39)⁸⁶. Ce bâtiment venait remplacer l'ancien logis sur la rue de l'hôtel de Clautrier, afin d'y installer des bureaux pour son office et des logements destinés à la location. Mansart de Sagonne est aussi l'auteur

de l'Hôtel-Dieu de Marseille (1753-1785 ; inachevé) (fig. 42) et du château d'Asnières (1750-1752)⁸⁷.

Une véritable amitié liait Mansart de Sagonne à Clautrier fils. Les deux hommes se connaissaient depuis 1747 au moins, date à laquelle le premier avait été recommandé par le second au jeune député marseillais, François Capus, pour la réalisation du nouvel hôtel de ville de Marseille⁸⁸. Clautrier avait été, à ce propos, le véritable agent de Mansart de Sagonne auprès du contrôleur général des Finances. En vain⁸⁹. Mansart renouvellera l'expérience pour le canal de l'Essonne dans les années 1760, sans plus de succès⁹⁰. Soucieux de permettre à son protégé de se refaire une fortune et une réputation, après le passage de l'esthétique rocaille à l'esthétique néo-classique dans les années 1750, Clautrier avait financé, en grande partie, en 1767-1769, son voyage en Espagne, afin de mener à bien ses projets de canaux à Madrid et sur l'Ebre⁹¹.

L'amitié de Mansart de Sagonne pour Clautrier n'était en effet pas totalement désintéressée. Il eut recours régulièrement à sa bourse, comme en témoigne l'inventaire après décès du financier : y sont mentionnés plusieurs pièces ayant trait à leurs rapports pécuniaires⁹². Les travaux de Montauger étaient incontestablement le moyen que trouva Clautrier pour solder une partie des créances de son débiteur. Malgré toutes les avances faites à l'architecte, celui-ci ne parvint jamais à se refaire et mourut misérablement en 1778, à Paris. Son impécuniosité était telle que les héritiers de Clautrier durent renoncer à toute action judiciaire à son encontre⁹³.

On peut voir, dans les quelques éléments XVIIIe subsistants dans le château actuel, la confirmation que Mansart de Sagonne est bien l'architecte de Montauger. Ainsi retrouve-t-on le dessin des lucarnes du château dans celles prévues pour l'Hôtel-Dieu de Marseille (fig. 60-61 et 42), celui des marches de l'ancien escalier de l'étable (fig. 95) dans celui de l'escalier principal de l'hôtel de Manneville à Versailles (18 rue Hoche ; 1746) (fig. 35) ; la rampe en fer et la voussure de la descente de cave (fig. 67) dans celles de cet hôtel (fig. 35) ; tandis que le dessin des cheminées (fig. 63, 65, 75, 77 et 79) n'est pas sans évoquer celui, identique, des cheminées dudit hôtel et, dans une moindre mesure, de la maison parisienne de Clautrier (fig. 36-37 et 41). Enfin, le dessin de la grille du château est bien dans l'esprit de Mansart de Sagonne, mélange d'originalité et de simplicité (fig. 113-114).

Nicolas-Louis-Joachim Leclerc d'Angerville

Le 30 décembre 1773, soit deux ans avant sa mort, Gilbert-Jérôme Clautrier céda Montauger et la ferme de Villoison, moyennant 150.000 livres, à Nicolas-Louis-Joachim Leclerc d'Angerville, écuyer, conseiller secrétaire du roi maison couronne de France et de ses finances, et Aimée-Reine Wéléat, son épouse, tous deux domiciliés à Paris, rue Poissonnière, paroisse Saint-Eustache⁹⁴. Nous sommes bien loin des 34.000 livres payées par Gilbert Clautrier en 1710⁹⁵. Les efforts entrepris par celui-ci et son fils s'étaient avérés, on le voit, payants. Leclerc d'Angerville avait versé 120.000 livres comptant, les 30.000 livres restantes ayant été acquittées le 22 avril 1775⁹⁶.

À la vente du château, s'ajoutait celle des effets mobiliers, dont un état fut dressé en annexe du contrat, et ce pour 30.000 livres. Ce sont ces effets que l'on retrouve en grande partie dans l'inventaire de Leclerc d'Angerville en 1791⁹⁷.

Le clos de Montauger couvrait cette fois, depuis l'enceinte au nord et le canal au sud, 80 arpents. Le contrat fait état des mêmes bâtiments, potager, bois et canaux décrits précédemment. À noter toutefois la présence d'allées de frênes entre le canal du domaine et l'Essonne. Au droit de pêche des contrats précédents, venait s'ajouter un droit de chasse sur toute l'étendue du fief de Montauger et sur celui dit "Clautrier" qui laissera son nom sur certains plans cadastraux du XIXe siècle.

La ferme de Villoison n'a guère évolué dans ses bâtiments. En revanche, les terres labourables sont passées de 140 à 145 arpents par rapport à 1710. S'ajoutaient 3 arpents de vignes en plusieurs pièces ; 20 arpents de prés et pâturages situés face au château de Montauger ; 26 arpents de prés sur l'île de Mennecey ; et 4 arpents de taillis. La ferme était reliée au reste du domaine de Montauger par des allées de noyers⁹⁸.

Baptisé le 30 mars 1731 à Notre-Dame du Havre, Leclerc d'Angerville était le fils de Paul-Louis Leclerc, marchand de cette ville, et de Marie-Françoise de Longuemare. Les Leclerc commerçaient en Normandie depuis deux cents ans au moins⁹⁹. Négociant à son tour au Havre, Leclerc d'Angerville était réputé avoir rendu d'importants services dans la construction et l'armement des vaisseaux lors de la guerre de Sept Ans (1756-1763), ce qui lui valut ses lettres de noblesse. Il fut ainsi reçu, le 9 décembre 1773, à sa charge de secrétaire du roi, qu'il avait acquise de Jacques Jacquet du Seuil, mort en charge. Il la perdit lors de sa suppression en 1790¹⁰⁰. Ainsi l'acquisition de Montauger, l'année même de sa nomination, sonnait-elle la consécration de cet anobli de fraîche date. L'année 1773 était aussi, rappelons-le, celle de son mariage¹⁰¹. Il mourut à Paris, le 23 avril 1791, dans l'appartement qu'il

occupait au rez-de-chaussée de l'hôtel de Lamoignon, rue Pavé, paroisse Saint-Paul, que lui avait baillé l'architecte Boursier, son propriétaire¹⁰².

Le château de Montauger fit l'objet d'un inventaire séparé et distinct de celui du domicile parisien. Il est daté des 3 et 4 juin 1791, soit moins d'un mois après celui de Paris¹⁰³. Il nous donne l'état intérieur du nouveau château, avant sa démolition partielle pendant la Révolution. L'inventaire commence par la cuisine, située dans l'aile gauche du château, et dont l'entrée se faisait par le corridor qui desservait l'ensemble des pièces du rez-de-chaussée du côté de la cour. Cette cuisine, située à l'extrémité de l'aile, avait à la fois vue sur la cour et la basse-cour. On trouvait ensuite un garde-manger puis un office, lequel était éclairé sur la cour seulement. Suivait une petite resserre puis la chapelle, à l'intersection des logis du château : elle en était symboliquement le cœur.

Dans le logis principal, à droite de la chapelle, était le salon qui ouvrait, du côté du parterre, sur une garde-robe, les deux pièces ayant vue sur celui-ci. Suivait, au centre du logis, le vestibule. À droite, se trouvait un office séparé par une cloison, puis la salle de billard¹⁰⁴.

On accédait aux étages par l'escalier actuel qui était alors situé de l'autre côté de la chapelle. Au premier étage, se trouvaient huit chambres dont certaines avec cabinet de travail et cabinet de toilette. On trouvait également à ce niveau, la tribune de la chapelle et un laboratoire, à l'extrémité droite du logis principal, qui ouvrait sur la cour, et une lingerie¹⁰⁵.

Au second étage, on dénombre quatorze chambres dont quelques-unes disposaient d'un cabinet. L'une d'elles avait vue sur l'Essonne. Il s'agit essentiellement, de par le nombre, de pièces destinées au personnel du château. On trouvera en pièce annexe l'état du mobilier de chacune de ces pièces¹⁰⁶.

L'inventaire des papiers relatifs à Montauger avait été dressé dans celui de Paris. Il fait mention des titres, baux et transactions opérés par D'Angerville sur ladite terre¹⁰⁷. On trouve ainsi un bail à cens fait par ce dernier à son régisseur Étienne Bocquer, et son épouse, sur différentes pièces de terre, bail qui fut conclut devant Me Marsault, notaire à Corbeil, le 8 septembre 1784, moyennant 21 sols 3 deniers de cens¹⁰⁸.

Aimée-Reine Wéléat, veuve Leclerc d'Angerville

Le difficile règlement de la succession de Leclerc d'Angerville entre sa veuve et leur fils unique Jean-Baptiste, ancien fabricant de la ville d'Elbeuf (Eure), son héritier pour un septième quant aux acquêts et un quart quant aux propres paternels¹⁰⁹, d'une part, et ses ayants-droits, d'autre part, les obligea à procéder à la mise en adjudication du domaine de Montauger

entre eux, dans l'attente d'un partage définitif. Ainsi, le 4 février 1792, Montauger fut adjudgé devant notaire à la veuve du défunt pour 90.000 livres, soit 20.000 livres de plus que la mise à prix. Dans cette somme, le mobilier entrainait pour 2.000 livres¹¹⁰.

Deux jours plus tard, l'ensemble des héritiers fixait par convention, un partage équitable des biens. La terre de Montauger était estimée à 115.584 livres 7 sols 6 deniers, dont 45.165 livres 12 sols 6 deniers pour le seul domaine et 70.418 livres 15 sols pour les terres et corps de ferme environnants¹¹¹. Figurait en annexe un relevé des recettes et dépenses que la veuve Leclerc avait réalisées depuis la mort de son époux. On note ainsi le paiement de plusieurs ouvriers pour des travaux de restauration effectués tant au château que sur le domaine, à savoir :

- 8 livres 4 sols payés à Journé, maçon à Montauger, le 24 juin 1791, pour ancien mémoire.

- 881 livres 3 sols 4 deniers au même, maçon, le (blanc), pour réparation des murs de Montauger.

- 16 livres 7 sols, au sieur Gouvion, serrurier, pour ouvrages de sa profession.

- 51 livres à Le Grain, jardinier à Montauger, pour avances faites par lui.

- 99 livres 14 sols à Parure, vitrier à Mennecey, le 3 août 1791, pour son mémoire fourni pour la ferme de Montauger.

- 96 livres à Parent, vitrier de Montauger, le 30 août 1791.

- 21 livres 6 sols au même, le même jour, pour fourniture de vitres au château de Montauger.

- 123 livres payées le 31 août 1791, à Séguy, menuisier de Mennecey, pour ouvrages à la ferme de Montauger.

- 163 livres 11 sols, payées le même jour, à Misarde, serrurier à Mennecey, pour ouvrages au château de Montauger.

- 1.109 livres 3 sols 6 deniers, payés à Gonard, charpentier à Mennecey, le 21 septembre 1791 pour ouvrages de charpente et de couverture à la ferme de Montauger.

On note également le versement de 470 livres à l'architecte-expert Baudot, pour son estimation de la terre de Montauger, et de 532 livres à son confrère Bernard ou Bénard, pour l'estimation du domaine et d'une maison à Paris, le 28 novembre 1791, document que nous n'avons pu malheureusement retrouver dans la série Z¹j des Archives Nationales¹¹².

Quelques ferrures de fenêtres dans le style grec (fig. 64 et 66) et une cheminée de style Louis XVI (fig. 74) témoignent, aujourd'hui, des menus apports de Leclerc d'Angerville et de son épouse au château de Montauger.

Jean-Marie-Martin-Léonard Le Picard

Aimée-Reine Wéléat céda Montauger, le 24 floréal an III (13 mai 1795), à Jean-Marie-Martin-Léonard Le Picard, homme de loi, qui était domicilié rue Neuve-des-Mathurins, section des Piques. La vente se montait à 250.000 livres dont 15.000 livres pour le mobilier, lequel, contrairement au contrat de 1773, n'est pas inventorié¹¹³. Ce prix exorbitant, bien supérieur à celui de 1773 et à l'estimation de 1792, est d'autant plus surprenant que la veuve Leclerc s'était réservée une partie des terres de la seigneurie. Il ne s'explique que par la dévaluation de la monnaie sous la Révolution.

Avec ce contrat, nous abordons un aspect de la vie de Montauger qui était resté ignoré jusqu'ici. Le contrat de l'an III révèle qu'une partie des bâtiments du château avaient été démolis et que l'on en avait retiré de nombreux matériaux, lesquels furent entreposés dans ceux qui subsistaient¹¹⁴. Ces démolitions peuvent s'expliquer soit par les difficultés de la veuve Leclerc à maintenir en état un domaine en ces temps de grandes difficultés économiques, soit par le climat insurrectionnel qui régnait alors à Lisses comme partout en France, tel que l'on décrit Mmes Benyamin-Turquin et Mantzer. Certains seigneurs de la paroisse s'étaient vus en effet molester¹¹⁵.

Pour continuer à subsister, Aimée-Reine Wéléat avait conservé quelques terres qui furent désignées par la lettre B sur le plan qu'elle avait fait dresser par un certain Déforge et qui est daté, à Corbeil, du 6 germinal an III (26 mars 1795) (fig. 7-9). En sus des terres marquées A, elle avait cédé 28 arpents 59 perches de prés et marais situés au-delà de la route de Lisses ; un arpent d'aulnettes en deux pièces traversées par cette même route ; 3 arpents de terres labourables situées devant la grille du château ; tous les ustensiles et bestiaux qui se trouvaient dans les bâtiments de la basse-cour, les bateaux des canaux, ainsi que toutes les provisions et semences du domaine. Revenait enfin au nouvel acquéreur, le produit des récoltes de l'année en cours¹¹⁶.

La veuve Leclerc avait tenu également que l'entretien du mur du clos de Montauger, qui faisait au nord la séparation avec ses vignes, fut à la charge de son acquéreur. Elle acceptait, en échange, de ne faire aucune plantation contre ce mur ; de laisser subsister l'une des deux portes qui s'y trouvaient, l'autre devant être bouchée à ses frais ; et enfin de laisser un chemin le long de ce mur pour faciliter le convoi des matériaux destinés à son entretien¹¹⁷.

Ce même contrat faisait allusion au déversoir qu'avait installé le meunier du moulin d'Ormoy au bout du canal longeant la propriété et qui, comme sous Clautrier, continuait de provoquer des inondations. La veuve Leclerc se proposait "de prendre les voyes de droit pour

faire cesser cette entreprise", et de céder ses droits de réclamations en dommages et intérêts¹¹⁸.

Furent évoqués également les droits d'extraction de la tourbe acquis par Leclerc d'Angerville dans les marais dits des "Grand" et "Petit Montauger", situés au-delà de la route de Lisses, droits qu'il avait cédés à un certain Dubois, intéressé par l'entreprise¹¹⁹. L'inventaire du défunt contient en effet, à la cote 13 des papiers, un marché en date du 5 juillet 1784 conclu, non pas avec ledit Dubois, mais avec les sieurs James et Gégasderey, ainsi que des mémoires, notes et lettres relatifs à ce contrat. Ainsi débutait un commerce qui devait connaître son essor au XIXe siècle¹²⁰.

Avec la Révolution et la sécularisation des biens du clergé en 1789-1790, la terre de Montauger fut affranchie de la tutelle de la commanderie de Saint-Jean-en-Lisle, ainsi que de celle de la paroisse de Lisses, laquelle possédait une petite portion de dîme sur 70 arpents de la terre qui se montait à 60 livres¹²¹.

NOTES:

1.A.N., M.C., XCIV, 130 : Vente du 31 mai 1709 et cf. N. Benyamin-Turquin – M.-A. Mantzer : *Lisses, Le Mée-sur-Seine*, 1994, p. 295.

2.*Ibid.*. Ils avaient pour noms :

- Bénédicte-Angélique de Machault, épouse d'Antoine Rancher, chevalier, seigneur de Tromoment, curatrice de son époux, interdit de contracter, demeurant rue Jacob, paroisse Saint-Sulpice.
- Denis des Essarts; ancien commissaire ordinaire d'artillerie, domicilié rue Neuve-Saint-Eustache, paroisse du même nom.
- Jean Martin, ancien gentilhomme ordinaire de la duchesse de Bourgogne, demeurant rue et paroisse Saint-Louis, sur l'île Notre-Dame (Saint-Louis).
- Antoine Martin, conseiller du roi, auditeur en sa chambre des comptes (domicile non précisé).
- Et Simon Dalatte, avocat au Parlement, conseiller du roi, domicilié rue Saint-Victor, paroisse Saint-Nicolas-du-Chardonnet.

3.A.N., M.C., XCIV, 127 : Bail à ferme du 13 décembre 1707.

4.Elle fut cédée en même temps que la seigneurie de Monceau, sur la paroisse de Draveil, qui avait été adjugée, quant à elle, à 12.300 livres 6 sols 8 deniers. L'ensemble de l'adjudication se montait à 46.600 livres (cf. *supra* note 1).

5.*Ibid.*

6.A.D.E., 1 J 633.

7.*Ibid.*

8.A.N., M.C., LXII, 291 : Inventaire du 12 avril 1710.

9.*Ibid.*

- 10.Cf. *infra*. Contrairement à ce qu'ont pu penser Mmes Benyamin-Turquin et Mantzer, ce n'est pas Clautrier mais bien Gayant d'Ormesson qui est l'auteur de ces extensions (*op. cit.*, *supra* note 1, p. 156).
- 11.Cf. *supra* note 8.
- 12.A.N., M.C., LXII, 292. Sur Gilbert Clautrier et son fils Gilbert-Jérôme, cf. *infra*.
- 13.*Ibid.*
- 14.*Ibid.*
- 15.*Ibid.*
- 16.A.N., M.C., LXXXVII, 1147 : Vente du 30 décembre 1773.
- 17.Cf. *supra* note 12.
- 18.Cf. *supra* note 16.
- 19.A.D.E.; 79 J 81/3 : Procès-verbal des contestations survenues entre Gilbert Clautrier et la dame Baudouin sur la terre de Montauger (1727).
- 20.*Ibid.*
- 21.*Ibid.*
- 22.*Ibid.*
- 23.Cf. *supra* note 16.
- 24.Cf. *supra*.
- 25.A.N., Z¹ j 500 : Procès-verbal du 8 octobre 1710 et A.D.E., E suppl. 467.
- 26.A.D.E., *ibid.*.
- 27.Cf. *supra*.
- 28.Cf. *supra* note 25.
- 29.*Ibid.*
- 30.A.D.E., 79 J 35/5.
- 31.Cf. pièce annexe n°2.
- 32.Cf. *supra* ch. I, 1, note 15.
- 33.Cf. *infra*.
- 34.A.M.L., 4 S 24. La capitation était un impôt par tête instauré en 1695, qui taxait non plus la fortune mais les personnes quel que soit leur rang, nobles compris (cf. Fr. Bluche : *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, 1990, p. 267).
- 35.Cf. *supra*.
- 36.*Op. cit.*, *supra* note 1, p. 128.
- 37.A.N. M.C., XLVI, 459 : Inventaire de Gilbert-Jérôme Clautrier du 20 décembre 1775, cote 51 des papiers et cf. l'arbre généalogique conservé dans l'acte de notoriété du 15 novembre 1776 (A.N., M.C., LXXXVII, 1163). Cf. également N. Benyamin-Turquin – M.-A. Mantzer, *op. cit.*, *supra* note 1, pp. 157-158 et 272.
- 38.Cf. M. Antoine : "Le conseil royal des Finances au XVIIIe siècle", *Mémoires et documents de la Société nationale des Chartes*, n°21, Paris, 1973, p. xxiv.
- 39.*Ibid.* Son père fut compromis, au début du règne de Louis XIV, dans une affaire frauduleuse sur la frappe des pièces de 4 sols qui devait entraîner la disgrâce de Desmaretz. Celui-ci démissionna de son poste d'intendant des Finances en 1683. Le retour en grâce ne survint qu'à la fin du règne (*ibid.*).
- 40.*Ibid.*

- 41.A.N., M.C., LXXVII, 1000 : Notoriété du 1^{er} août 1750 (extrait mortuaire en annexe délivré le 31 juillet 1750).
Un état de ses biens avait été dressé, le 27 mars 1716, devant Me Maultrot, notaire à Paris (A.N., M.C., CXXII, en déficit et *supra* note 37, cote 49 des papiers).
- 42.Cf. *supra* note 37, cote 49 des papiers. Inventaire de Mme Clautrier dressé devant Me Maultrot, notaire à Paris, le 11 juin 1732 (A.N., M.C., CXXII, en déficit, et *ibid.*, cote 50 des papiers).
- 43.*Ibid.*, cote 1 des papiers : Extrait baptistaire déposé devant Me Duval, notaire à Paris, le 26 juin 1749. Les trois autres enfants avaient pour noms : Marie-Françoise, Antoinette et Marie-Anne qui furent respectivement religieuses à l'abbaye bénédictine de Cordion , près de Caen, à la Charité de Bayeux, et aux Ursulines de Caen (*ibid.*, cote 38).
- 44.Cf. *supra* note 38.
- 45.*Ibid.*
- 46.*Ibid.*
- 47.Cf. *supra* note 37, cote 1 des papiers.
- 48.Actuel n°50 de la rue des Francs-Bourgeois et *ibid.*, cote 46 des papiers.
- 49.*Ibid.*
- 50.*Ibid.*, Inventaire passé devant Me Maultrot, notaire à Paris, le 19 avril 1730 (A.N., M.C., CXXII, en déficit).
- 51.*Ibid.*, cote 47 des papiers et B.N.F., Ms., Carré d'Hozier 189.
- 52.*Ibid.*
- 53.Cf. mon étude dans *Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne, derniers des Mansart (1711-1778)*, thèse d'histoire de l'art soutenue à Paris-I Panthéon-Sorbonne, en juin 2004, sous la direction de Daniel Rabreau, t. I, pp. 529-533.
- 54.Ses enfants ne figurent pas dans l'acte qui suit, pas plus que dans son inventaire après décès.
- 55.A.N., M.C., LXXVII, 1042.
- 56.*Ibid.*
- 57.Il habitait au n°31, rue du Vieux Versailles, et le Contrôle général des Finances se trouvait à l'extrémité de la rue, rue de la Surintendance (de l'Indépendance Américaine) (cf. J. Lagny : *Versailles, ses rues. Le quartier Saint-Louis*, Versailles, 1990, pp. 76-77 et 181).
- 58.Cf. *supra* note 37, cote 37 des papiers.
- 59.A.N., Y14 338 : Scellés du 14 décembre 1775.
- 60.A.N., M.C., LXXXVII, 1086 : Dépôt d'extrait mortuaire du 26 décembre 1775.
- 61.A.N., M.C., LXXXVII, 1158 : Testament du 13 décembre 1775 et *ibid.*, XLVI, 459 : Codicille du même jour.
- 62.Cf. *supra* note 38.
- 63.*Ibid.*
- 64.B.N.F., Ms., Nouveau d'Hozier 99, n°1966.
- 65.*Ibid.* et dossier bleu 189. A.P., 6 AZ 781.
- 66.A.N., S 5751, fol. 263 r°-v° et cf. pièce annexe n°1.
- 67.A.D.E., E suppl. 467: Réplique du 28 novembre 1766 et 79 J 35/3 : Requête de G.-J. Clautrier à la Table de Marbre du 1^{er} février 1770.
- Les verveux sont des filets pour prendre le poisson en forme de nasse, terminés en pointe par un bout et soutenus à l'autre bout par trois ou quatre cerceaux.

- 68.A.D.E., 79 J 35/3 : Procès-verbal du 26 février 1772.
- 69.Cf. *supra* note 37, cote 40 des papiers.
- 70.A.D.E., 2 E 41/83 : Baux à cens du 8 novembre 1768 et 2 E 41/84 : Titres nouveaux des 30 janvier, 28 mars, 15 octobre et 18 décembre 1769.
- 71.Quoique daté de 1772, des relevés plus anciens expliquent cette distorsion entre le plan et l'état du domaine décrit par les documents. La forme en T du château n'est en effet plus d'actualité (cf. *infra*).
- 72.Cf. *infra* note 94.
- 73.A.N., F¹⁴ 692 et cf. Ph. Cachau, *op. cit.*, *supra* note 53, t. II, pp. 1345-1349.
- 74.*Ibid.*
- 75.Cf. *supra* note 68 et *infra* note 94.
- 76.*Ibid.* et cf. Ph. Cachau, *op. cit.*, *supra* note 53, t. II, pp. 1245-1246.
- 77.A.M.L., 4 E 1859 : Registre des B.M.S. de la paroisse Saint-Germain de Lisses (1762).
- 78.Cf. Ph. Cachau, *op. cit.*, *supra* note 53, t. I, pp. 914-966.
- 79.Cf. *infra*.
- 80.Cf. A.-N. Dézallier d'Argenville : *Voyage pittoresque des environs de Paris*, Paris, 1762, pp. 232-233. L'auteur précise qu' "on vient de rebâtir ce château, environné de fossés secs (...)".
- 81.A.N., M.C., LXXXIV, 515 : Mariage du 7 janvier 1769. Jules-François était intendant du commerce aux côtés de Michau de Montaran (cf. *Almanach royal*).
- 82.Cf. *supra* introduction, note 12.
- 83.Cf. ch. II.
- 84.Sur cet architecte, cf. *supra* note 53. Cf. également mon article " Jacques-Hardouin-Mansart de Sagonne ou l'art du dernier des Mansart", *Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art Français*, 1993, pp. 85-100.
- 85.Cf. mes articles "Un projet inédit de place royale et d'hôtel de ville à Marseille par Mansart de Sagonne (1752)", *Bulletin Monumental*, t. 154, n°I, 1996, pp. 39-53, et "Les projets de Jacques-Hardouin Mansart de Sagonne pour la place Louis XV de Paris (1748-1753)", *Annales du Centre Ledoux*, t. II, Paris et Bordeaux, 1998, pp. 129-147.
- 86.Sur cette maison, cf. *supra* note 53, t. II, pp.1184-1188. Sur celle de Saint-Chaumont, cf. mon article "La maison Saint-Chaumont", *Le Sentier-Bonne-Nouvelle*, cat. expo. de la D.A.V.P., Paris, 1999, pp. 87-92.
- 87.A ce propos, cf. notamment mon mémoire de D.E.A. *L'activité de Jacques-Hardouin Mansart de Sagonne à Marseille (1747-1753)*, soutenu à l'université Paris-IV Sorbonne, en octobre 1994, sous la direction de Jean Guillaume. Sur Asnières, cf. *supra* note 84.
- 88.Sur les liens entre les deux hommes, cf. *supra* note 53, t. I, pp. 524-528 et *supra* note 86.
- 89.Cf. *supra* note 53, t. II, pp. 1263-1271.
- 90.Cf. *supra* note 73.
- 91.Une abondante correspondance de Mansart de Sagonne avec son chargé d'affaires François-Xavier de George à ce moment atteste de ses liens avec Clautrier à ce propos (A.N., T 1168³ et cf. *supra* note 53, t. II, pp. 1359-1364).
- 92.Cf. *supra* note 37, cote 27 des papiers. Cette cote fait état de 68 pièces relatives à l'architecte.
- 93.A.N., M.C., LXXXVII, 1158 : Compte d'exécution testamentaire du 26 décembre 1775 (cf. cote 25 du chapitre III des recettes).

94.A.N., M.C., LXXXVII, 1147.

95.Cf. *supra* note 12.

96.Cf. *supra* note 94.

97.Cf. *supra* note 94 et *infra* note 101.

98.Cf. *supra* note 94.

99.Cf. Chr. Favre-Lejeune : *Les secrétaires du roi de la grande chancellerie de France. Dictionnaire biographique et généalogique (1672-1789)*, t. II, Paris, 1986, pp. 816-817.

100.*Ibid.* et cf. N. Benyamin-Turquin – M.-A. Mantzer, *op. cit.*, *supra* note 1, pp. 158-159.

101.A.N., M.C., LXXIX, 310 : Inventaire du 9 mai 1791, cote 1 des papiers. Contrat passé devant Me Lenabos, notaire à Paris, le 20 juillet 1773.

102.*Ibid.* L'hôtel abrite actuellement la Bibliothèque Historique de la Ville de Paris.

103.A.D.E., 2 E 41/109.

104.La présence de cette pièce, située en fin d'inventaire, nous est confirmée par l'état mobilier de la vente de 1804 (cf. ch. suivant, note 1).

105.*Ibid.*

106.Cf. pièce annexe n°3.

107.Cf. *supra* note 101, cotes 10 à 15 et 50.

108.*Ibid.*, cote 12 des papiers.

109.*Ibid.*

110.A.N., M.C., LXXIX, 318 : Licitacion du 4 février 1792.

111.*Ibid.* : Convention du 6 février 1792.

112.*Ibid.*

113.A.N., M.C., CXVII, 977.

114.*Ibid.*

115.*Op. cit.*, *supra* note 1, pp. 173-174.

116.Cf. *supra* note 113.

117.*Ibid.*

118.*Ibid.*

119.*Ibid.*

120.Cf. *supra* note 101 et ch. suivant.

121.A.N., Q¹ 1510 : Déclaration des biens et revenus de la cure de Saint-Germain de Lisses (1766). La veuve Leclerc entretenait de très bonnes relations avec le curé de la paroisse, lequel l'avait désigné, le 28 août 1791, marraine de la cloche Reine-Charlotte de son église (cf. N. Benyamin-Turquin – M.-A. Mantzer, *op. cit.*, *supra* note 1, p. 159).

4. Le XIXe siècle.

Augustin-François Creuzé de Lesser

Le 20 prairial an XII (9 juin 1804), Le Picard, qui était avocat à la Cour de Cassation et qui demeurait toujours rue des Mathurins, au n°687, division de la place Vendôme, vendait Montauger à une personnalité éminente de la vie politique et littéraire de l'Empire puis de la Restauration, Augustin-François Creuzé de Lesser, alors sous-préfet d'Autun, et Marie-Émilie-Françoise Dangé de Bagnaux, son épouse non commune en biens¹. Ils étaient domiciliés rue Saint-Honoré, au n°1508, division de la Butte des Moulins. La vente se montait à 50.000 francs dont 15.000 francs pour le mobilier, qui furent payés comptant avec l'aide de sa femme². Pour les 35.000 francs restants, il fut convenu que l'acquéreur verserait 15.000 francs dans un an et 20.000 francs dans deux ans, sommes qui produiraient des intérêts tous les six mois. Creuzé ne tint malheureusement pas ses engagements puisqu'il fallut attendre le 30 juin 1807 pour que soit fait le second versement qui, intérêts compris, se montait à 20.295 francs³. Le premier était resté entre ses mains, car Mme Le Picard avait formé au tribunal de Corbeil, une inscription contre son mari pour s'assurer le paiement d'une créance de 20.000 livres résultant de leur contrat de mariage⁴.

Les termes de la vente étaient quasi-identiques aux précédentes, si ce n'est que les chambres à four ou fournil décrites en 1773 et 1795 ne sont pas mentionnées, qu'un logement pour le jardinier apparaît, et que le terrain bordant le fossé était planté en vigne depuis la haie de l'entrée de la basse-cour : Le Picard avait procédé à une extension des vignes situées en vis-à-vis de la route de Lisses, telle que le montre le plan contemporain d'un projet de canal sur l'Essonne, dont nous avons reproduit le détail (fig. 10). Ce détail montre également des bâtiments qui n'existaient pas sur ceux des chasses royales (fig. 5) et de 1795 (fig. 7-9). Ainsi note-t-on la présence d'un bâtiment dans l'angle supérieur droit de la basse-cour, à l'emplacement de l'actuel hangar à bois (fig.99-100), qui était le nouveau poulailler, et d'un second devant le colombier de la cour, à gauche du pont, dont les actes de vente ne disent mot mais qui pourrait être le nouveau logement du jardinier (?).

Le terrain planté d'arbres au-devant du château, visible sur ce plan, pourrait laisser penser que les jardins et verger-potager étaient restés en friche. Il n'en est rien. L'acte de 1804 reprend bien les mêmes termes que les précédents pour cette partie du domaine. Le clos de Montauger couvre toujours la même superficie qu'à la fin du XVIIIe, à savoir, après la conversion en mètre, 21 hectares 50 ares.

A cela, s'ajoutaient : "11 hectares 81 ares ou 28 arpents 59 perches environ de terres labourables, prés et marais situés au delà de la chaussée en deux parties l'une dite le Grand Montauger contenant 7 hectares 50 ares 25 centiares environ ou 17 arpents 82 perches au milieu de laquelle est construite une maison de pêcheur avec vacherie, toit à porc, chambre à four et hangar, le tout couvert en chaume tenant d'un bout au sieur Desnoutaaron d'autre à la rivière d'Etampes.

La terre dite le Petit Montauger contenant 4 hectares 53 ares aussi environ 10 arpents 77 perches tenant d'un bout à la chaussée conduisant de Lisse à Mennecy, d'autre à la veuve Laurent ou ses représentants, d'un côté à la rivière d'Etampes et d'autre à divers particuliers.

42 ares 18 centiares environ ou 1 arpent de bois d'aunettes en deux parties traversées par la Chaussée conduisant de Lisse à Mennecy dont l'une en forme de pointe d'Isle du côté de l'occident est figuré dans la lettre C au plan dont est parlé (celui de la vente à Le Picard).

Enfin 1 hectare 26 ares 54 centiares ou 3 arpents de terres labourables situés en face de la grille tenant d'un côté au marais appelé le grand Montauger, d'autre à divers particuliers, d'un bout à la Chaussée et d'autre à (blanc)."

On note la présence, dans les canaux, de deux bateaux, et de deux boutiques ou réservoirs au lieu des trois signalés en 1710. Si Creuzé conservait, comme les précédents propriétaires, le droit de pêche dans la rivière, en revanche le droit de chasse était déchu.

Les clauses édictées par la veuve Leclerc d'Angerville sur l'entretien du mur de clôture de Montauger furent maintenues par Le Picard.

S'agissant des droits d'exploitation de la tourbe dans les marais de la terre acquis par D'Angerville, Le Picard déclarait qu'il n'avait jamais souffert ces droits et qu'en aucune manière, il ne les imposait à son acquéreur.

Enfin, Le Picard avait tenu à ce que les gages du jardinier et des domestiques du château fussent acquittés par Creuzé de Lesser.

L'état du mobilier, qui figure en annexe du contrat, confirme la disposition des lieux telle que nous l'avons vue dans l'inventaire de Leclerc d'Angerville, si ce n'est que certaines pièces ont été ajoutées et que d'autres ont changé de fonction⁵. Ainsi au rez-de-chaussée, l'office est-il suivi d'une salle à manger et d'un "desservoir" – autrefois resserre – précédent la chapelle, laquelle dispose alors d'une sacristie qui devait être sans doute la garde-robe située derrière le salon. L'office ensuite du vestibule est dénommé "cabinet bleu" tandis que la pièce suivante est devenue un boudoir.

Au premier étage, le laboratoire a été transformé en bibliothèque, et une chambre en vestibule pour celle-ci. Certaines chambres portent désormais le nom de "chambre des enfants", "chambre de Perse", "chambre rouge", "chambre de la femme de Bassecour (sic)"...

Au deuxième étage, on note de même "une chambre jaune" numérotée 7, "une chambre à la ferraille", tandis que la chambre n° 9 est devenue un garde-meuble⁶.

Né le 3 octobre 1771 à Paris, Augustin-François Creuzé était le fils d'un payeur des rentes auquel il succéda en 1786⁷. Sa famille était originaire du Poitou. Il avait fait ses études à Juilly, dans l'un des collèges les plus célèbres des oratoriens⁸. La Révolution lui ayant fait perdre sa charge, il s'engagea en 1792 dans l'intendance. Son tempérament modéré et prudent, son aversion pour les excès de la Révolution le portèrent vers une existence tranquille et indépendante. Il épousa en 1795 Mlle Dangé de Bagneux, fille d'un fermier général qui avait péri sur l'échafaud. Jouissant d'une modeste fortune, il préféra passer la période en s'adonnant à son goût de la littérature. Il se fit connaître, cette même année, par une imitation des *Brigands* de Schiller, soucieux de rénover la littérature française par une ouverture sur la littérature étrangère qu'il entendait imiter. Mais c'est surtout par son recueil *Le seau enlevé* que commença sa réputation de poète⁹.

Creuzé entama sa carrière politique sous le Consulat. Il commença par être le secrétaire du consul Charles Lebrun, dont le fils était son ami intime. Il fut ensuite secrétaire de la légation auprès du duc de Parme, puis il accompagna Lebrun, alors aide de camp de Bonaparte, dans une mission à Palerme¹⁰. Sa rencontre avec celui-ci lui valut d'être nommé sous-préfet à Autun (Saône-et-Loire) à la fin de 1802. Malheureusement la baisse de crédit de son protecteur, devenu architrésorier de l'Empire, et la rédaction de ses *Voyages en Italie* en 1806 qui, dit-on, avait déplu à Napoléon pour avoir critiqué sans égards les antiquités romaines et l'art italien, ne lui permirent pas de mener la carrière brillante à laquelle ses qualités humaines lui avaient donné lieu d'espérer. Il fut ainsi rayé de la liste des bénéficiaires de la Légion d'Honneur. Creuzé se contenta, de 1804 à 1809, de ses fonctions de sénateur de Saône-et-Loire.

Ses ambitions politiques contrariées, il se remit à la littérature de 1806 jusqu'à la fin de l'Empire, période pendant laquelle il se livra à tous les genres littéraires : la comédie avec *Le secret du ménage* en 1809, qui connut un beau succès, et *Le nouveau seigneur du village* en 1813 ; le poème héroïque avec *Les chevaliers de la table ronde* en 1812, qui fut son titre de gloire et *Amadis de Gaule* en 1813 ; l'opéra comique avec *Monsieur Deschalanceaux* en 1806. S'il s'agit souvent de productions bien médiocres, en revanche Creuzé de Lesser contribua à faire connaître la littérature étrangère en France en publiant, en 1814, *Le Cid, romances*

espagnoles imitées en romances françaises, ouvrage qu'il rééditera en 1821¹¹. Hormis la tentative de regagner la confiance de l'empereur, en publiant en 1812, ses *Vers présentés à S. M. l'Impératrice le jour de son arrivée à Compiègne*, jamais il ne se voulut le courtisan de qui que ce soit : il se garda en effet de toute sollicitation.

Son caractère sage et modéré lui valut, pendant la Restauration, l'accueil chaleureux de Louis XVIII qui le désigna préfet à Angoulême (Charente) en 1815. En 1818, il fut fait baron par le roi puis, en 1819, préfet à Montpellier (Hérault), poste qu'il devait occuper jusqu'en 1830. Après la Révolution de Juillet, Creuzé donna sa démission et retourna à Paris retrouver ses amis et la vie littéraire. C'est dans la maison d'un de ceux-ci, près de Magny (en Vexin?) qu'il décéda subitement, le 14 août 1839. Il avait publié, peu de temps auparavant, *Le naufrage et le désert*, roman anglais, traduit en 1818, qu'il entendait tirer de l'oubli.

Le charme de son caractère, sa parfaite bienveillance, sa conversation animée et naturelle donnaient beaucoup d'agrément et de douceur à sa compagnie. Il fut sincèrement regretté¹².

Jean-Joseph Laveissière et François Champet

Creuzé de Lesser se sépara du domaine de Montauger, le 10 juin 1818, auprès des marchands ferrailleurs Jean-Joseph Laveissière et François Champet et leurs épouses, respectivement Mlles Marie-Félix Ronger et Louise-Christine-Virginie Poli¹³. Laveissière était domicilié 58 rue de la Verrerie à Paris, et Champet, 19 rue du Faubourg-Saint-Antoine. Creuzé, qui était retenu à Montpellier par ses fonctions de préfet de l'Hérault, s'était fait représenter par Pierre-Charles-Louis Aufroy, "propriétaire", domicilié à la Chaussée d'Antin, 36 rue Chantereine. Le domaine, qui n'avait guère évolué depuis 1804, fut cédé pour la somme de 35.000 francs, soit la même qu'à ce moment, le prix du mobilier en moins.

Pierre-Natalis Hérambourg. Démolition et remaniements intérieurs du château

Les nouveaux propriétaires profitèrent bien peu de leur acquisition. Dix mois plus tard, le 13 avril 1819, ils cédaient Montauger à Pierre-Natalis Hérambourg, négociant, et Éléonore-Victorine Pouchet, son épouse, qui demeuraient 95 rue de Lourcine à Paris, dans le quartier de Saint-Marcel, moyennant 56.000 francs¹⁴. Hérambourg versa 12.000 francs comptant puis 4.061 francs 10 centimes, intérêts compris, le 20 juillet 1819 ; 14.388 francs 89 centimes, le 20 octobre suivant ; 9.394 francs 11 centimes et 17.909 francs 2 centimes, les 18

et 21 février 1820¹⁵. Il avait dû céder pour cela deux fermes qu'il possédait en Normandie, à Bolbec et Bolleville¹⁶.

La différence de prix entre 1818 et 1819 montre que l'acquisition de Laveissière et Champet était purement spéculative. C'est ainsi qu'ils procédèrent à la démolition du corps de logis principal du château, ne laissant plus que les deux ailes en retour d'équerre que l'on voit aujourd'hui. Le contrat de vente précise en effet qu'est vendu "un corps de logis dépendant originairement du bâtiment principal actuellement démoli ; ce corps de logis [étant] en forme d'équerre & à l'angle duquel se trouve une chapelle, [avec] rien en retour sur la basse-cour où existe la cage de l'escalier principal"¹⁷. Le colombier et les autres bâtiments de la basse-cour ont subsisté, ainsi que le montre le plan cadastral de Lisses en 1823 (fig 13)¹⁸. Le jardin et le potager semblent avoir conservés leur physionomie du XVIIIe siècle, tandis que l'enclos est de même superficie, soit 21 hectares 50 ares. Il voisinait toujours, au nord, avec les vignes de la veuve Leclerc d'Angerville¹⁹.

En démolissant un château devenu vétuste par manque d'entretien depuis 1791 au moins, date des derniers ouvrages attestés, M.M. Laveissière et Champet contribuaient à faire remonter le prix de la propriété : ils ne conservaient qu'une petite partie du château dont la restauration se révélait ainsi d'un coût moindre que la remise à neuf d'une demeure plus vaste! Rappelons que c'est vers cette époque également que disparut le château de Beurepaire²⁰.

Si l'on en juge par les descriptions données par l'inventaire de Pierre-Natalis Hérambourg en 1836, le château n'a guère été remanié, hormis la distribution, puisqu'il conservait ses deux étages au-dessus du rez-de-chaussée²¹. L'état des papiers ne fait d'ailleurs aucune allusion à de quelconques remaniements extérieurs²².

La disparition de l'ancien corps principal a eu pour conséquence le prolongement du jardin sur l'ancienne cour tandis qu'une nouvelle cour venait empiéter, derrière le logis, sur la basse-cour dont elle était séparée par un mur de soutènement. L'ensemble des bâtiments présente alors la forme assez inédite d'un vaste quadrilatère ouvert sur ses parties médianes, comme le montre le plan de 1823 (fig. 13). Montauger conservera cette forme jusqu'au milieu du XIXe siècle (fig.16 et 18).

Originaire de Normandie – il possédait plusieurs fermes près de Rouen²³ –, Pierre-Natalis Hérambourg avait épousé Éléonore-Victorine Pouchet par contrat devant Me Lecoer, notaire de cette ville, le 22 nivôse an X (12 janvier 1802), sous le régime de la séparation de biens²⁴. Il mourut à Montauger, le 21 juin 1836. Son inventaire fut dressé à la requête de sa veuve, alors domiciliée à Rouen, 40 rue du Rempart Mortainville ; de son fils, Pierre-Adolphe, raffineur de son état, domicilié au même endroit ; et de sa fille, Victorine-Caroline,

épouse séparée en biens de Jacques-Isaï Beaufiles, cultivateur, avec lequel elle demeurait à Valletot-sous-Beaumont, près du Havre²⁵.

Comme les inventaires précédents (Du Laurens ; Leclerc d'Angerville), celui d'Hérambourg permet de fixer l'état du nouveau château. Il commence, au rez-de-chaussée, par une partie aujourd'hui à moitié disparue, qui contenait : une laiterie²⁶ prenant entrée sur le fournil (détruit) et qui était éclairée par les deux petites croisées encore visibles sur le jardin ; un petit cabinet qui ouvrait sur un corridor menant à la laiterie ; et un fournil qui débouchait aussi sur la cuisine et qui était éclairé par une croisée sur le jardin. Au-dessus du fournil, était un autre petit cabinet. La cuisine ouvrait, à l'emplacement des WC et de l'entrée actuels, sur le vestibule du grand escalier. Elle était éclairée par deux croisées, l'une sur la basse-cour, l'autre sur le jardin. Derrière, à côté de l'entrée de la cave située sous l'escalier principal, se trouvait un petit cabinet. À côté de l'escalier principal et son vestibule, était disposé un "petit cabinet noir", lequel voisinait avec la chapelle.

Dans la partie en retour du château, un magasin ouvrait sur le corridor "d'honneur" (sic) du rez-de-chaussée qui menait, semble-t-il, du jardin à la cour par-derrière. Ce magasin était éclairé par quatre croisées dont deux portes-fenêtres du côté de la cour et deux fenêtres sur le jardin. Il était précédé, à gauche, par un cabinet qui ouvrait également sur le corridor et qui avait vue sur la cour. Enfin, une salle à manger se trouvait de l'autre côté du corridor d'honneur et avait vue elle aussi sur le jardin et la cour par quatre croisées.

Aux étages, se trouvaient plusieurs chambres dont une avec un petit cabinet. Celle d'Hérambourg, au premier étage, avait deux croisées sur le jardin. L'une de ses chambres était dévolue au "linge sale" (sic) : elle servait autrement dit de lingerie.

Suivait l'énumération de plusieurs bâtiments inexistants jusqu'alors, indépendants de ceux que l'on connaissait déjà, et tous liés à l'activité textile qu'exerçait Hérambourg à Montauger²⁷. Ainsi un atelier de chimie et une foulerie²⁸ avaient-ils leurs entrées sur la cour du château tandis que, près des fossés, se trouvait un séchoir. Un atelier de blanchisserie avait été créé au bord de la rivière ainsi qu'un épluchoir²⁹, auquel on accédait par l'allée conduisant au potager. Cette même allée desservait une ancienne laiterie. On note également la présence de laveries³⁰, ainsi que d'un plateau servant à étendre les pièces de linge en blanchiment.

Dans la basse-cour, entre l'entrée et la foulerie susdite, étaient trois remises. Un autre fournil se trouvait, quant à lui, dans le corps de logis situé à gauche de l'entrée de la cour principale. Ce même logis abritait ensuite l'écurie et l'étable. Dans les combles étaient les chambres du jardinier et du charretier. La bergerie était située au fond de la basse-cour, à gauche, et voisinait avec le toit-à-porcs.

Un verger avait son entrée sur la basse-cour par une porte à claire-voie à deux vantaux, près de la laiterie.

Hérambourg avait repris l'exploitation de la tourbe entamée par Leclerc d'Angerville, lequel avait été précédé, rappelons-le, au XVIIIe siècle, par Charles de Lamberville, avocat au conseil et ingénieur à ses heures³¹. Outre la cuisine et le chauffage, ce combustible était utilisé pour blanchir le linge³². Hérambourg avait fait de Montauger une vaste blanchisserie : ainsi la cote 30 de l'inventaire de ses papiers fait état de plusieurs pièces relatives à cette activité dont trois registres datés de 1824 à 1839. La cote 34 mentionne la présence de cinq pièces de coutil envoyées à Hérambourg pour blanchiment, le 25 septembre 1835, et qui étaient entreposées dans l'une des chambres du deuxième étage du château. Enfin la cote 14 fait état de cent douze pièces relatives à l'exploitation de la tourbe dont un registre de vente daté du 1^{er} février 1835 au 18 juin 1836³³.

Parallèlement à cette activité, Hérambourg avait poursuivi à dessein l'extension de ses terres, comme le révèle les cotes 9 à 13 de son inventaire³⁴. Le domaine fut ainsi porté à 35 hectares 28 ares 23 centiares³⁵.

Denis-Florent Tondu-Poullain et François-Amable Bary

En 1837, Montauger retomba dans les mains des spéculateurs. Le 17 janvier de cette année, Victorine-Caroline Hérambourg, demeurée seule et unique héritière de son père après les renonciations de son frère et de sa mère au tribunal civil de Corbeil, les 2 et 14 septembre 1836, procéda à la mise en adjudication de la terre devant Me Allexandre, notaire à Mennecy et ce, contre l'avis de sa mère qui en était restée cependant la propriétaire majoritaire. Elle fut adjugée, le 19 mars suivant, pour 64.500 francs, à Denis-Florent Tondu-Poullain, négociant, et Reine-Eugénie Poullain, son épouse, domiciliés 1 rue de Chabannes à Paris, ainsi qu'à François-Amable Bary, ancien négociant, et Julienne Ladoucette, son épouse, demeurant à Corbeil³⁶.

Pour s'acquitter de la somme, les deux hommes empruntèrent conjointement devant Me Périot, notaire à Mennecy, les 1^{er} et 7 octobre 1837, et Me Charlot, notaire à Paris, le 24 avril 1838, 44.000 francs à Jean Deneirouse, négociant à Paris, 16 rue des Fossés-Montmartre, et 15.000 francs à Jean-Baptiste-François-Augustin Havet, propriétaire, demeurant à Paris, 18 Place Royale³⁷.

Ayant fait faillite, Bary laissa seul propriétaire son homologue. Il lui céda ses parts, moyennant 30.000 francs, par licitation du 8 novembre 1838, qui fut confirmée au tribunal civil de Corbeil, le 18 avril 1839³⁸.

Jean-Baptiste-Augustin Havet et le nouveau château de Montauger

N'ayant pas satisfait aux conditions de l'adjudication, Mme veuve Hérembourg ordonna la remise en vente de la terre, laquelle fut adjugée, le 21 avril 1839, à Jean-Baptiste-Augustin Havet, propriétaire, et Alexandrine-Émilie Moteau, son épouse, domiciliés à Paris, 24 rue de Vendôme, dans le Marais, par-devant le même notaire et moyennant la même somme³⁹. Il s'acquitta du prix en plusieurs fois, à savoir : le 22 juin 1840, de 26.074 francs par contrat passé devant Me Lecerf, son notaire à Paris ; le 11 septembre 1841, de 9.000 francs devant le même ; et enfin du restant, les 26-27 juin et 9 juillet 1850, par contrat devant Me Beaufeu, notaire à Paris⁴⁰.

Après la mort de son épouse, le 22 mai 1851 à Paris, Havet demeura le seul et unique propriétaire de Montauger, ses deux enfants, Alfred-Christophe et Émilie-Alexandrine, ayant renoncés à la succession de leur mère par déclaration au greffe du tribunal civil du département de la Seine, le 23 juin 1851⁴¹.

L'inventaire dressé après le décès de Mme Havet, le 13 juin 1851, atteste les remaniements du château tel que nous le voyons aujourd'hui⁴².

Il n'est en effet plus question, dans la distribution, au rez-de-chaussée que d'un vaste salon éclairé sur le jardin par sept croisées – le salon plus le boudoir actuels – ; d'une anti-chambre et d'une salle de billard situées sans doute du côté de la cour, à l'emplacement du hall actuel ; d'une salle à manger ; puis, de l'autre côté de l'escalier et son vestibule, d'un office, d'une cuisine et son arrière-cuisine.

À l'étage, on trouvait une antichambre, une salle à manger d'hiver, des bibliothèques, une salle de bain, une chambre à coucher d'hiver, une lingerie, une chambre d'ami, la chambre du fils Havet, celle de sa mère, et enfin la grande chambre familiale.

Sous le comble mansardé situé au-dessus, étaient trois chambres pour les domestiques, ainsi que le grenier et le fruitier⁴³.

Dans la basse-cour, l'inventaire de Mme Havet ne mentionne plus que le logement du jardinier, une écurie, une bergerie, un grenier ou grange, et enfin une "carboniserie" qui atteste de la transformation des autres bâtiments pour servir à l'exploitation de la tourbe. Ainsi celle-ci avait-elle repris bien avant l'arrivée de M. Challeton dans les lieux, contrairement à ce

qu'ont avancé Mmes Benyamin-Turquin et Mantzer. Une usine avait même été installée sur le site du "Grand Montauger"⁴⁴. En revanche, la blanchisserie établie par M. Hérembourg était belle et bien close.

Il résulte de ces descriptions que le château était composé, comme nous le voyons aujourd'hui, d'un rez-de-chaussée, d'un premier étage et d'un second étage mansardé (fig. 43-46). Le comble mansardé à l'extérieur a été conservé en l'état, puisque les lucarnes présentent la même physionomie que celles de l'étable XVIIIe (fig. 61 et 93). On a adjoint au logis principal sur l'ancienne cour, un fronton triangulaire au centre et deux en demi-lune aux extrémités. Le lanternon de la couverture aujourd'hui visible sur l'aile en retour est une version XIXe pittoresque de celui de l'ancien château qui marquait la présence de la chapelle (fig. 61). Le rez-de-chaussée et le premier étage ont été entièrement ravalés tandis que de nouvelles ouvertures (croisées, porte-croisées) ont été pratiquées, à l'extrémité du logis principal notamment (fig. 45 et 57).

Les époux Havet apparaissent d'autant plus comme les auteurs du château actuel que sont mentionnés, en fin d'inventaire, une liste de créanciers parmi lesquels figurent un certain nombre d'artisans, à savoir: – Le maître maçon Planchadeaux pour 756 francs 97 centimes.

- Le maître peintre Perrot pour 749 francs 85 centimes.
- Le maître menuisier Troussel pour 887 francs 50 centimes.
- Le "fabricant de jalousies" (persiennes) Glaçon pour 10 francs.
- Le terrassier Millet pour 64 francs 10 centimes.
- Le pépiniériste Berger pour 64 francs 15 centimes.
- Et surtout l'architecte Lemonnier pour 516 francs 81 centimes⁴⁵.

Il convient en outre de remarquer que les époux Havet étaient d'autant plus enclins à remettre à neuf les bâtiments subsistants de Montauger, qu'ils avaient hérité chacun de leur côté. Ainsi Mme Havet avait recueilli en 1834 la succession de son père dont elle demeurait la seule et unique héritière, à savoir la coquette somme de 157.000 francs et une maison à Paris, 16 rue Saint-Sauveur. Sur celle-ci, sera souscrite devant Me Charlot, notaire à Paris, les 5 et 6 octobre 1839, une obligation de 100.000 francs pour servir à l'acquisition et (ou) à la restauration du domaine. Enfin, en 1840, Mme Havet hérita pour un cinquième de sa tante, Mme Bouin⁴⁶.

De son côté, M. Havet avait recueilli, à une date qui n'est pas précisée, la succession de ses père et mère dont il était lui aussi le seul héritier. On ignore l'importance de cette succession puisqu'il n'a pas été fait d'inventaire. Havet recueillit également les successions de Mme Séguin, sa tante, et de M. Havet, son oncle, dont il était respectivement le légataire

universel. C'est ainsi qu'il hérita d'une maison sise 26 rue Saint-André des Arts à Paris, qui fut revendue 171.000 francs, les 21 et 23 avril 1846.

L'argent, on le voit, ne manquait pas chez les Havet, comme en témoigne également la valeur totale des effets mobiliers de Montauger, à savoir 5.390 francs⁴⁷. Ils avaient fait du château, une maison d'honorables et confortables bourgeois.

Enfin le contrat de vente fait en 1852 révèle l'ampleur des transformations apportées par les Havet à Montauger depuis leur acquisition en 1839.

André-Jacques-Armand Gautier

Après la mort de son épouse, Havet se retira à Montauger. Il s'en sépara au début de l'année suivante. Le 9 février 1852, André-Jacques-Armand Gautier, propriétaire de son état, qui demeurait à Paris, 132 rue Saint-Lazare, s'en porta acquéreur pour 75.000 francs dont 3.000 francs pour le mobilier⁴⁸.

Le prix se justifiait par les extensions et améliorations apportées au domaine. Havet avait en effet adjoint à celui-ci plusieurs parcelles lui appartenant et qui totalisaient 55 ares 54 centiares de superficie⁴⁹. Montauger contenait désormais 41 hectares 79 ares 85 centiares⁵⁰.

La description du domaine, dans le contrat, ainsi que le plan annexe (fig. 16), révèle les modifications substantielles apportées à celui-ci par Havet. On note ainsi devant le "corps de logis servant à l'habitation en forme d'équerre", un "jardin en parterre au devant des bâtiments, fermé d'un fossé revêtu de murs avec grille d'entrée en fer". L'ancienne cour d'honneur du château, qui porte le n°12 sur le plan, a bien été transformée en jardin d'agrément, tel que nous le voyons aujourd'hui (fig. 57). L'ancien jardin a été, quant à lui, totalement remanié : la partie à gauche de l'allée centrale a été transformée en verger clos de haies vives⁵¹, et la partie droite en bosquets⁵². Au bout, le terrain a été planté en luzerne⁵³. Au-delà, les anciennes allées de marronniers ont disparu au profit de terres agricoles (fig. 109)⁵⁴, tandis que l'ancienne aulnaie avec ses allées en patte d'oie a été replantée en peupliers.

On notera la disparition du colombier et des bâtiments annexes dans la partie en vis-à-vis du logis à l'angle inférieur gauche de la basse-cour. Ils ont été remplacés par un saut-de-loup, numéroté 9 sur le plan, et par une extension des fossés. Enfin une cour en contrebas, numérotée 11, vient faire, derrière le château, la séparation avec la basse-cour.

Dans celle-ci, il n'est plus question que d'une seule écurie, d'une vacherie (étable), d'un poulailler, d'un logement pour le jardinier avec grenier au-dessus, d'une grange neuve, tous couverts de tuile, et d'une bergerie avec grenier et logement mansardé.

Le terrain au-devant des fossés, le long de la route départementale – dont le tracé est alors en cours de modification⁵⁵ –, est planté non plus de vigne mais de luzerne.

Enfin, la grande pièce plantée d'arbres et en parterre devant l'ancienne cour et le potager, sis au-delà du canal (fig. 7-9) a été, quant à elle, transformée en potager, et de nouveaux canaux ont été ouverts : l'un en prolongement de celui susdit et un autre, plus vaste, par-derrière, sur toute l'étendue de la pièce de terre (fig. 16)⁵⁶.

On trouvera en annexe la description du domaine tel qu'il existait en ce milieu du XIXe siècle⁵⁷. Il convient de remarquer à cet égard, la présence d'une usine créée pour l'exploitation de la tourbe sur le site du "Grand Montauger" et qu'une allée plantée d'arbres reliait à la route de Lisses. Elle se composait de quatre petites maisons basses couvertes de tuiles ; d'un hangar et d'une chaudière à gaz. Elle voisinait avec la maison de pêcheur énoncée plus haut⁵⁸. Ces bâtiments sont visibles sur le plan dressé en 1897 par M. Challeton (fig. 19-20). Dans le cahier des charges établi cette année-là en vue de la vente du domaine, les lots n^{os} 12 et 13 nous donnent un état plus précis : ainsi un des bâtiments de forme triangulaire mesure 16 mètres de long / 39 mètres de large environ, tandis que la chaudière susdite a été remplacée par un générateur à vapeur⁵⁹.

Gautier poursuivit à Montauger l'activité maraîchère entamée par Havet. En 1852-1854, il demanda à la préfecture de Seine-et-Oise, dont dépendait alors le domaine, de pouvoir conserver la roue hydraulique établie sur un bras de l'Essonne, le long du chemin en direction d'Écharcon, et de pouvoir en établir une seconde sur le bras médian de la rivière, au bout de la pièce de pré numérotée 22 sur le plan de 1852, près de la route de Lisses, telle qu'elle figure sur le plan levé à cet effet en 1853 par l'ingénieur des Ponts et Chaussées Perrier (fig. 18)⁶⁰. Elles étaient destinées à l'irrigation de ses terres. C'est sans doute à cette époque que fut établi le château d'eau visible sur certaines cartes postales, derrière le château, au droit du nouveau verger (fig. 26-27).

Gautier souhaitait parallèlement profiter de la force du courant de l'Essonne située en aval du troisième pont de la route de Lisses, pour établir une machine destinée à la fabrication de la tourbe. Le plan de 1853 montre en effet, à cet endroit, l'emplacement de plusieurs tourbières sur le site du "Petit Montauger", tel que décrit dans le contrat de 1852⁶¹.

Augustin de Marpon

André-Jacques-Amand Gautier devait jouir peu de temps de son acquisition. Son projet d'exploitation de la tourbe l'avait mené à la faillite⁶². Un an plus tard, son avocat

parisien et syndic de faillite, Me Henrionnet, domicilié rue Cadet, se voyait adresser par commandement passé devant Me Dumat, notaire à Paris, le 25 janvier 1853, et par exploit d'huissier du 18 novembre suivant, la sommation de régler à Augustin de Marpon, receveur général du département de la Haute-Loire, demeurant au Puy, et Marguerite-Albertine-Nathalie de Wauthier, son épouse, la somme de 45.200 francs 10 centimes, avec les intérêts, sous peine de saisie⁶³. Gautier n'ayant pu satisfaire la réclamation, Montauger fut saisi les 27, 28 et 29 décembre 1853 par Me Giroux, huissier à Corbeil. On procéda à sa mise en adjudication au tribunal civil de première instance de la ville, le 26 avril 1854. Augustin de Marpon s'en porta acquéreur pour 73.100 francs, sous le nom de Me Louis-Isidore Guichard, avoué au tribunal de Corbeil, lequel en fit déclaration, deux jours plus tard, devant le greffe de ce tribunal⁶⁴. Il s'acquitta du prix par quatre quittances passées devant notaire, les 5 décembre 1854, 1^{er} et 30 janvier, et 12 mars 1855. Il avait délégué à cet effet François Guérard, ancien notaire et juge de paix à Paris⁶⁵.

Le domaine était demeuré dans l'état où Gautier l'avait acquis.

Jean-François-Félix Challeton

De Marpon s'empressa de recouvrer au plus vite sa créance et céda Montauger dès le 18 avril 1855, pour 160.000 francs, à Jean-François-Félix Challeton, propriétaire et ingénieur civil, demeurant à Paris, 38 quai des Orfèvres, par acte passé sous seing privé, fait double⁶⁶. Il fut minuté devant Me Jean-Baptiste Jouanique, notaire à Gannat (Allier), le 13 juillet suivant⁶⁷. Outre les terres et les bâtiments, Challeton avait récupéré les usines, machines à vapeur, gazomètre, turbine et autres matériels dépendants de l'usine laissés par Gautier après la saisie de ses biens⁶⁸. Challeton avait versé 20.000 francs comptant et entendait s'acquitter du reste de la somme sous deux formes : 1°) par deux versements de 40.000 francs chacun, les 11 juillet 1855 et 11 janvier 1856, avec les intérêts.

2°) par actions de la société qu'il se proposait de créer à Montauger pour l'exploitation de la tourbe, s'agissant des 60.000 francs restants.

Le 3 octobre 1853, Challeton avait acquis les brevets d'exploitation en France de nouveaux procédés d'épuration et de carbonisation de la tourbe⁶⁹. Peu de temps après l'acquisition de Montauger, il céda à onze personnes, dont M. de Marpon, par acte passé devant le notaire de Gannat, la moitié de ses brevets en vue de former sa société. Le 13 janvier 1856, devant le même notaire, une partie des cessionnaires cédèrent à leur tour la moitié de leurs droits à diverses personnes. Pour servir l'établissement de la société, Challeton

intégra Montauger dans le capital par diverses conventions avec ses partenaires. Ainsi acquéraient-ils tous un droit de propriété sur le domaine⁷⁰.

Des difficultés s'étaient élevées entre Challeton et De Marpon ainsi qu'avec les autres cessionnaires car si la société existait de fait, elle n'était pas régulièrement constituée. Plusieurs décisions judiciaires devant les tribunaux de première instance de Corbeil, Gannat, et devant les Cour d'Appel de Paris et Riom, tentèrent de mettre de l'ordre dans une affaire passablement compliquée. La dernière d'entre elles fut l'arrêt énoncé par la Cour d'Appel de Riom, le 28 août 1860, qui entendait mettre fin à toutes les contestations entre les copropriétaires de Montauger en ordonnant sa mise en licitation. C'est ainsi qu'à la demande de Challeton, Montauger fut à nouveau mis aux enchères au tribunal civil de Corbeil et adjugé à celui-ci, le 31 janvier 1861, sous le nom de Me Guichard, avoué, qui lui en fit déclaration le lendemain. La vente se montait à 80.500 francs. Cette licitation mettait fin définitivement à l'indivision⁷¹.

Challeton solda les dernières contestations avec les vingt-sept cessionnaires de son affaire – parmi ceux-ci se trouvaient son père Jacques-Théophile, notaire à Burghéat (Allier), près de Gannat, et son frère (?) Jean-Baptiste-Philippe, docteur en médecine au Mayet-d'Ecole –, le 30 août 1866, date d'une quittance passée devant Me Cros, notaire à Corbeil⁷². Il demeura propriétaire de Montauger jusqu'en 1898.

Pendant sa présence sur les lieux, Challeton avait loué à différents particuliers certains biens et droits de Montauger. Ainsi par acte passé devant Me Lelong, notaire à Corbeil, et Me Paillat, notaire à Mennecey, le 22 mars 1891, il avait baillé à Alexandre Servain, extracteur de tourbe, et Fanny Desplante, son épouse, demeurant à Mennecey, 1.000 mètres de terrain au lieudit "La Patte d'Oie", sis sur cette commune, pour quinze ans à compter du 1^{er} février 1894, moyennant 500 francs par an, afin de servir à leur activité de blanchisseur. Ils étaient chargés de la construction puis de la démolition de leurs bâtiments⁷³.

Le 27 novembre 1894, Challeton louait, sous seing privé cette fois, à Eugène-Henri Rousseau, avoué demeurant à Corbeil, les droits de pêche et de chasse sur une partie du domaine de Montauger pour douze ans, à compter du 1^{er} décembre suivant, moyennant le paiement de la somme de 3.000 francs et le versement d'un loyer annuel de 400 francs⁷⁴.

Challeton renouvela l'opération, le 28 mars 1895, sur le reste du domaine, au profit de Louis Andrieux, ancien député, domicilié à Paris, 36 avenue Friedland, par un bail triennal de 1.500 francs par an, à compter du 1^{er} avril. Le preneur avait également la jouissance du petit pavillon d'habitation de l'ancienne usine du "Grand Montauger", qui se composait alors d'une

pièce au rez-de-chaussée et d'une autre au premier étage, ainsi que d'un bateau sur le canal toutes les fois qu'il se rendrait sur les lieux⁷⁵.

Modification du tracé de la route de Lisses (RD 30)

Jean-François-Félix Challeton procéda lui aussi à des acquisitions et échanges de terre, mais dans une proportion moindre que précédemment, puisqu'en 1898, la propriété n'avait augmenté que de 14 ares 74 centiares⁷⁶. Il s'agissait là de la surface d'une pièce de terre qu'il avait acquise au lieudit "La Montagne de Montauger", de Léon-Jules Malaine, mécanicien, et Honorine-Sophie Fournier, son épouse, moyennant 2.000 francs par contrat passé devant Me Verdier, notaire à Mennecy, le 3 octobre 1864⁷⁷. Néanmoins jamais Montauger n'avait été aussi vaste puisqu'il totalisait 41 hectares 88 ares 71 centiares, superficie qui fut revue à 42 hectares 44 ares 91 centiares sur le plan de 1897⁷⁸. Parmi les échanges de terre furent ceux avec la commune de Lisses en vue de procéder au changement du tracé de la route départementale qui passait sur le domaine. Challeton avait ainsi cédé un chemin de 500 mètres, à l'est de l'ancienne route depuis le sommet de la côte jusqu'au point d'inflexion de la nouvelle en contrebas ; un chemin transversal de 6 mètres pour relier le chemin d'exploitation dit "de la bête à cornes" au chemin cédé ; et enfin, à côté, un triangle de 8,40 m. / 7,70 m.. Il avait reçu en retour 11 ares 86 centiares de terre⁷⁹.

La modification du tracé de la route de Lisses à Mennecy, dénommée désormais RD 30, fut envisagée par la préfecture de Seine-et-Oise en 1853. Un premier projet avait été soumis en 1846, sans succès. On souhaitait passer d'un tracé rectiligne, très difficile à gravir au niveau des coteaux de Montauger, surtout pour les voitures de marchandises et les diligences, à un tracé en lacet plus commode (fig. 17). La décision fut adoptée par le préfet, le 10 novembre 1854. Les travaux furent adjugés, le 18 août 1855, mais on ne les entama qu'en 1858. Ils furent achevés en 1862⁸⁰. Ceci eut pour conséquence une modification sensible de l'environnement immédiat du château et, notamment, la destruction du vieux mur nord du clos de Montauger qui existait depuis le XVIIe siècle au moins⁸¹.

Challeton et l'exploitation de la tourbe

Né le 11 juin 1828 à Gannat, Jean-François-Félix Challeton était le fils de Jacques-Théophile-Clotaire, né le 23 messidor an VI (11 juillet 1798), à Brughéas (Allier), notaire du lieu, et d'Anne-Reine-Euphrasie Giat⁸². Resté célibataire toute sa vie, il mourut le 1^{er} avril

1906, non pas à Montauger comme le prétendent Mmes Benyamin-Turquin et Mantzer, mais à son domicile de Mennecey, 4 rue du Bel Air, où il s'était retiré après la vente du domaine⁸³. Il fut inhumé à Brughéas, dans le caveau familial⁸⁴.

Fondateur de la revue *La gazette de l'Allier*, Challeton était un homme de tempérament, doué d'une grande sensibilité. Celle-ci est patente, on l'a vu, dans son ouvrage *L'abbesse de Montauger*, publié en 1890, qui témoigne de son amour profond pour la beauté du lieu et son histoire⁸⁵. Son tempérament se manifesta, sur le plan politique, par la création d'un mouvement de soutien au général Boulanger. Il était devenu conseiller général républicain⁸⁶. Sur le plan économique, il se manifesta par de fortes convictions libérales, lesquelles étaient facteurs, selon lui, dans l'esprit des Lumières, de progrès et de richesses. Il les exprima dans une théorie sous forme de maximes⁸⁷. Il y était d'autant plus enclin que, fort de sa qualité d'ingénieur, il se voulait l'inventeur d'un nouveau procédé d'exploitation de la tourbe, dit "système Challeton", qu'il exposa dans un ouvrage intitulé précisément *De la tourbe*. Ce système permettait de préparer une tourbe plus dense, moins polluante, donnant un minimum de cendres et pouvant être transformée en coke de bonne qualité. Soucieux de rentabilité, il installa à moindre frais à Montauger des ateliers de carbonisation pour transformer la tourbe en charbon, sans trop se soucier du confort des ouvriers⁸⁸.

Le plan du domaine que Challeton fit dresser en 1897 atteste de l'intensité de l'exploitation de la tourbe (fig. 19) : de nombreux étangs et fossés, creusés de mains d'homme, apparaissent au milieu ou entre des langues de terre plus ou moins vastes, lesquelles servaient au passage des ouvriers qui travaillaient sur le site : les "bêcheurs" qui découpaient les pains de tourbe et les "brouetteurs" qui les disposaient en pyramides pour les faire sécher.

En 1886, Louis Barron rappelle dans le chapitre consacré à la vallée de l'Essonne près d'Ormoy et Villabé, comment les tourbières étaient à ce moment exploitées : une presse hydraulique desséchait la tourbe, la débarrassait de son odeur ammoniaquée, et la débitait sous forme de pains, de briques ou de rondelles pour la rendre plus facilement transportable. Son usage, soulignait-il, était multiple, et de nombreuses quantités étaient envoyées à Paris. Elle formait ainsi, par exemple, un excellent combustible pour les fourneaux où se fondait l'asphalte des trottoirs⁸⁹. Elle devait hélas, sur ce plan, être supplantée par le charbon⁹⁰. Ainsi l'entreprise de Challeton devait à son tour péricliter⁹¹.

Les lavoirs de Montauger

Des vues de Montauger, à la fin du XIXe siècle, montrent la présence de lavoirs sur les bras de l'Essonne (fig. 31-32)⁹². Le lavoir de Lisses représenté (fig. 33), et qui figure sur le plan de 1897 (fig. 20), en bordure du canal de Montauger, à gauche du pont de la route de Lisses, avait été décidé par le conseil municipal dès 1831 : "Considérant que la commune de Lisses", dit la délibération, "n'a point d'autre eau courante sur son terrain que la rivière qui passe à Montauger, il est urgent de faire l'acquisition d'une portion de terrain pour y établir un lavoir pour l'utilité de ses habitants"⁹³. Il faudra attendre 1866 et un accord avec M. Challeton pour qu'il voit le jour. Il sera restauré en 1924⁹⁴.

L'aqueduc de la Vanne

Après la modification de la R.D. 30 devant le château en 1858-1862, l'établissement d'un lavoir en 1866, Montauger devait subir en 1867, puis en 1897, une nouvelle installation, et non des moindres : celle de l'aqueduc menant les eaux de la Vanne, du Loing et du Lunain, affluents de l'Yonne, en direction de Paris et, plus précisément, du réservoir de Montsouris, pour satisfaire ses éternels besoins en eau. Réalisé par l'ingénieur Belgrand, chargé du service des eaux de la Ville de Paris, cet aqueduc traverse la commune de Lisses de part en part. Montauger, comme en témoigne le plan susdit, fut particulièrement touché (fig. 19 et 24). Cet aqueduc, en partie enterré, qui débite depuis 1922, 330.000 m³ d'eau par jour contre 145.000 à son origine, barre inexorablement le domaine à l'est. Sa construction avait entraîné de nombreuses expropriations⁹⁵.

Raoul-Marie-Amand de Laire

Pour satisfaire ses créanciers, Jean-François-Félix Challeton dut procéder à la mise en adjudication de Montauger. Soucieux d'en tirer le plus grand profit, il avait envisagé en 1897 le lotissement du domaine : le 19 août de cette année, il fit dresser par Me Louis-Paul-Gabriel Chollet, notaire à Arpajon, un état de la propriété sous forme de cinquante-trois lots en vue de leur adjudication⁹⁶. Cet état, que nous reproduisons en annexe⁹⁷, nous donne une vue exacte du domaine à la fin du XIXe siècle, que vient compléter le très beau plan en couleur adjoint au contrat et qui fut dressé la même année par E. Marchand, géomètre-expert à Mennecy (fig. 19-20).

Figurent en rouge les bâtiments du château et ceux de l'ancienne usine établie sur le site du "Grand Montauger". Dans la basse-cour du château, on note encore en haut, à gauche, la présence de l'écurie en retour de l'étable. L'aile du château sur la basse-cour est d'un seul tenant, ne laissant apparaître aucun pavillon de ce côté-ci. Enfin le logis du jardinier, à droite de la grange actuelle ou poulailler, n'apparaît pas encore. On remarque devant le logis principal du château, trois parterres en gazon séparés par une allée allant de l'escalier de la cour principale à l'îlot transformé en "jardin", au-delà du canal, via un petit pont. On observera enfin la présence du terrain de M. Calemard au cœur du domaine, à gauche de la route de Lisses (R.D. 30), alors toujours dénommée "chemin de grande communication n°155".

La tentative de lotissement du domaine de Montauger par Challeton va tourner court : mis aux enchères, le 5 septembre 1897, dans l'école de Brétigny-sur-Orge par Me Chollet, aucun des lots ne trouvera preneur à un prix satisfaisant. Aussi fut-il décidé de surseoir à leur adjudication⁹⁸.

Challeton relança, l'été suivant, la mise en adjudication de Montauger. Il chargea MM. Gustave-Paul Fournier, négociant en vin à Briis-sous-Forges, et Auguste-Alexandre Vallet, propriétaire domicilié à Marolles-en-Hurepoix, de l'opération dans une procuration passée devant Me Letessier, successeur de Me Chollet, le 21 mai 1898. Le 25 juillet de cette année, un nouvel état du domaine fut dressé par ce notaire, qui se composait de six lots seulement, lesquels pouvaient être adjugés ensemble ou séparément⁹⁹.

Le premier lot était composé bien évidemment du château et de sa ferme suivant un descriptif que nous retrouverons dans les contrats de vente de 1903 à 1915¹⁰⁰. On notera déjà la présence de "water closets (sic)" aux premier et second étages.

La mise en vente des six lots fut lancée le même jour sur la base de 140.250 francs. Arthur Gallois, marchands de biens à Paris, domicilié 105 boulevard Magenta, s'en rendit adjudicataire pour 156.500 francs. Il en fit aussitôt déclaration au profit de Raoul-Marie-Amand de Laire, propriétaire de son état, domicilié à Paris, 25 rue Fortuny¹⁰¹. De Laire s'acquitta de la somme et des 21.910 francs de frais d'adjudication, par contrat passé devant Me Lavoignat, notaire à Paris, le 25 novembre suivant¹⁰². C'est avec lui que Montauger devait passer le tournant du siècle. Il était son 29^{ème} propriétaire!

NOTES :

- 2.A.N., M.C., LXX, 902 : Vente du 10 juin 1818.
- 3.Cf. *supra* note 1. Quittance de ce jour ensuite du contrat
- 4.Cf. *supra* note 2.
- 5.Cf. ch. précédent, note 101 et pièce annexe n°4.
- 6.Cf. *supra* note 1.
- 7.Cf. J. Tulard : *Dictionnaire Napoléon*, t. II, Paris, 1987, rééd. 1999, p. 589.
- 8.Cf. Michaud : *Biographie universelle, ancienne et moderne*, t. 24, Paris, s.d., p. 318.
- 9.*Ibid.*, p. 319.
- 10.*Ibid.*
- 11.Cf. *supra* notes 8 et 9, p. 321.
- 12.*Ibid.*
- 13.A.N., M.C., LXX, 902.
- 14.A.N., M.C., XLVII, 637.
- 15.*Ibid.* Quittances en annexe du contrat de vente.
- 16.A.D.E., 2 E 77/279 : Inventaire de Pierre-Natalis Hérambourg du 14 juillet 183, cote 3 des papiers.
- 17.Cf. *supra* note 15.
- 18.A.D.E., 3 P 985 : Plan cadastral de Lisses, section D, 2^{ème} feuille (1823).
- 19.Cf. *supra* note 15.
- 20.Château démoli en 1825 (cf. N. Benyamin-Turquin – M.-A. Mantzer : *Lisses, Le Mée-sur-Seine*, 1994, pp. 138, 190-191).
- 21.Cf. *supra* note 16 et *infra*.
- 22.*Ibid.*
- 23.Cf. *infra*.
- 24.Cf. *supra* note 16, cote 1 des papiers.
- 25.*Ibid.*
- 26.La présence de celle-ci, au bout du logis sur la basse-cour, est encore attestée aujourd'hui par la plaque figurant sur la porte.
- 27.Cf. *infra*.
- 28.Atelier où l'on foule ou apprête les draps, les étoffes, dans un moulin approprié, dénommé fouloir.
- 29.Atelier dans lequel on pratique l'épluchage des fibres textiles, c'est-à-dire dans lequel on ôte la bourre.
- 30.Local où l'on procède au lavage de la vaisselle et des ustensiles de cuisine. Il s'applique ici, par extension, au lavage du linge pour lui ôter ses impuretés et résidus de fabrication. Il ne peut être confondu avec le lavoir établi à Montauger à partir du milieu du siècle (cf. *infra*).
- 31.Cf. ch. précédent et N. Benyamin-Turquin – M.-A. Mantzer, *op. cit.*, *supra* note 20, p. 218. Lamberville est notamment l'auteur du premier projet attesté de rétablissement de la navigation sur l'Essonne abandonnée au XVI^e siècle (cf. Ph. Cachau : *Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne, dernier des Mansart (1711-1778)*, thèse d'histoire de l'art soutenue en juin 2004 à Paris-I Panthéon-Sorbonne, sous la direction de Daniel Rabreau, t. II, pp. 1345-1349).
- 32.Cf. N. Benyamin-Turquin – M.-A. Mantzer (...), *ibid.*
- 33.Cf. *supra* note 16 et *ibid.*, p. 219.

34. On consultera à cet effet le registre des "Etats de sections de propriétés non bâties et bâties" (1825) (A.D.E., 3 P 2785).
35. Cf. *infra* note 36.
36. A.D.E., 2 E 20/89 : Licitation du 8 novembre 1838. Le procès-verbal d'adjudication devant Me Allexandre est demeuré introuvable.
37. *Ibid.*
38. *Ibid.*
39. A.D.E., 3 U 863 : Vente du 6 avril 1854 (cf. l'établissement de la propriété Havet en annexe).
40. Cf. *infra* note 41, l'inventaire de Mme Havet.
41. A.N., M.C., LXXII, 815 : Inventaire de Mme Havet du 13 juin 1851 et *ibid.* LXXXV, 1039 : Vente du 9 février 1852. Alfred-Christophe était employé de banque et logeait, avec sa sœur, au domicile familial.
42. *Ibid.*
43. *Ibid.* Pour le mobilier de ces pièces, cf. pièce annexe n°5.
44. *Op. cit.*, *supra* note 20, p. 219 et cf. *infra* note 58.
45. Cf. *supra* note 41. Architecte non identifié.
46. *Ibid.*
47. *Ibid.* et cf. pièce annexe n°5.
48. A.N., M.C., LXXXV, 1039.
49. *Ibid.*
50. *Ibid.* et cf. plan annexe (fig. 16).
51. *Ibid.* et *ibid.*, n°14 du plan.
52. *Ibid.* et *ibid.*, n°13.
53. *Ibid.* et *ibid.*, n°15.
54. *Ibid.* et *ibid.*, n°16.
55. *Ibid.* et *ibid.* n°s 7 et 8. A ce propos, cf. *infra*.
56. *Ibid.* et *ibid.*, n°20.
57. Cf. pièce annexe n°6.
58. *Ibid.* et cf. *supra* note 1.
59. Cf. *infra* note 96 et pièce annexe n°15.
60. A.D.E., 7 S 13. Plan intitulé : "Plan d'une partie de la rivière d'Essonne aux abords du domaine de Montauger, à joindre à mon rapport en date de ce jour sur la demande du sieur Gauthier. Corbeil, le 5 septembre 1853", signé Perrier et contresigné plus bas par l'ingénieur en chef Parlé de Vauxclain, à Versailles, le 9 mai 1854 (plan en couleur). On trouvera un dossier complet sur les bras de l'Essonne en 1848 aux A.D.E. (2 S 348).
61. *Ibid.* et cf. *supra* note 60, art. 8.
62. Cf. *infra* note 70.
63. A.D.E., 3 U 863 : Vente par adjudication du 26 avril 1854. Gautier habite alors 37 rue de la Chaussée d'Antin.
64. *Ibid.*
65. A.D.E., 2 E 135.
66. A.D.A, 3 E 9589 : Dépôt de vente du 13 juillet 1855 (cf. pièce annexe n°7).
67. *Ibid.*

68.*Ibid.*

69.*Ibid.* et cf. pièce annexe n°11.

70.Cf. pièce annexe n°11.

71.*Ibid.*

72.*Ibid.*

73.Cf. *infra* note 99.

74.*Ibid.*

75.*Ibid.*

76.*Ibid.*

77.*Ibid.*

78.*Ibid.* et cf. *infra* note 96 (fig. 19-20).

79.*Ibid.* et cf. pièce annexe n°11.

80.On trouvera le dossier complet de la modification du tracé de cette route dans A.D.E., 2 S 206 (1846-1862).

81.Cf. ch. I, 2.

82.Cf. N. Benyamin-Turquin – M.-A. Mantzer, *op. cit.*, *supra* note 20, p. 269 et *infra* note 83.

83.*Ibid.* et A.M.L., 4 S 21 : Copie du registre des décès de Mennecy.

84.*Ibid.*

85.Cf. ch. I, 1.

86.Cf. *supra* note 82.

87.*Ibid.*, p. 220.

88.*Ibid.*, p. 219 et cf. A.D.E. : *Monographie communale n°100 : Lisses*, s.l.n.d.

89.L. Barron : *Les environs de Paris*, Paris, 1886, p. 226.

90.Cf. N. Benyamin-Turquin – M.-A. Mantzer, *op. cit.*, *supra* note 20, p. 219.

91.Cf. *infra*.

92.Vues aimablement communiquées par l'Association "Eaux et Fontaines de Mennecy" au Conservatoire des espaces naturels sensibles du département.

93.Cf. N. Benyamin-Turquin – M.-A. Mantzer, *op. cit.*, *supra* note 20, p. 311.

94.*Ibid.*, pp. 312-313.

95.*Ibid.*, pp. 226-227, 321-324, et cf. pièce annexe n°11, ch. "Servitudes - conditions particulières".

96.A.D.E., 2 E 79/39 : Cahier des charges du 19 août 1897 et procès-verbal de non-adjudication du 5 septembre 1897.

97.*Ibid.* et cf. pièce annexe n°15.

98.*Ibid.*

99.A.D.E., 2 E 79/41 : Cahier des charges et adjudication du 25 juillet 1898.

100. Cf. ch. suivant.

101.Cf. *supra* note 99.

102.Cf. pièce annexe n°8, p. 6.

5. Les XXe et XXIe siècles.

Si le XVIIIe et surtout le XIXe siècle ont été marqués par une grande instabilité des propriétaires, en revanche le XXe sera, à l'instar du XVIIIe, marqué par un attachement plus profond et plus durable des nouveaux acquéreurs avec Montauger : la famille Ruffier d'Epenoux n'est pas sans rappeler celle des Clautrier...

Jules-Adrien Hadot

Le début du XXe continue pourtant sur la lancée du XIXe : trois propriétaires en quinze ans! L'un d'entre eux s'était fait photographe avec un inconnu sur le pont du château (fig. 26). Dès 1903, Raoul-Marie-Amand De Laire se sépare du domaine. Il est vendu, le 18 septembre de cette année, par contrat passé devant Mes Victor Moyne et Joseph Lavoignat, notaires à Paris, à Jules-Adrien Hadot, propriétaire, célibataire, domicilié 82 rue de Passy, moyennant la coquette somme de 100.000 francs¹. Il en versa la moitié comptant et l'autre, par quittance devant les mêmes notaires, le 29 février 1904². Le domaine couvrait alors 21 hectares 70 ares 2 centiares de superficie divisés en sept articles. Le premier – celui du château et du parc – se montait à 12 hectares 10 ares 7 centiares³. Montauger avait perdu en tout et pour tout 20 hectares 18 ares 69 centiares depuis l'époque de M. Challeton.

Les bâtiments se composaient, en ce début de siècle, nous dit l'acte, d'un château qualifié de "style Mansart", élevé, précise-t-il, " partie sur cave et partie sur terre-plein"⁴. Le rez-de-chaussée comprenait "une antichambre – le hall actuel –, deux grands salons – le salon et le "boudoir" –, une belle salle à manger, le tout parqueté en chêne, un office ensuite – celui derrière l'escalier –, le vestibule et l'escalier principal, une grande cuisine, une salle à manger pour les domestiques – l'arrière-cuisine actuelle – et enfin, une laiterie. On note ainsi la disparition de l'antichambre, de la salle de billard et du grand salon décrits en 1852, lequel a été recoupé pour former les deux pièces susdites.

Au premier étage, on trouvait neuf chambres avec cheminée et leur cabinet de toilette et un WC.

Au deuxième étage, sous les combles, étaient sept chambres dont trois avec cheminée seulement et un WC. L'absence de confort à ce niveau atteste qu'il était dévolu aux domestiques.

Les communs consistaient alors en "granges, remises, bûcher, écurie pour six chevaux avec grenier à fourrage audessus, vacherie (étable) pour douze vaches avec grande chambre

pour les domestiques audessus, porcherie, poulailler et sellerie", auxquels s'ajoutait un logement pour jardinier ou concierge⁵. On signale également la présence dans la cour et la basse-cour de trois puits dont deux à pompe.

Le château était alors, comme aujourd'hui, "entouré presque entièrement par les pelouses, bois et jardins d'agrément".

Le terrain entre les fossés et la route de Lisses, autrefois en vigne puis en luzerne, avait laissé place à la pelouse plantée d'arbres actuelle.

Le reste du domaine était somme toute assez conforme à ce que l'on voit aujourd'hui : un jardin potager planté d'arbres au sud-est, avec un escalier d'accès en pierre ; une pièce de terre labourable ; plusieurs grandes pièces d'eau avec canaux entre lesquels étaient des terrains boisés...

Auguste Meurer

Jules-Adrien Hadot et sa nouvelle épouse, Anne-Émilie Clancau – ils s'étaient mariés par contrat devant Me Moyne, le 9 février 1904⁶ – qui avaient élu domicile à Montauger, cédèrent celui-ci, les 2 et 3 juillet 1908, par contrat passé devant Mes Edmond Leroy et Victor Moyne, notaires à Paris, à Auguste Meurer, industriel, célibataire lui aussi, domicilié à Paris, 39 rue Claude Vellefaux. La vente se montait à 110.000 francs payés comptant le jour même⁷. L'augmentation du prix par rapport au précédent se justifiait par la légère augmentation de superficie du domaine qui était alors de 23 hectares 10 ares 86 centiares⁸ : un échange de terre était intervenu entre Hadot et De Laire par contrat passé devant les notaires susdits, les 3 et 10 novembre 1905, à savoir les articles 7 et 8 de la présente vente contre 7 hectares 43 ares 50 centiares de marais situé au Grand Montauger⁹. Échange qui avait été fait moyennant une soulte¹⁰ de 5.000 francs à la charge de Hadot qu'il avait payée comptant¹¹. La description des bâtiments et domaine est demeurée inchangée. Ils demeureront en l'état jusque sous M. Rosengart¹².

En 1909-1911 et 1913, Auguste Meurer avait missionné son notaire Me Leroy pour prendre connaissance de l'acte de vente de Montauger par la veuve Leclerc d'Angerville en 1795, ainsi que du plan annexé¹³. Meurer s'intéressait-il, comme Challeton, à l'histoire du lieu ou, plus prosaïquement, souhaitait-il connaître l'origine de certaines pièces de terre et leurs limites, pour procéder à leurs acquisitions¹⁴? On l'ignore.

Sylvain Rosengart

Les affaires de M. Meurer se trouvant mises à mal par la guerre de 1914-1918, il se vit contraint de vendre à son tour Montauger. Le domaine fut cédé, le 28 avril 1915, en présence de sa nouvelle épouse Madeleine-Sophie Fréquin, domiciliée avec lui au château, à Sylvain Rosengart, propriétaire parisien, qui demeurait 1 rue de Berry, pour le même prix que celui de 1908, quoique la superficie totale fut légèrement supérieure : elle se montait à 23 hectares 30 ares 65 centiares, divisée en 10 articles. Le contrat avait été signé devant Mes Victor Bachelez et Pierre Delapalme, notaires à Paris. Rosengart avait soldé la vente, le jour même de la signature¹⁵.

Né à Paris, dans le XI^e arrondissement, le 8 octobre 1878, M. Rosengart avait épousé sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts, par contrat passé devant Mes Michelez et Bachelez, notaires à Paris, le 24 juin 1911, Yvonne Famel, née aussi à Paris, le 1^{er} mars 1891. Industriel de son état, il fabriquait de grosses limousines de prestige. Son slogan était "celle qui ne dérape pas"! Il avait été fait officier de la Légion d'Honneur¹⁶.

Rosengart avait débuté sa carrière, avec succès, par une entreprise de mécanique et d'électricité, notamment pour l'éclairage des cycles¹⁷. Dans les années 1920, il occupa des postes de direction de première importance, d'abord auprès d'André Citroën, puis de la famille Peugeot. Il acquit sa notoriété auprès du premier lorsque, pour le sauver de la faillite qui le menaçait, il créa en 1920-1921 la "Société Auxiliaire pour le Développement de l'Industrie Française" (S.A.D.I.F.). Rosengart mit à la disposition de Citroën des crédits nantis sur la valeur du parc automobile qui attendait d'être vendu. Il lui permit ainsi d'éviter la chute de la production durant la mévente passagère de ses modèles¹⁸.

Les difficultés passées, Citroën n'eut plus besoin du soutien de la S.A.D.I.F. et, en 1923, Rosengart intégra la direction de Peugeot. Il y avait été introduit pour remédier, une fois encore, aux problèmes financiers que la maison connaissait alors du fait de la forte dévaluation du franc : Rosengart renouvela l'opération pratiquée chez Citroën¹⁹. Nommé administrateur délégué, il prit alors une part active dans la direction de Peugeot. Il y demeura jusqu'en 1928, date à laquelle il décida de créer sa propre firme automobile²⁰.

Sa première réalisation, la "L.R.2", fut présentée au Salon de cette année. Rosengart avait exploité la licence de fabrication de la populaire voiturette anglaise "Austin Seven". Bien adaptée à la circulation urbaine, cette voiture connut un succès immédiat. Sortit, en 1930, une variante qui partit vers un succès durable : la "L.R.4", dite familièrement "la

Rosengart". Elle constitua, par sa robustesse, la colonne vertébrale de la marque jusqu'aux années 1950.

Devant le succès de ses modèles, Rosengart voulut se tourner, tout en restant "la grande marque des petites voitures", vers des modèles plus importants : ce fut d'abord les modèles allongés des "L.R.44" et "L.R.47" puis surtout, fin 1932, un an et demi avant Citroën, la "L.R.500", 9 C.V. à traction avant. En 1937, il donna à sa gamme de ravissants cabriolets ("L.R.70").

Après la guerre, que ses origines juives avaient contraint de partir aux Etats-Unis, Rosengart regagna la France. Il restructura son entreprise qui devint la "Société Industrielle de l'Ouest Parisien" (S.I.O.P.). Il souhaita s'orienter vers deux directions principales : 1°) la production d'une voiture de luxe à roues avant motrices : la "Supertrahuit".

2°) la

production d'un break léger : la "Vivor".

La trop grande consommation de la première, en ces temps de restriction, la condamna à l'échec. Rosengart reprit alors l'idée de l'"Austin Seven" et présenta en 1952, l'"Artisane" et l'"Ariette". En 1954, sortit la "Sagaie", mais la voiture ne put soutenir la concurrence de Panhard et de Renault si bien que Rosengart dut abandonner définitivement la construction automobile en 1955²¹.

Philippe Girardet, qui avait côtoyé Rosengart à la direction de Peugeot, a laissé de lui une image ambivalente : bon et généreux, "incapable de mettre une dactylo à la porte" suivant les termes de son secrétaire particulier, Parly²², Rosengart était un homme bouillonnant d'idées, parfois baroques, au caractère inégal, travaillant sans méthode et manquant souvent de psychologie. Hypersociable et émotif, ce grand imaginaire se laissait aisément emporter par ses vues utopiques. C'est ainsi qu'il conçut en 1926 le projet d'une "Général Motors" à la française avec Delahaye. Il souhaita par ailleurs modifier l'organisation du travail dans les usines : il avait remarqué que la grande usine écrasait l'homme. Pour augmenter la production, il entendit intéresser les ouvriers en leur donnant la sensation qu'ils travaillaient pour eux-mêmes et non pour un patron. Aussi imagina-t-il, à l'exemple des petits ateliers Bata, de diviser matériellement, par des cloisons, les usines en ateliers chargés chacun d'un travail déterminé dans la chaîne de fabrication. Quelques ouvriers étaient ainsi commandés par un chef d'équipe ou un contremaître. L'expérience échoua lamentablement car lancée trop rapidement, sans conditionnement des personnels²³.

Promoteur du Salon Nautique, Rosengart lança également un canot construit suivant les méthodes de l'industrie automobile²⁴.

Domicilié dans le XVI^e arrondissement, au 179 avenue Victor Hugo, il mena grand train : Montauger va ainsi devenir pendant l'entre-deux-guerres, le lieu de nombreuses fêtes prestigieuses restées dans la mémoire de la population²⁵. Pendant les vingt-quatre ans passés sur les lieux, Rosengart va multiplier les travaux d'amélioration et de construction ainsi que les acquisitions de terrain :

Aux 23 hectares 30 ares 65 centiares, il va ajouter 19 hectares 26 ares 33 centiares, soit une superficie totale de 42 hectares 4 ares 98 centiares. Ses acquisitions, au nombre de dix-sept, figurent sur la plan dressé en annexe du contrat de vente de 1939 (fig. 22), lequel mentionne étrangement une superficie totale de 42 hectares 88 ares 45 centiares : une différence existait effectivement entre les titres de propriété et le cadastre, ainsi que le stipule le contrat. On trouvera l'origine de ces acquisitions dans celui-ci²⁶.

S'agissant du château, on peut voir sur le plan (fig. 22) que des bâtiments annexes ont été adjoints de part et d'autre du poulailler situé à l'angle supérieur droit de la basse-cour à savoir, la nouvelle maison du jardinier à droite et un chenil à gauche, au lieu et place des toits-à-porcs. On note également à l'emplacement des anciennes écuries, détruites – l'automobile a remplacé les chevaux et les calèches –, la présence d'un bâtiment en retour sur le côté gauche de l'entrée de celle-ci – l'actuelle maison du gardien –, ainsi qu'un petit pavillon dans la cour du château – le garage souterrain –. Enfin le pavillon en décrochement figurant sur l'aile en retour de celui-ci a disparu, cette aile n'étant plus que d'un seul tenant : la disparition du fournil derrière la salle à manger des domestiques est ici confirmée²⁷.

Le long du canal situé au pied de l'ancienne cour, figurent quatre petits bâtiments dont la destination n'est pas précisée. Un seul d'entre eux a subsisté : la serre actuelle (fig. 102). Un nouveau canal est venu recoupé, sans doute pour renforcer le caractère pittoresque des lieux, la pièce de terre n°22 du plan de 1852 (fig. 16 et 22). On notera également qu'un chemin rural existait dans la continuité de la route de Lisses, abrégeant la boucle formée par celle-ci à cet endroit.

À l'intérieur du château, les époux Rosengart vont prodiguer tout le confort moderne pour recevoir dignement leurs amis et relations. De nombreuses salles de bain (fig. 73, 80-81, 83-84, 90), dont certaines avec toilettes, furent ainsi installées dans les anciens cabinets et garde-robes du château. La plus luxueuse d'entre elles est bien évidemment celle des maîtres de maison, située derrière leur vaste chambre du premier étage, à l'extrémité du logis entre cour et jardin (fig. 73). On note même la présence, à ce niveau, d'une intéressante salle de douche avec – comble du luxe pour l'époque – un mitigeur de marque "Mingori" (fig. 76)!

D'autres chambres en revanche ne disposent que d'un lavabo, ce qui reste néanmoins un progrès par rapport au broc et à la bassine du début du siècle!

Pour pourvoir à l'approvisionnement en eau potable du château et du parc, Rosengart avait obtenu, le 4 juin 1927, de M. Pouzot, par contrat passé devant Me Cros, notaire à Corbeil, la concession à perpétuité d'un terrain au lieudit "La Montagne" sur la commune de Lisses, pour établir la canalisation nécessaire. Elle devait être établie à ses frais, dans une tranchée de 1,50 m de large, au bout du terrain, le long du Chemin des vignes²⁸. Ce contrat avait été précédé par celui conclu sous seing privé avec le notaire parisien Félix-François-Georges Bertrand, Henriette-Madeleine-Victoire Bertrand, sa sœur (?), et le médecin Louis Boidin, époux de celle-ci, le 31 mai de la même année, à Paris²⁹. Rosengart leur avait demandé l'autorisation de puiser l'eau sur une pièce de terre dénommée "Le Clos de Montauger" dépendant de leur ferme de Villoison, suivant le croquis dressé en annexe du contrat (fig. 21).

Le château fut par ailleurs luxueusement meublé, meubles qui, passée la mode des "Arts déco", seront vendus aux enchères par charrettes entières, par les nouveaux propriétaires³⁰. Les allées du parc avaient été agrémentées de grosses poteries d'Anduze³¹.

Malheureusement, la montée des périls en 1939 va contraindre la famille Rosengart à vendre le domaine pour s'exiler en Amérique³².

Marie-Bernard Ruffier d'Epenoux

Le 8 février 1939, Montauger fut vendu à Marie-Bernard Ruffier d'Epenoux, industriel et commandeur de la Légion d'Honneur, domicilié à Paris, 3bis square Lamartine (XVI^e arrondissement) pour 1.150.000 francs payés comptant³³. La description des bâtiments, réduite à sa plus simple expression, n'apporte aucune précision sur les réalisations des époux Rosengart. On précise seulement, au titre XIX, que "depuis ses diverses acquisitions, Monsieur et Madame Rosengart ont apporté aux immeubles présentement vendus diverses améliorations, constructions et reconstructions sans conférer de privilège d'entrepreneur ou d'architecte (sic)".

Issu d'une importante famille d'industriel, Marie-Bernard Ruffier d'Epenoux était né à Angers, le 7 juin 1896. Il avait épousé, par contrat passé devant Me Morel, notaire à Phalempin (Nord), le 4 janvier 1927, Marie-Louise Béguin, sous le régime de la communauté de biens réduite aux acquêts, laquelle était née le 11 juin 1903 à Thumeries (Nord)³⁴. Il possédait de nombreux biens dont des sucreries dans le Nord – les fameuses sucreries

"Béguin-Say" –, la "Société Foncière Agricole du Midi", des sociétés et des terres à La Ciotat, dans l'Yonne, mais aussi à l'étranger (Algérie, Canada)³⁵. Il créera, dans les années 1950, la "Foncière Agricole Montauger". Nous y reviendrons.

La famille Ruffier n'aura guère le temps de profiter de sa nouvelle acquisition. La guerre éclate en septembre 1939 et le château va être occupé par l'état-major allemand en 1940. On prétend que le maréchal Rommel y aurait dormi une nuit³⁶. Le parc fut investi à la Libération par les Américains pour y cacher leurs chars³⁷. Avant leur départ, les soldats allemands avaient dynamité tous les ponts de la route de Lisses, dont celui de Montauger. Sous le souffle de l'explosion, le lavoir s'était effondré³⁸.

Le 10 juin 1950, Marie-Bernard Ruffier d'Epenoux formait, avec son fils Jean-Louis-Marie, alors étudiant, né à Paris, le 4 novembre 1927, la S.A.R.L. "Foncière Agricole Montauger", société qui entendait regrouper l'ensemble des activités agricoles, industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières de la famille, tant en France métropolitaine que dans les colonies et protectorats français et à l'étranger³⁹. Doté d'un capital de 20.400.000 anciens francs, son siège fut d'abord établi au n°55 du boulevard Haussmann puis, à partir du 30 juin 1950, au 18 rue de Grenelle. Sa durée fut fixée à 99 ans. Outre le domaine de Montauger, estimé à 10.000.000 d'anciens francs, faisait partie de la société un terrain situé à Paris, aux 33-35 rue du Mail et 83 rue Montmartre (IIe arrondissement), de 384,30 m² et qui, après rectification, fut réduit à 239,40 m². Il était estimé, quant à lui, à 5.000.000. Il deviendra le siège définitif de la société⁴⁰.

Le domaine se composait alors du château et son parc, d'une contenance de 35 hectares 71 ares 50 centiares ; de trois pièces de terre totalisant 1 hectare 15 ares 56 centiares ; d'une autre au lieudit "le Champ tier des bêtes à cornes" ou " les vignes de Montauger" couvrant 38 ares 80 centiares ; et d'une autre terre à Montauger de 5 ares 27 centiares. A ces terrains s'ajoutait le cheptel tant vif que mort⁴¹.

La formation de cette société va permettre aux Ruffier d'Epenoux de conduire d'importants travaux de réfection pour effacer les dégâts causés par la guerre au domaine. C'est ainsi que toutes les couvertures, mais aussi les charpentes du château furent refaites à neuf. On procéda au ravalement de tous les bâtiments et au changement de certaines croisées – celles de l'ancienne étable notamment –. Une partie des sols pavés des communs fut remplacée par du ciment. Dans le château, hormis le rez-de-chaussée, les anciens parquets furent recouverts de moquette. Les anciennes remises du château, situées au bout de l'aile sur la basse-cour, telles que l'on peut les voir sur des cartes postales du début du siècle (fig. 26-27), furent remplacées par des bâtiments d'esprit XVIIIe (fig. 59). Pour des raisons

esthétiques, le château d'eau visible derrière cette aile, sur ces mêmes cartes postales, fut détruit. L'approvisionnement en eau par canalisation était désormais assuré, comme on l'a vu⁴². Nous analyserons plus amplement, dans la seconde partie, le détail de toutes ces transformations.

M. Ruffier va mener sur Montauger plusieurs activités agricoles, davantage soucieux d'essais agronomiques que de rentabilité économique. C'est ainsi que furent pratiquées la culture des céréales avec 10 hectares d'orge sur les coteaux, celle de la pomme de terre, des fleurs, des fruits et des légumes. La culture des fleurs était pratiquée par M. René Cuisette, jardinier du domaine, qui était arrivé sur les lieux en 1946 et qui logeait dans la ferme située à l'extrémité est⁴³. Jonquilles, narcisses, muscaris, tulipes, glaïeuls, pivoines, chrysanthèmes étaient ainsi cultivées au fil des saisons. Toutes ces fleurs étaient vendues aux Halles de Paris, puis à Rungis. Leur culture fut arrêtée en 1970⁴⁴.

S'agissant du maraîchage, M. Ruffier tenta l'exploitation de la carotte qu'il dut rapidement abandonnée car la terre était trop collante. Il se lança également dans la culture des haricots verts et des petits pois qui étaient récoltés par les femmes du village d'Ormoiy⁴⁵.

En matière de fruits, M. Ruffier bénéficiait de l'ancien verger du château, établi depuis le XVIIe siècle au moins, on l'a vu⁴⁶. Beaucoup d'arbres avaient été plantés et remplacés par M. Rosengart, dans la première moitié du siècle, pour des raisons principalement esthétiques : il en appréciait beaucoup la floraison au printemps⁴⁷. M. Audibert, régisseur du domaine, qui s'était fait une spécialité des variétés de fruits, avait la charge de ce verger. Il était composé principalement de pommiers – il y en eut jusqu'à 300 – produisant près de 300 litres de cidre par an. Les pommes étaient vendues sur place, dans les villages environnants, ou aux Halles de Paris. Parmi les variétés de fruits produites, on trouvait : la cox orange, l'abricot, les canada blanche et grise, la grand Alexandre, la golden, la calvi, la cerise, la figue, le chasselas – présent depuis le XVIIe siècle comme on sait –, la framboise, la groseille, le cassis, la poire du curé... Mme Ruffier, qui tenait beaucoup à son verger, faisait systématiquement remplacer les arbres morts⁴⁸.

Parallèlement aux cultures, M. Ruffier pratiquait l'élevage d'un grand nombre d'animaux dont certains des plus inattendus ! Il disposait d'un cheval, de trois vaches, de poules, de lapins, de chèvres, de moutons et, vers 1948, de cochons. Ces animaux étaient abrités dans la ferme susdite. Dans les années 1950, il lança l'élevage des ragondins pour leur viande et leur peau. Pratiqué dans des cages encore visibles sous les tilleuls, il y eut jusqu'à 200 animaux. Cet élevage fut arrêté à la mort de M. Ruffier.

Celui des cochons, pratiqué lui aussi à Montauger depuis plusieurs siècles⁴⁹, se faisait dans le bois de la ferme à l'est. Il se composait d'un porc et d'une quarantaine de truies. Un enclos électrique avait été installé dans ce bois, tandis que les anciens fours à chaux, encore visibles de nos jours (fig. 112), servaient d'abris aux animaux⁵⁰.

Les moutons, dont l'élevage fut arrêté pour cause de maladie, étaient implantés dans la grande prairie est. Un hangar et un enclos avaient été aménagés spécialement à cet effet⁵¹.

On trouvera dans le hangar à bois situé au bout du verger de Montauger, près du canal, et dénommé curieusement "la Lézardière" (?), une partie du matériel agricole utilisé par M. Ruffier (fig. 108). On note ainsi la présence d'une machine à planter les pommes de terre, poireaux et bulbes de tulipes, ainsi qu'un butoir à pommes de terre provenant du château d'Écharcon⁵².

Après la mort de M. Ruffier, son épouse et son fils se virent contraints, tant pour des raisons fiscales que d'entretien, de vendre quelques parties du domaine. Furent ainsi cédés : le site du Grand Montauger, à l'ouest ; celui de la Grande Ile, au sud ; puis la ferme située à l'est⁵³.

Le département de l'Essonne

Après la mort de Mme Ruffier d'Epenoux en 2001, son fils François, qui avait succédé à son père à la tête de la société, décida, conformément à la décision de l'assemblée générale en date du 2 mars 2002, de se séparer du domaine pour solder sa succession. Le département de l'Essonne s'en porta acquéreur, le 5 du même mois, par contrat passé devant Me Claude Didier et associés, notaires à Paris, pour 1.104.493,13 euros (7.245.000 francs). Le domaine était passé depuis 1939 de 42 hectares 4 ares 98 centiares à 25 hectares 50 ares 14 centiares seulement (fig. 24)⁵⁴. Il couvrait ainsi, à peu de chose près, la même superficie qu'un siècle plus tôt⁵⁵!

Par cette acquisition, le département entendait préserver de l'urbanisation galopante des villes nouvelles d'Evry et de Corbeil-Essonnes, un site aux vocations historique et écologique évidentes. Il poursuivait ainsi sa politique d'acquisition dans cette partie-ci du cours de l'Essonne. Ouvert au public depuis 2003, les mercredis et week-ends, la destination du domaine et de ses bâtiments reste encore à définir...

NOTES :

- 1.Cf. pièce annexe n°8.
- 2.Cf. pièce annexe n°9.
- 3.Cf. *supra* note 1.
- 4.*Ibid.*
- 5.*Ibid.*
6. Cf. pièce annexe n°10..
- 7.Cf. pièce annexe n°9.
- 8.*Ibid.*. Un huitième article est en effet venu s'ajouter aux précédents.
- 9.*Ibid.*
- 10.Somme d'argent qui, dans un partage ou un échange, compense l'inégalité de valeur des biens échangés.
- 11.Cf. *supra* note 7.
- 12.Cf. *infra*.
- 13.A.N., M.C., CXVII, 977 : Vente du 24 floréal an III. Figurent dans cet acte : - une lettre de Me André Leroy à son confrère, Me Delapalme, datée du 6 mai 1909, demandant à prendre connaissance de l'acte;
 - une autre du 25 février 1910,
 déclarant que M. Meurer souhaitait en avoir un extrait ;
 - une autre du 1^{er} mars suivant,
 déclarant tenir l'acte à la disposition de Me Leroy ;
 - une autre du 13 décembre 1911,
 demandant de communiquer à M. Meurer tous les actes et pièces qu'il souhaitera sur Montauger ;
 - et enfin, 5^{ème} et dernière lettre,
 une autre de Me Lestrany, notaire à Paris, du 1^{er} novembre 1913, demandant de pouvoir consulter le plan annexé au contrat, étant propriétaire des biens immeubles contigus à Montauger, biens que son aïeul, M. Brosson, avait acquis de Mme d'Angerville.
14. Cf. pièce annexe n°10.
- 15.*Ibid.*
- 16.*Ibid.* et cf. pièce annexe n°11. Cf. également N. Benyamin-Turquin – M.-A. Mantzer : *Lisses*, Le Mée-sur-Seine, 1994, p. 251.
- 17.Sur Rosengart cf. également :
 - Philippe Girardet : *Ceux que j'ai connus. Souvenirs*, Paris, 1952, pp. 129-143.
 - Jacques Rousseau – Jean-Paul Caron : *Guide de l'automobile française*, Paris, 1988, n^{os} 324-327.
 - *Encyclopédie de l'automobile*, Paris, 1992, p. 364.
 Ces ouvrages donnent pour prénom de Rosengart, celui de Lucien.
- 18.*Ibid.*
- 19.*Ibid.* À ce propos, cf. Philippe Girardet, *ibid.*, pp. 129-130.
- 20.*Ibid.*
- 21.*Ibid.*
- 22.*Op. cit.*, *ibid.*, p. 132.

23.*Ibid.*, pp. 136-137.

24.*Ibid.*, pp. 137-141.

25.Cf. pièce annexe n°17.

26.Cf. pièce annexe n°11.

27.*Ibid.* et cf. *supra*.

28.*Ibid.*

29.A.D.E., 3 Q 3 /604 (document aimablement communiqué par M. Morel).

30.Cf. pièce annexe n°17.

31.*Ibid.*

32.*Ibid.*

33.Cf. pièce annexe n°11.

34.Cf. pièce annexe n°12.

35.Cf. pièce annexe n°17.

36.*Ibid.*

37.*Ibid.*

38.Cf. N. Benyamin-Turquin – M.-A. Mantzer, *op. cit.*, *supra* note 16, p. 252.

39.Cf. pièce annexe n°12.

40.Cf. pièce annexe n°13.

41.Cf. *supra* note 39.

42.Cf. *supra* notes 28 et 29.

43.Cf. pièce annexe n°17.

44.*Ibid.*

45.*Ibid.*

46.Cf. ch. I, 2.

47.Cf. *supra* note 43.

48.*Ibid.*

49.Cf. *supra* note 46.

50.Cf. pièce annexe n°17.

51.*Ibid.*

52.*Ibid.*

53.*Ibid.*

54.Cf. pièce annexe n°13.

55.Cf. *supra* note 3.

II. Analyse architecturale du domaine de Montauger.

1. Le château.

a) Les extérieurs.

Élevé sur trois niveaux – un rez-de-chaussée, un étage noble ou premier étage, un étage mansardé ou deuxième étage (fig. 43-46) – couverts d'une pointe de grenier en ardoise, le château actuel avait été, on l'a vu, entièrement remanié par l'architecte Lemonnier dans les années 1840 à la demande des époux Havet dans le style néo-classique contemporain, à partir des ailes subsistantes du château que l'architecte Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne avait construites, en 1759-1762, pour Gilbert-Jérôme Clautrier¹. L'originalité de ce château réside, outre son plan en équerre (fig. 47), dans les vastes frontons cintrés qui couronnent de part et d'autre le logis principal, tandis que, suivant la tradition, un vaste fronton triangulaire couronne l'avant-corps central, lequel est marqué par le ressaut des pilastres situés de part et d'autre et la présence d'un emmarchement au-devant (fig. 43). La disposition des croisées est rigoureusement symétrique sur chacune des faces du logis. On observera que l'oculus dans le tympan du fronton triangulaire – qui éclaire le corridor du deuxième étage – n'existait pas au XIXe siècle (fig. 25-27). Il n'a été créé qu'au début du XXe (fig. 30 et 57). De même l'une des cheminées du logis a disparu.

Sur la partie en retour, la façade reste symétrique jusqu'au pavillon mansardé (fig. 44-45) : le logis qui assure la liaison entre le corps principal et le pavillon présente en effet des lucarnes symétriques tant du côté de la cour que du côté du jardin : une vue aérienne du château montre qu'elles se correspondent parfaitement de part et d'autre (fig. 116). Les croisées des rez-de-chaussée et premier étage sont à l'aplomb de ces lucarnes.

Ensuite du pavillon mansardé, se trouve la partie en tuile du château refaite par les Ruffier d'Epenoux dans l'esprit XVIIIe (fig. 58-59), à l'emplacement des anciennes remises – et non des écuries – telles qu'on peut les voir sur des cartes postales de la Belle Époque (fig. 26-27). On sait par les descriptions qu'un vaste pavillon abritant le fournil se trouvait à l'extrémité de cette partie du château jusqu'au milieu du XIXe siècle (fig. 16 et 18). Dans les années 1950, les Ruffier d'Epenoux ont accentué la distinction de celle-ci en reprenant les couvertures à brisis de l'étable du XVIIIe et en préférant la tuile à l'ardoise du château XIXe, marquant par là-même une unité dans les couvertures des bâtiments de la basse-cour. Il s'agit là cependant d'une reconstitution erronée : rappelons que la tradition des combles mansardés

au XVIIIe employait l'ardoise sur le brisis² et la tuile sur le terrasson³. C'est cette tradition qu'il conviendra éventuellement de remployer pour ce type de couverture lors d'une prochaine restauration.

Il semble que les souches de cheminées en brique des couvertures sont conformes à leur disposition XVIIIe, d'autant que deux d'entre elles sont employées de manière étrange, au-dessus des frontons cintrés. Quant au lanternon visible au-dessus des couvertures, il s'agit d'une réminiscence XIXe du lanternon XVIIIe de l'ancienne chapelle du château, lequel se situait à l'intersection des deux ailes actuelles (fig. 44-45).

Tandis que la façade susdite vient mourir progressivement jusqu'à l'extrémité du château du côté du jardin, elle est en revanche brutalement interrompue du côté de la cour et de la basse-cour par le mur de soutènement qui les sépare (fig. 44-45 et 58-60). Hormis les jambes de bossages qui animent les angle du pavillon mansardé, les façades XIXe du château ne disposent, pour toute animation, que d'un simple bandeau continu entre le rez-de-chaussée et le premier étage, et d'une corniche entre celui-ci et le comble mansardé. Aucun garde-corps ne vient rompre l'impeccable rigueur de l'édifice : les fenêtres du premier étage ne disposent que d'une simple barre d'appui. Les garde-corps des lucarnes sont, semble-t-il, des ajouts postérieurs au remaniement des époux Havet (?).

Les lucarnes sont des vestiges des combles du château XVIIIe, ainsi qu'en témoignent celles similaires de la couverture de l'étable (fig. 61 et 93). L'architecte Mansart de Sagonne avait déjà proposé ce modèle dans certaines de ses réalisations (fig. 42). L'architecte Lemonnier n'a fait qu'y ajouter les persiennes que l'on voit actuellement, à l'instar des autres baies du château (fig. 45). Par goût de l'effet pittoresque et de la distinction, il a doté les lucarnes du pavillon mansardé d'un oculus à quatre carreaux (fig. 60). C'est ce type d'ouvertures que l'on retrouve dans les frontons du logis principal (fig. 43-45).

Derrière l'aile principale du château, du côté de la cour, Lemonnier a adjoint un pavillon en retrait par rapport à l'extrémité de l'aile, élevé seulement d'un rez-de-chaussée et couvert de zinc (fig. 46 et 70). Il entendait augmenter ainsi la distribution intérieure. On remarque à cet endroit que le château repose sur de solides assises en grès, afin d'isoler les murs de l'humidité. Les murs en meulière au-dessus ont été recouverts de manière uniforme par un enduit à la chaux (fig. 60).

2. Les intérieurs.

a) Les sous-sols.

Composés de cinq caves en berceau en meulières, dont une abritant la chaufferie, à gauche du corridor d'accès, on trouve ensuite de celle-ci une cave formant ressaut sur le logis principal (fig. 48). Des marches indiquent la dénivellation entre les deux espaces. Cette cave est un vestige de l'ancien logis principal du château qui fermait la cour, actuellement en jardin, à l'est.

Dans la cave située à l'extrémité du logis principal, on note dans le mur la présence d'un ancien passage souterrain qui devait sans doute relier cette ancienne aile du château au canal qui longe, encore aujourd'hui, le mur de soutènement de la vieille cour sous laquelle il passait. Des sondages du sol de cette cour devraient permettre de vérifier cette hypothèse, tout comme de retrouver l'emplacement exact de l'ancien corps de logis principal.

On remarquera que les sous-sols du château ne se déploient que sous le seul logis principal, l'aile en retour sur la cour et la basse-cour étant bâtie sur "terre-plein", suivant l'expression des actes de vente.

b) Le rez-de-chaussée.

- L'antichambre (hall).

Faussement dénommé "hall" sur un plan récent du château (fig. 49), cette pièce n'est ni plus ni moins qu'une antichambre, ainsi que le rappelle les contrats de vente de 1897 à 1915, et faisait office de vestibule aux deux salons situés par derrière sur le jardin et à l'escalier principal à sa gauche. Recouverte d'un dallage neuf, elle occupe toute la surface du pavillon. Entièrement ajourée, les fenêtres de la pièce ont été récupérées de l'ancienne façade du château de ce côté-ci : elles ont conservé leurs ferrures XVIIIe de type rocaille que l'on retrouve sur d'autres croisées du château (fig. 62, 66, 70 et 78). Les petits bois ont été montés a posteriori à partir d'un bâti à grands carreaux. En effet le petit carreau disparaît au XVIIIe, dès les années 1740, au profit du grand carreau. La maison bâtie par Mansart de Sagonne pour Clautrier à Paris en 1752 disposait de croisées à grands carreaux (fig. 40), ainsi que celle de

Versailles (fig. 38). La remarque vaut également pour les autres croisées à petits carreaux du château. Toutefois l'emploi combiné de croisées à grands et petits carreaux est attesté au XVIIIe siècle sur certaines façades⁴.

- Le boudoir (salon).

Une fois encore le terme de la pièce est impropre puisqu'au XVIIIe siècle, il désignait un cabinet destiné à l'isolement des dames⁵. Il s'agit, comme la pièce suivante, d'un salon ainsi que le mentionne les contrats de vente de 1897 à 1915. On se souvient que les deux pièces formaient à l'origine une seule et unique salle.

Au fond de cette pièce, se trouve une des rares cheminées XVIIIe du château qui soit parvenue jusqu'à nous (fig. 63). Comme la suivante, il s'agit d'une cheminée en pierre de style rocaille très sobre, dont on trouve des modèles similaires dans l'œuvre de Mansart de Sagonne (fig. 36 et 41). Réinstallées dans cette partie-ci du château, ces cheminées, comme d'autres au premier étage, ont vu malheureusement leur foyer recouvert de briques.

Le parquet à l'anglaise XIXe, que l'on retrouve sur la plupart des sols du château, a été refait entièrement par les anciens propriétaires.

Comme l'antichambre, les fenêtres de la pièce ont conservé leurs ferrures XVIIIe, ici de style "grec", ce qui laisse entendre une origine plus tardive : comme certaines cheminées, les Leclerc d'Angerville avaient privilégié le nouveau style à l'antique aux dépens de l'ancienne tradition rocaille des Clautrier (fig. 64).

- Le salon.

On ne retiendra de cette pièce que la jolie cheminée en pierre de style rocaille (fig. 65), œuvre aussi de Mansart de Sagonne et provenant, comme la précédente, de l'ancien logis principal détruit. Le dallage actuel a remplacé l'ancien parquet à l'anglaise décrit par les contrats de vente susdits.

- La salle à manger.

Située à l'emplacement de l'ancienne chapelle du château, on peine à croire que cette pièce n'ait pas eu de cheminée. Elle devait se situer, comme l'indique le plan actuel (fig. 49), au niveau de celle de la pièce au-dessus puisque l'on a vu qu'une souche de cheminée

émergeait sur l'un de frontons cintrés du château à cet endroit. Les ferrures XVIIIe des croisées sont ici à la fois de styles grec et rocaille (fig. 66), récupérées de l'ancien logis principal. Les petits bois visibles à l'intérieur n'ont pas leurs correspondants à l'extérieur, ce qui confirme leur caractère artificiel : Mme Ruffier avait souhaité visiblement donner plus de cachet aux pièces du rez-de-chaussée. Toutes les fenêtres étaient bien à grands carreaux à ce niveau.

Comme au boudoir, le parquet à l'anglaise XIXe a été refait par les anciens propriétaires.

- L'escalier principal.

Cette partie du château est la seule demeurée dans son état XVIIIe ou presque (fig. 67-69). Le dallage de marbre blanc et noir, quoique récent lui aussi, a respecté l'esprit d'origine tel que l'on peut le voir dans maints châteaux de cette époque dont ceux de Mansart de Sagonne (Saint-Nom-la-Bretèche ; Asnières...). Les deux premières marches de pierre sont conformes à la tradition et, comme celles en bois qui suivent, sont authentiques. Ces jolies marches arrondies sont en effet typiques de la grâce et de l'élégance des escaliers du XVIIIe, grâce et élégance que nous retrouvons dans celui de l'étable (fig. 67 et 95). La rampe de fer, avec ses barreaux droits, est elle aussi authentique. On en retrouve de semblables chez Mansart de Sagonne à la maison Chevestre de Cintray à Paris (détruit, 1733) (fig. 33bis), à l'hôtel de Mannevillette à Versailles (1746) (fig. 35), dont le dessin de la porte d'accès à la cave sous la première rampe évoque celui de Montauger (fig. 35 et 67), et à la maison de Clautrier à Paris (1752) (fig. 40). La porte de cave est aussi d'origine, comme l'indiquent les ferrures (gonds, verrou).

On regrettera que les premiers barreaux de la rampe et son vase en cuivre (?) au-dessus aient été enlevés au profit de pseudo-volutes rocailles, et que l'on ait adjoint une main courante en cuivre. On doit voir là le souci de dix-huitièmisation abusif du château par les Ruffier d'Epenoux : après les combles brisées de l'extrémité de l'aile en retour et les croisées du rez-de-chaussée, venait la rampe de l'escalier principal.

Il conviendra d'ôter, lors de la restauration prochaine du château, le vilain radiateur situé sur le flanc gauche de l'escalier.

- L'office.

Mentionné dans l'inventaire de Mme Havet en 1851 et dans les contrats de vente de 1897 à 1915, près de la salle à manger, il ne peut s'agir que de la pièce servant de passage à la cuisine, derrière l'escalier principal, tel que l'indique judicieusement le plan du château (fig. 49).

- La cuisine.

Mentionnée à cet emplacement dans les actes susdits, la cuisine est éclairée sur le jardin par une croisée à crémone typique du XIXe siècle. Les petits carreaux sont eux aussi des ajouts récents. En revanche les barreaux de fer disposés en diagonale à l'extérieur sont caractéristiques du XVIIIe siècle. Il confirme le ravalement général des façades au XIXe, l'architecte Lemonnier ayant conservé les anciennes baies sans modification de ces éléments significatifs des usages d'Ancien Régime.

La présence de l'entrée ou "vestibule" et du W.C. situés par-derrrière (fig. 49) n'étant pas mentionnés dans les actes de vente indiqués, ceux-ci portant mention d'"une grande cuisine", on peut penser que celle-ci devait s'étendre jusqu' la cour principale. C'est sans doute M. Rosengart qui procéda au cloisonnement de la pièce pour pouvoir aménager ce W.C. qui n'existait pas au rez-de-chaussée. Chaque niveau du château disposait ainsi des commodités nécessaires.

- L'arrière-cuisine.

Signalé à ce titre dès 1851 dans l'inventaire de Mme Havet, cette pièce porte le nom de "salle à manger pour les domestiques" dans les contrats de 1897-1915. On y fera les mêmes remarques que pour la cuisine.

- Le petit escalier de dégagement vers la basse-cour.

Il assure la transition entre le niveau du jardin et celui, au-dessus, de la basse-cour. On remarquera les puissantes marches de grès.

- La chaufferie et la laiterie.

La chaufferie est implantée sur une partie de l'ancienne laiterie qui a été réduite par M. Rosengart (?) à la petite pièce visible aujourd'hui. En effet une cloison est venue s'immiscer au centre de l'ancienne croisée du jardin, formant deux petits vasistas. Sur la porte, la laiterie a conservé sa plaque du début du XXe siècle.

c) Le premier étage⁶.

- La grande chambre familiale, sa garde robe et sa salle de bains.

Décrite dès 1851, la pièce se situe à l'extrémité du logis principal sur le jardin, au-dessus du "boudoir" (fig. 50-51). Une vaste cheminée Restauration de marbre gris domine le milieu de la pièce (fig. 72). On regrettera la disparition du grand trumeau de glace au-dessus. Sous la moquette actuelle, réapparaît le parquet à l'anglaise refait lui aussi. Parquet que l'on observe dans toutes les chambres et corridors de l'étage. Sur les croisées figurent les mêmes ferrures "néo-grecques" qu'au rez-de-chaussée, et que l'on retrouve dans les pièces suivantes.

Dans la petite garde-robe, à droite du côté de la cour, les Rosengart ont fait aménager des placards.

Derrière la chambre, à l'emplacement d'un ancien cabinet, ils ont fait aménager une vaste salle de bains, carrelée au sol, et aux murs à hauteur d'homme, avec les sanitaires adéquats. Le double lavabo sur colonne centrale est caractéristique du style "Art Déco" (fig. 73).

- Chambre.

Située ensuite de la salle de bains et communiquant avec elle, cette chambre, dotée d'un lavabo, est ornée d'une belle cheminée XVIIIe de style grec (fig. 74) : les lignes droites du chambranle s'opposent ici à celles contournées des cheminées du rez-de-chaussée, et des rosaces viennent en amortissement aux piédroits cannelés. Comme les ferrures de même style des croisées, il faut voir là l'empreinte classique donnée aux intérieurs du château par les Leclerc d'Angerville. Cette chambre a été dotée d'un lavabo par les Rosengart.

- Chambre.

Disposée à l'angle du château, cette chambre conserve sans doute la plus belle cheminée de toutes celles subsistantes (fig. 75). Réalisée par Mansart de Sagonne, elle ressemble fort à celle qu'il avait exécutée en 1746 pour l'hôtel de Mannevillette à Versailles (fig. 37). La transition du style rocaille vers le style néo-grec est ici patente : les piédroits cannelés sont ici encore galbés et la courbure de l'arc n'est pas sans rappeler celle de la grille d'entrée du château (fig. 113) et des lucarnes (fig. 61). Le foyer est demeuré dans son état XIXe.

Les Havet ont disposé de part et d'autre de cette cheminée, deux grands placards de rangement.

- Salle de bains.

Sanitaires "Art Déco" sauf le WC.

- Salle de douche.

Intéressant exemple de douche avec mitigeur des années 1930, de marque *Mingori* (fig. 76).

- Chambres à droite de l'escalier principal.

Dans la première chambre avec lavabo, on trouve, comme celle décrite dans le logis principal, une belle cheminée XVIIIe mais qui, contrairement à la précédente, est en pierre et de style rocaille (fig. 77). On y retrouve l'élégance discrète de celles du rez-de-chaussée. Les ferrures de la croisée de la pièce (fig. 78) font écho au style de la cheminée, formant un ensemble homogène.

Ce sont ces ferrures et cette cheminée que l'on retrouve dans la chambre suivante : seule l'ornementation du chambranle au centre a été modifiée. Un motif rocaille a remplacé la coquille observée sur la première (fig. 79).

Ces deux pièces et la salle de bains Art Déco qui suit en contrebas (marches) (fig. 80), laissent à penser que nous sommes en présence d'un appartement XVIIIe, demeuré dans sa

distribution initiale : une antichambre ouvrait comme il se doit sur une chambre, laquelle disposait ensuite d'un cabinet (fig. 50).

- Salle de bains.

Sans doute installée à l'emplacement d'un ancien cabinet, cette salle de bains a conservé l'ensemble de ses sanitaires 1930 (fig. 80). Le dallage est caractéristique de ces années. Après la vaste salle de bains des Rosengart, il s'agit de la plus belle de l'étage.

- Chambres et salles de bains.

Les trois chambres et les deux salles de bains situées ensuite sont aussi restées très probablement dans leur emplacement XVIIIe (fig. 50). On imagine fort bien deux chambres parallèles dont les cabinets étaient mitoyens. L'une d'entre elles, sans cheminée, a été transformée en lingerie si l'on en juge par les placards avec tiroirs au-dessous et vaste miroir ovale au centre, datés de la fin du XIXe siècle ou du début du XXe (fig. 82). Les ferrures de la fenêtre sont identiques à celles précédemment décrites.

Les deux petites salles de bains mitoyennes ont été aménagées dans l'ancien cabinet de cette chambre (fig. 81 et 83). Sans éclairage sur l'extérieur, la pièce devait être éclairée au XVIIIe sur le corridor desservant l'étage. Une jolie frise à la grecque sur fond de mosaïque noire agrémentée au-dessus le carrelage blanc de l'une d'entre elles (fig. 81). C'est cette même mosaïque que l'on retrouve au sol.

L'autre, agrémentée aussi de mosaïque avec frise au-dessus du carrelage blanc, et grosse mosaïque au sol, n'a conservé comme éléments d'origine que son WC et son bidet, lequel dispose d'un intéressant couvercle en treillage (fig. 83) !

On imagine le sentiment de luxe et d'aisance que durent dégager la vue de ces salles de bains aux hôtes de M. Rosengart !

La chambre "enfant", ainsi dénommée sur le relevé (fig. 50), dite aussi "dressing" sur le plan (fig. 53), servait sans aucun doute de cabinet à la première de nos deux chambres. Il était éclairé, comme aujourd'hui, par une croisée.

À l'exception du logis principal sur le jardin, dont seul le corridor est resté, la distribution de cet étage n'a pas autant souffert des remaniements des Havet que le rez-de-chaussée. On notera que les portes à gauche du palier sont du XVIIIe (fig. 71). Seules les

serrures sont modernes. Les croisées des corridors sont aussi modernes mais elles ont conservé leurs ferrures de style rocaille (fig. 70).

d) L'entresol du rez-de-chaussée entre la basse-cour et le jardin.

On ne signalera à ce niveau, autrefois occupé par les remises de la basse-cour et refait par les Ruffier d'Epenoux, que le cellier aménagé au-dessus de la laiterie et qualifié de "chaufferie" sur le plan de 2004 (fig. 51).

e) Le deuxième étage.

Le WC installé à ce niveau pour les domestiques (fig. 52) a été aménagé vraisemblablement dans un ancien cabinet d'aisance, la porte de la pièce ayant conservée ses ferrures XVIIIe.

Derrière ce W.C., M. Rosengart a fait aménager une vaste chambre sous comble, à l'angle du château, avec salle de bains, celle-ci en partie remaniée dans les années 1970 par les Ruffier d'Epenoux (placards, carrelage bleu, dalles noires collées au sol) (fig. 52 et 84).

Un corridor dessert ensuite plusieurs chambres dont une au bout du logis principal. Les trois ouvrant à droite de ce corridor, sur la cour, sont d'anciennes chambres de domestiques. La première, qualifiée de "remise" sur le plan (fig. 52-53), ouvre sur l'extérieur par un vasistas. Elle a conservé sa porte en planche et ses ferrures XVIIIe (traverses, verrou). Seule la serrure est XIXe (fig. 85). Tout aussi intéressant est le papier peint du milieu de ce siècle, avec ses frises au-bas et en-haut du mur. C'est la seule pièce demeurée intacte de ce niveau. Elle le doit à sa nouvelle vocation qui ne nécessitait pas de redécorer la pièce. Rappelons que les papiers du XIXe siècle étaient très résistants et duraient, par leur épaisseur, plusieurs décennies.

La pièce située à l'extrémité du corridor, dénommée "salle de jeu" sur le plan, était sans doute le "fruitier" décrit dans l'inventaire de Mme Havet. On y trouve une modeste cheminée de marbre XIXe demeurée en l'état, probablement installée a posteriori (fig. 87), et un oculus de la même époque en vis-à-vis. La croisée sur le jardin est demeurée dans son état XVIIIe (fig. 86).

La chambre à droite de l'escalier principal en montant a conservé, elle aussi, sa porte en planche et ses ferrures XVIIIe. Seule la serrure est XIXe. La cheminée et son trumeau de

glace – le seul demeuré dans le château – sont eux aussi XIXe. Les sanitaires datent de l'époque de M. Rosengart (fig. 89-90).

À signaler enfin les portes XVIIIe, avec leurs ferrures caractéristiques, de la salle de bains et de la chambre au bout du corridor (fig. 88). De cette chambre, on aperçoit une très belle charpente, quoique refaite entièrement après la guerre (bois neuf) (fig. 91).

À l'exception de la chambre et de la salle de bains situées à l'angle du château, et peut être du fruitier, on peut estimer que la distribution XVIIIe de l'étage a été globalement respectée.

3. Les bâtiments de la basse-cour (fig. 47).

a) L'atelier-remise (ancienne étable).

- Extérieur :

Si l'on peut regretter la disparition de la moitié du bâtiment de cette partie-ci de la basse-cour, qui abritait autrefois les écuries et l'étable du château, le charme de ses couvertures à brisis nous est néanmoins demeuré (fig. 92-93). Si toutes les façades et les croisées du logis sont modernes, l'entourage des lucarnes tout comme la charpente et la distribution des combles mansardés sont en revanche XVIIIe. Les façades ont été refaites dans l'esprit XVIIIe par M. Ruffier d'Epenoux dans les années 1950. La couverture était à l'origine, comme on l'a dit pour la partie "XVIIIe" du château, en tuile sur le terrasson et en ardoise sur le brisis entre les lucarnes.

On entre, à droite, par un large portail planchéié à deux vantaux XVIIIe, comme en témoignent les ferrures et la poignée (fig. 94). A gauche, dans l'angle du logis, une porte XIXe dessert l'escalier menant aux combles mansardés et au grenier (fig. 54). Sur cette porte ont été repris les gonds et la clenche XVIIIe de l'ancienne porte, preuve que tous les matériaux étaient amenés à resservir.

- Intérieur :

Dans cette étable, qui avait contenu, rappelons-le, au XIXe siècle jusqu'à une douzaine de vaches⁷, on remarque au plafond les anciennes poutres XVIIIe. Celles du milieu ont été

remplacées à une époque récente. Si l'on peut regretter la dalle de ciment au sol, une partie de l'ancien pavé de grès subsiste néanmoins au fond.

Au fond à gauche, un très bel escalier mène, en retour du logis, aux anciens logements des gens de la ferme du château et au grenier (fig.54 et 95-96). Il marquait la séparation avec l'écurie située en prolongement et détruite par M. Rosengart au début du XXe siècle pour faire le logement du gardien actuel (fig. 92). Le sol a conservé son gros pavé de grès XVIIIe.

Cet escalier est resté dans son "jus". Il a conservé ses marches et son mur d'échiffre⁸. On retrouve, comme au château, les deux marches de pierre caractéristiques, lesquelles sont suivies de très élégantes marches en bois dont le profil évoque celui composé par Mansart de Sagonne pour l'escalier principal de certaines demeures (hôtel de Manneville à Versailles, par exemple) (fig. 35). L'architecte est resté fidèle en cela à la tradition scalaire de sa famille depuis François Mansart⁹. On demeure toujours aussi stupéfait devant le raffinement et le souci de perfection de cette époque qui pouvaient se nicher jusque dans l'escalier des communs !

Sur le mur d'échiffre, ainsi que sur le limon¹⁰ en bois en retour, une partie de la rampe en fer est restée (fig. 96). Les paliers ont conservé leurs belles tommettes octogonales XVIIIe. Sur le premier palier, un escalier en bois a été pratiqué par M. Rosengart pour accéder aux combles de la maison du gardien.

Les pièces sous combles mansardés (fig. 54), qui faisaient office à l'origine, rappelons-le, de chambres aux gens de la ferme (jardinier et charretier sous M. Hérambourg), sont demeurées en partie dans leur "jus" : dans la première, à droite, sur le palier, la tommette octogonale, parfois remplacée par de la tommette carrée XIXe, la porte et ses montants en fer, et la charpente sont authentiques! Seule la serrure est XIXe (fig. 97).

La première chambre sur le corridor ensuite a été parquetée au XVIIIe, comme le corridor à cet endroit. Elle a conservé sa porte XVIIIe. La seconde chambre ensuite a conservé sa rare petite tommette XVIIIe. En revanche, sa porte a été remplacée au XIXe.

Dans le grenier au-dessus, on trouve une très belle charpente XVIIIe dont certains éléments ont été néanmoins remplacés à des périodes plus récentes (fig. 98). On trouvera au sol des traces de tommettes XVIIIe dans le fond.

b) La maison du gardien.

- Extérieur :

Construite par M. Rosengart dans les années 1910 contre le mur pignon de l'escalier de l'étable prolongé au niveau des couvertures, cette maison est typique des constructions pavillonnaires de la fin du XIXe et du début du XXe siècle, avec son petit escalier de bois extérieur à l'entrée, couvert d'un appentis en tuile, ses treillages en façade, lesquels devront être complétés et remplacés (fig. 92).

- Intérieur :

Deux cheminées contemporaines de la maison se trouvent dans la chambre et la pièce principale.

c) Le chenil.

Ces boxes autrefois fermés par des grillages et couverts d'un appentis en tuile, le long du mur nord de la basse-cour contre la grange de la ferme, faisaient office de chenil. Ils ont été disposés à l'emplacement de l'ancien toit-à-porcs de la ferme décrit dès le XVIIIe siècle (fig. 99)¹¹.

d) Le poulailler (hangar bois).

- Extérieur :

La présence de ce bâtiment est attestée sur les plans, seulement au tournant du XVIIIe siècle (fig. 10)¹². Mentionné comme poulailler dans la plupart des contrats de vente, il fit office de bergerie sous M. Hérembourg¹³.

Les murs latéraux sont en meulière enduite scandés par des chaînages de pierre à intervalles réguliers, suivant la tradition constructive du XVIIIe siècle (on retrouve ce procédé pour le pont de l'entrée du château). Des tirants de fer, souvent employés à cette époque¹⁴, confirment l'origine ancienne du bâtiment. Une corniche en plâtre (XVIIIe?) vient couronner le tout (fig. 99-100).

De toute évidence, les façades à pas de moineaux dites aussi "pignons à redan"¹⁵ sont des réalisations contemporaines, soit de l'époque de M. Rosengart qui avait entrepris, comme on sait, de nombreux travaux à Montauger, soit de celle des Ruffier d'Epenoux : ces façades auraient pu rappeler les origines nordiques de madame (?). Quoiqu'en meulière, la maçonnerie de cette façade n'est en effet pas identique à celle des murs latéraux et l'entourage en ciment des ouvertures trahit bien leur modernité. Les deux portails du bâtiment sont aussi du XXe siècle!

La sellerie décrite dans les contrats de 1897 à 1915 aurait pu trouvé place à l'extrémité du logis, au lieu et place de l'atelier actuel (fig. 54).

- Intérieur :

La charpente du hangar (fig. 101) atteste elle aussi l'ancienneté du bâtiment avec ses poutres et solives vulgairement dégrossies pour certaines, l'écorce étant parfois encore visible. Comme dans l'étable, quelques poutres ont été refaites (section mécanique).

e) La maison du jardinier.

- Extérieur :

On retrouve bien dans l'élévation en rez-de-chaussée de cette maison, le style de celle du gardien (fig. 92 et 100). Mêmes croisées et persiennes, mêmes treillages en façade, même couverture de tuile, mêmes souches de cheminée en brique.

La présence de cette maison est attestée dès le XIXe siècle sans que l'on sache pour autant sa véritable localisation. M. Rosengart l'a établie à cet emplacement dans les années 1910.

- Intérieur :

Composée de toutes les commodités (entrée, chambre, salle à manger, salon, salle de bains et WC séparés derrière la première et proche la seconde, cuisine derrière la troisième), on y trouve des cheminées dans chacune des pièces importantes, dont et surtout une belle de marbre blanc dans le salon. Toutes ces cheminées sont contemporaines de la maison, soit les années 1910.

4. Le parc (fig. 24).

a) La serre.

Figurant sur le plan de 1939, aux côtés de deux autres bâtiments (fig. 22 et 102), cet édifice date assurément, par sa structure de brique et de métal, de la fin du XIXe. Composée d'une partie ajourée par des verrières à gauche, et d'une partie fermée à droite, un foyer venait maintenir, en hiver, dans celle-ci la température des plantes situées dans la première. Des tommettes octogonales XIXe recouvrent le sol de la serre.

b) Le hangar à bois.

Dénommé curieusement "La Lézardière", cet intéressant hangar du début du XXe servait au sciage et au stockage du bois. Il abrite actuellement d'anciens matériels agricoles (fig. 108).

c) Les fours à chaux.

Au fond du domaine, près de la route de Villoison, se trouvent les ruines des anciens fours à chaux établis au XIXe siècle (fig. 112).

À côté sont les vestiges de l'ancien logis principal du château dont les pierres avaient été remisées là par MM. Laveissière et Champet en 1818-1819, dans l'attente d'être revendues ou de resservir un jour sur le domaine. On note ainsi la présence d'un des anciens soupiraux (fig. 110-111).

d) Le pont et la grille.

L'entrée du parc de Montauger est marquée par une très belle et très originale grille en fer forgé XVIIIe, œuvre de Mansart de Sagonne, cantonnée de part et d'autre par d'élégants lassis de pointes en fer forgé, actuellement masqués par la végétation (fig. 113 et 114). Il conviendrait de dégager la grille de cette végétation et de lui redonner son élégance en redorant les pointes des lances au-dessus, les feuilles d'acanthé situées de part et d'autre, ainsi

que les pointes des lassis latéraux. Des sondages devraient permettre de retrouver la couleur initiale.

Cette grille est précédée d'un pont enjambant d'une seule arche à chaîne d'angle harpée, le fossé du château (fig. 55, 113 et 115). Les parapets situés de part et d'autre sont en meulière avec un chaînage de pierre au centre. Dix bornes de grès polygonales XVIII^e les protégeaient autrefois des immenses roues des voitures. Ce pont est recouvert de gros pavés de grès XVIII^e, une rigole assurant de part et d'autre l'écoulement des eaux.

Il conviendrait là aussi de dégager ce pont d'une partie de sa végétation afin que l'on puisse en apprécier davantage le charme. Dans l'hypothèse d'une restauration, celle-ci devrait se soucier de préserver le plus possible son authenticité et de ne pas ruiner son cachet par une restauration trop lourde.

e) Divers.

Parmi les quelques éléments intéressants du parc à signaler, se trouvent deux bancs de pierre XVIII^e sur pieds en console (fig. 106-107), dont un brisé au centre, ainsi que les pittoresques ponts reliant les îles, dont certains sont visibles sur une carte postale de la Belle Époque (fig. 29).

NOTES :

1. Cf. ch. I, 3.
2. Partie inférieure en pente raide d'un versant de toit brisé.
3. Partie supérieure en pente douce d'un versant de toit brisé.
4. Cf. le cas de l'hôtel des Menus-Plaisirs de Versailles récemment restauré. On consultera à ce sujet "Fenêtres de Paris aux XVII^e et XVIII^e siècles", *Cahiers de la rotonde*, n°18, 1997.
5. Cf. Jean-Marie Pérouse de Montclos : *Principes d'analyse scientifique. Architecture, vocabulaire*, Paris, 1993, p. 472.
6. Nous privilégions pour cet étage et le second, les relevés faits en 2002 (fig. 50 et 52) aux plans récemment levés (fig. 51 et 53), ces derniers ne marquant pas la continuité de ces niveaux, d'un bout à l'autre du château. Ils ont été en effet interrompus par les espaces intermédiaires sur la basse-cour, que nous qualifions d'entresols, et qui auraient mérité un plan séparé. Nous laissons cependant ces plans à l'appréciation du lecteur.
7. Cf. ch. I, 4.
8. Mur montant de fond, dont le rampant porte le limon ou les bouts des marches d'un escalier.
9. A ce propos, cf. Ph. Cachau : *Jacques Hardoin-Mansart de Sagonne, dernier des Mansart (1711-1778)*, thèse d'histoire de l'art soutenue à Paris-I Panthéon-Sorbonne, en juin 2004, sous la direction de Daniel Rabreau, t. I,

pp. 1054-1072 et Jean-Pierre Babelon – Claude Mignot : *François Mansart. Le génie de l'architecture*, Paris, 1998, pp. 65-73.

10. Membre rampant dans lequel ou sur lequel sont fixés le bout des marches et la rampe.

11. Cf. ch I, 3.

12. *Ibid.*

13. Cf. ch. I, 4.

14. Cf. Bernard Fonquernie : "L'architecture du fer à l'époque classique", *Monumental*, n°13, juin 1996, pp. 28-34.

15. Pignon découvert dont les rampants sont remplacés par une volée de gradins.

Conclusion.

Longtemps oublié des historiens, que sa situation discrète a sans doute accentué, le château de Montauger a connu, on le voit, une histoire riche et tumultueuse comme en témoignent ces trente-quatre propriétaires successifs!

De la forteresse médiévale érigée, dit-on, sur une des îles de l'Essonne et dont on ne sait presque rien, au château XIXe que nous voyons aujourd'hui, ce ne sont pas moins six châteaux différents qui se sont succédés sur le site : à la forteresse détruite pendant la guerre de Cent Ans, succéda, à la fin du XVe-début XVIe, le logis avec pressoir des Versoris, lequel fut remplacé, dans les années 1610, par le château avec pavillons latéraux et colombier de Chahu de La Papotière, qui fut à son tour remplacé par le château neuf de Robert du Laurens entre 1662 et 1675.

Resté sans entretien jusqu'au début du XVIIIe siècle, Gayant d'Ormesson procéda à la construction d'un second étage au-dessus du château que sa mort soudaine laissa en l'état, peu de temps après son acquisition. Avec les Clautrier, de 1710 à 1773, Montauger va connaître sa période faste : les bâtiments sont tout d'abord restaurés et le domaine replanté. Le château va être à nouveau reconstruit, en 1759-1762, par l'un des grands architectes de Louis XV, oublié depuis : Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne, dernier des Mansart (1711-1778). Les allées du parc sont alors replantées tandis que d'autres sont créées. Ce château subsistera en partie jusqu'à la Révolution qui voit la démolition de certains bâtiments. Le logis principal est détruit en 1818-1819 par des spéculateurs, M.M. Laveissière et Champet. Ne subsistent plus que les ailes en retour d'équerre que nous voyons aujourd'hui, auxquelles les époux Havet tentèrent de redonner forme en les faisant restaurer par l'architecte Lemonnier, dans les années 1840.

Bon an mal an, les améliorations vont se poursuivre, avec la création, notamment, de deux nouveaux logis pour le jardinier et le gardien, au début du XXe siècle, par M. Rosengart. La fortune de celui-ci va lui permettre, dans les années 1920-1930, d'apporter au château le confort moderne dont il avait besoin, notamment avec la création de nombreuses salles de bains, véritables symboles du luxe à cette époque. Quelque peu endommagé pendant la Seconde Guerre Mondiale, le château est restauré, dans les années 1950, par M. et Mme Ruffier d'Epenoux, ses derniers propriétaires privés.

Avec l'acquisition du département de l'Essonne en 2002, une nouvelle ère s'ouvre pour Montauger.

On reste d'autant plus étonné par le peu d'intérêt des historiens pour ce site, que son histoire fut marquée par la présence de personnalités éminentes en leur temps : les Clautrier au XVIIIe siècle, Creuzé de Lesser au XIXe, et Rosengart au XXe. La personnalité de M. Challeton n'est pas moins intéressante, que son amour pour le domaine conduisit, non sans fantaisie, à brosser la première histoire au Moyen-Âge, à travers la personnalité énigmatique mais néanmoins réelle de Marie Reaupée de Villeroy, abbesse des cordelières de Sainte-Claire, à Paris, faubourg Saint-Marcel, et châtelaine de Montauger au XIVe siècle. Le fait mérite d'autant plus d'être souligné que des cinq châteaux attestés sur la commune de Lisses (Boischaland, Montblin, Place et Beaurepaire), Montauger est le dernier à subsister !

Du château XVIIIe, il demeure l'essentiel : les trois niveaux des ailes en retour (rez-de-chaussée ; premier étage ; étage mansardé) ; les croisées et lucarnes ; l'escalier principal ; plusieurs cheminées ; quelques portes ; l'étable de la ferme. On regrettera la tentative de dix-huitièmisation excessive des derniers propriétaires dans la transformation de l'extrémité de l'aile en retour sur la basse-cour ; la présence de petits carreaux sur les croisées ; ou la modification de la rampe de l'escalier principal. Si la présence des deux vastes frontons cintrés aux extrémités du logis principal peut sembler quelque peu maladroite, le XIXe siècle conserva néanmoins aux façades leur sobriété classique et réaménagea intelligemment l'ancienne cour en jardin.

Montauger ne fascine pas tant par son histoire tumultueuse que par le charme indéniable de son site. Remarquablement conservé jusqu'à nous, malgré l'urbanisation galopante des villes nouvelles d'Évry et de Corbeil-Essonnes, ce morceau de campagne aux portes de Paris est proprement miraculeux. Il l'est d'autant plus que sont concentrées sur 15 hectares une faune, une flore et une végétation surprenantes. La rivière et les canaux qui bordent le domaine, les arbres qui règnent tout autour, les champs que l'on trouve au bout du parc, les jardins et verger-potager, tout concourt à rendre Montauger attrayant. Attrait dont M.M. Challeton, Barron ou Ardouin-Dumazet s'étaient déjà fait l'écho au XIXe siècle, et que l'exploitation intensive de la tourbe à cette époque n'a pas altéré, bien au contraire : l'eau y est plus présente que jamais !

Gageons que les aménagements envisagés par le département de l'Essonne sauront non seulement protéger durablement Montauger des agressions de notre époque, mais surtout accroître son intérêt par des actions sages et intelligentes, loin des excès de certaines collectivités en la matière...

Sources.

- A.D.A : 3 E 9589.
- A.D.E. : C 2/37 ; E suppl. 467 ; 2 E 20/89 ; 2 E 41/83 ; 2 E 41/84 ; 2 E 41/109 ; 2 E 42/196 ; 2 E 42/224 ; 2 E 77/279 ; 2 E 79/39 ; 2 E 79/41 ; 2 E 135 ; 1Fi 1/2 ; 1Fi 36 ; 1Fi 47 ; 1Fi 100/5 ; 1Fi 100/6 ; 1 J 633 ; 79 J 14/4 ; 79 J 28/4 ; 79 J 35/3 ; 79 J 35/5 ; 79 J 81/3 ; 3 P 985 ; 3 P 2785 ; 3 Q 3/604 ; 2 S 206 ; 2 S 348 ; 7 S 13 ; 3 U 863 ; 783 W 52.
- A.M.L. : 4 S 21 ; 4 S 24.
- A.N. : F¹⁴ 692 ; Q¹ 1510 ; S 5721 ; Y 14 338 ; Z^{1j} 500.
- A.N., C.P. : N III Seine-et-Oise 23 ; N III Seine-et-Oise 57, n°2.
- A.N., M.C. : VIII, 399 ; XI, 190, 252, 253, 277 ; XLVI, 459 ; XLVII, 637 ; LXII, 291, 292 ; LXXIX, 310, 318 ; LXXXIV, 515 ; LXXXV, 1039 ; LXXXVII, 434, 1086, 1147, 1158, 1163 ; LXXXVIII, 1313 bis ; XCIV, 127, 130 ; CXVII, 509, 977.
- A.P. : 6 AZ 781 ; 4 E 1859.
- B.N.F., C.P. : Ge B 1818 et 1904 ; Ge C 5044 et 16 372.
Est : Va 91, B 5918.

Bibliographie.

- A.D.E : *Monographie communale n°100 : Lisses*, s.l.n.d.
- Antoine Michel : "Le conseil royal des Finances au XVIIIe siècle", *Mémoires et documents de la Société nationale des Chartes*, n°21, Paris, 1973.
- Ardouin-Dumazet Victor-Eugène : *Voyage en France*, t. 44 (Région parisienne, sud-gatinais français et Haute Beauce), Paris, 1903.
- Aubert de La Chesnaye-Desbois François : *Dictionnaire de la noblesse*, t. XI, Paris, 1867 (t. 6, 1980) et t. XIX, Paris, 1876 (t. 10, 1980).
- Babelon Jean-Pierre – Mignot Claude : *François Mansart. Le génie de l'architecture*, Paris, 1998.
- Barron Louis : *Les environs de Paris*, Paris, 1886.
- Benyamin-Turquin Noële – Mantzer Marie-Annick : *Lisses*, Le Mée-sur-Seine, 1994.
- Bluche François : *Dictionnaire du Grand Siècle*, Paris, 1990.
- Cachau Philippe : -"Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne ou l'art du dernier des Mansart", *Bulletin de la Société de l'Histoire de l'Art Français*, 1993, pp. 85-100.
 - *L'activité de Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne à Marseille (1747-1753)*, mémoire de D.E.A. soutenu à l'Université Paris-IV Sorbonne, en octobre 1994, sous la direction de Jean Guillaume.
 - "Un projet inédit de place royale et d'hôtel de ville à Marseille par Mansart de Sagonne (1752)", *Bulletin Monumental*, t. 154, n°I, 1996, pp. 39-53.
 - "Les projets de Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne pour la place Louis XV de Paris (1748-1753)", *Annales du Centre Ledoux*, t. II, Paris et Bordeaux, 1998, pp. 129-147.
 - "La maison Saint-Chaumont", *Le Sentier-Bonne-Nouvelle*, cat. expo. de la D.A.V.P., Paris, 1999.
 - *Jacques Hardouin-Mansart de Sagonne, dernier des Mansart (1711-1778)*, thèse d'histoire de l'art soutenue à l'Université Paris-I Panthéon-Sorbonne, en juin 2004, sous la direction de Daniel Rabreau (3 tomes).
- Challeton Félix : *L'abbesse de Montauger*, Paris, 1890.
- De La Barre Jean : *Les antiquitez de la ville, comté et chatellenie de Corbeil*, Paris, 1647.
- Dézallier d'Argenville Antoine-Nicolas : *Voyage pittoresque des environs de Paris (...)*, Paris, 1762.

- Duclos Danièle : *Villages de la région parisienne d'après les rôles de taille du XVIII^e siècle*, mémoire de maîtrise d'histoire moderne soutenu à l'Université Paris-X Nanterre en 1969.
- Durand Yves : *Finances et mécénat. Les fermiers généraux au XVIII^e siècle*, Paris, 1976.
- Dutilleux Adolphe : *Topographie ecclésiastique du département de Seine-et-Oise*, Versailles, 1874.
- *Encyclopédie de l'automobile*, Paris, 1992.
- Favre-Lejeune Christine : *Les secrétaires du roi de la grande chancellerie de France. Dictionnaire biographique et généalogique (1672-1789)*, t. II, Paris, 1986.
- Girardet Philippe : *Ceux que j'ai connus. Souvenirs*, Paris, 1952.
- Lagny Jean : *Versailles, ses rues. Le quartier Saint-Louis*, Versailles, 1990.
- Lebeuf Abbé : *Histoire de la ville et de tout le diocèse de Paris*, t. IV, Paris, 1883.
- Le Paire Jacques-Amédée : *Histoire de la ville de Corbeil depuis l'origine de la ville jusqu'au 21 septembre 1792*, t. I, Lagny, 1901.
- *Marais des Basses Vallées de l'Essonne et de la Juine. Montauger. Domaine départemental*, plaquette du Conservatoire départemental des espaces naturels sensibles, s.l., 2002.
- Michaud : *Biographie universelle ancienne et moderne*, t. 24, Paris, s.d.
- Oudiette Charles : *Dictionnaire topographique des environs de Paris*, Paris, 1817.
- Pérouse de Montclos Jean-Marie : *Principes d'analyse scientifique. Architecture, vocabulaire*, Paris, 1993.
- Pinard : *Etudes statistiques et topographiques sur l'arrondissement de Corbeil*, Corbeil, 1854.
- Rousseau Jacques – Caron Jean-Paul : *Guide de l'automobile française*, Paris, 1988.
- Tulard Jean : *Dictionnaire Napoléon*, t. II, Paris, 1987, rééd. 1999.

Abréviations.

- A.D.A. : Archives Départementales de l'Allier.
A.D.B.R. : Archives Départementales des Bouches du Rhône.
A.D.E. : Archives Départementales de l'Essonne.
A.M.L. : Archives Municipales de Lisses.
A.N. : Archives Nationales.
A.P. : Archives de Paris.
B.M.S. : Baptêmes, Mariages, Sépultures.
B.N.F. : Bibliothèque Nationale de France.
C.P. : Cartes et Plans.
D.A.V.P. : Délégation Artisitique de la Ville de Paris.
Est. : Estampes.
M.C. : Minutier Central.
Ms. : Manuscrit.
s.l. : Sans lieu.
s.l.n.d. : Sans lieu ni date.
-